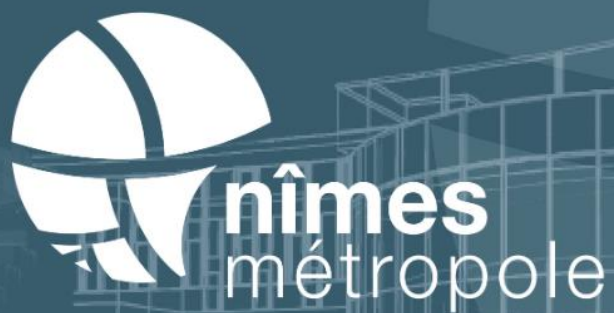




RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2023



Édito de Franck Proust et de Gilles Gadille

Le rapport d'activité témoigne des projets portés tout au long d'une année pour répondre aux différents objectifs que nous nous sommes fixés collectivement. Outre les faits marquants et les concrétisations, il montre également toute notre énergie à investir pour l'avenir et pour l'amélioration du cadre de vie.

Après 3 années rythmées coup sur coup par une crise sanitaire sur la période 2020-2021 et suivie, par une crise inflationniste qui a affecté les charges des collectivités publiques comme celles des ménages, l'Agglomération a tout mis en œuvre pour continuer à porter nos investissements structurants, du quotidien. Parmi les actions menées, un long et minutieux travail a été réalisé sur nos finances en continuant à maintenir une progression des dépenses de fonctionnement inférieure à celle des recettes de fonctionnement. Une gestion sérieuse, propre à dégager des capacités d'auto-financement satisfaisantes et par conséquent, contenir l'endettement.

Ainsi, en 2023 les projets d'investissements ont été réalisés à hauteur de 83 millions d'euros notamment tournés vers nos 3 piliers : développement économique, transports et protection des biens et des personnes mais aussi sur la préservation de notre environnement et le soutien aux projets des communes. Des politiques publiques qui répondent à un objectif majeur : améliorer l'attractivité du territoire, les services publics du quotidien et dynamiser notre tissu économique.

Nous adressons nos remerciements aux élus, aux agents, délégataires, aux prestataires, et partenaires de Nîmes Métropole qui assurent quotidiennement et avec beaucoup d'exemplarité, les missions de service public ou des missions d'intérêt général dans l'ambition de la qualité.

Nous vous invitons à découvrir ce rapport d'activité qui retrace l'ensemble des actions fondamentales réalisées par Nîmes Métropole en 2023.

Bonne lecture à toutes et tous !

Franck Proust

Président de Nîmes Métropole

Gilles Gadille

Vice-président délégué à
l'administration générale et au personnel

Édito de Jean-François Lheureux

La méconnaissance initiale des compétences de notre intercommunalité auprès de nos concitoyens tend au fil des années à s'estomper, fort heureusement.

Désormais, nos administrés ont une vision plus réelle et concrète des actions et compétences de notre intercommunalité.

L'exercice imposé chaque année, de rédiger un rapport d'activité des services de Nîmes Métropole, permet de traduire le large spectre qui fait l'objet de l'intervention des services et ce sur un document unique.

Chaque année, les agents qui concourent à sa rédaction, mettent un point d'honneur à l'améliorer, à illustrer les principaux chantiers, permettant ainsi la rédaction du document qui est soumis à votre approbation.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Jean-François Lheureux,
Directeur général des services de Nîmes Métropole

SOMMAIRE

PRESENTATION INSTITUTIONNELLE	11
Le territoire : carte d'identité	11
Les compétences	12
Les compétences obligatoires	12
Les compétences facultatives	13
Les autres compétences facultatives	13
Les organes de décision	14
Le Conseil Communautaire	14
Le Bureau Communautaire	14
Les instances thématiques	14
Les différentes commissions thématiques intercommunales	14
La Conférence des maires	15
Le Conseil de développement	15
Les élus	16
 ADMINISTRATION GENERALE	 19
Les Missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI	19
Les assemblées communautaires	19
Le service Conseil juridique plateforme des communes	20
Les Missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement	20
Le service Moyens généraux et prévention	21
Les missions	21
<i>Les Données 2023</i>	21
Le service maintenance et travaux des bâtiments communautaires	22
Les missions	22
Les Données 2023	23
Les grandes opérations	23
Les pôles mutualisés avec la ville de Nîmes	25
Le pôle acheminement courrier	25
Le pôle reprographie	26

TRANSPARENCE DE LA VIE ADMINISTRATIVE	27
Déontologie	27
Recueil des signalements	27
Laïcité	27
Accès aux documents administratifs	28
CCSPL	28
Egalité professionnelle	28
Données personnelles (RGPD)	28
INPI	29
Relation avec la CRC	29
Communication du Pôle	29
RESSOURCES HUMAINES	30
Quelques chiffres au sujet des agents de Nîmes Métropole	30
Le profil des agents	30
Dynamique du déroulement de carrière des agents	30
Répartition des agents par catégorie	30
Actualités 2023	31
Carrières et rémunérations	31
Organisation du travail	31
Dématérialisation	31
Formation	31
MEDECINE DU TRAVAIL	32
Effectif de la Médecine du travail	32
Les visites médicales	32
Activités tiers-temps	35
ACHATS – APPROVISIONNEMENTS ET CENTRAL D'ACHAT MERCATURA	36
Bilan 2023 et perspectives 2024	36
RENOUVELLEMENT URBAIN	37
Le NPNRU pour redessiner et redynamiser les quartiers Nîmois	37
Chiffres clés	38

POLITIQUE DE LA VILLE	42
Insertion par l'activité économique	43
Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique	43
Soutien aux dispositifs d'insertion du territoire	46
Soutien à l'insertion des jeunes	47
CYCLES DE L'EAU	48
Bassin Tour de l'Evêque et Restauration hydro-morphologique du Vistre de la Fontaine	48
Création du barrage de Méjean et Aménagements hydrauliques Chemin de Grand Bois	51
Station de pompage Nîmes Ouest	54
Station de traitement des eaux usées de la Gardonnenque 2 ^e tranche	57
Renouvellement et extensions de réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales	60
CULTURE ET TRADITIONS	66
Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo	66
Les Vendredis de l'Agglo 2023/2024	67
Les Pestacles de l'Agglo 2023/2024	68
NMJF – Nîmes Métropole Jazz Festival	69
Le soutien aux projets associatifs	72
Paloma – Scène de Musiques Actuelles	73
Festival Traditions et Aficion	75
Nemausa – stade nautique	77
APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)	78
Le service	78
Les dossiers déposés	79
Les dossiers instruits	80
TOURISME	81
Sentiers de randonnée	81
Boucles cyclo touristiques	81
Agritourisme	82
Taxe de séjour	84
Divers	84

NUMERIQUE	85
Mutualisation de la Direction du Numérique	85
Les enjeux de la mutualisation	85
Etat des lieux	85
Les projets et réussites	87
Système infrastructure et réseau	87
Centre de pilotage	87
Accompagnement à la certification des adresses pour intégration dans la base adresse nationale.	89
Téléphonie	89
Le réseau Gecko et la compétence Aménagement Numérique du Territoire	89
Les enjeux de la compétence Numérique du Territoire	89
Extension Gecko 2023	90
Extension Gecko (Réseau LoraWAN et IOT)	91
Marchés Publics	92
Nouveaux logiciels et refonte de l'existant	93
HABITAT	95
Animation des aides financières du Parc Privé	95
Les actions menées sur l'habitat privé ancien	96
Animation des aides financières du Parc Public	97
La programmation HLM de Nîmes Métropole	98
L'accession à la propriété	99
Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 20219-2024	99
L'animation de la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux	99
Mise en œuvre de la réforme des attributions	99
Mise en œuvre de la gestion partagée des demandes de logement social	100
Gestion du contingent réservataire de Nîmes Métropole	101
Relogements dans le cadre du renouvellement urbain	101
La gestion des aires d'accueil des gens du voyage	102
Autres actions	102
PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DURABLES DU TERRITOIRE	103
De la Stratégie territoriale à la planification urbaine	103
Stratégie territoriale : l'actualisation du projet de territoire de Nîmes Métropole 2030	103

Planification urbaine	104
De la planification à la mise en œuvre en opérationnelle	105
Le partenariat technique : un maillon indispensable	106
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	107
Relations entreprises, implantation et développement & animation éco	107
Prospects traités depuis 2021	107
Implantation et développement 2023	108
Perspectives 2024/2025	109
Aides financières 2023	109
Animation économique 2023	110
Zones d'activités économiques	111
Actions 2023	111
Prospective 2024	111
Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation (ESRI)	112
Actions 2023	112
Aéroport	113
Gestion des contrats, des travaux et des financements aéroportuaires	113
Consolidation de l'écosystème public-privé aéroportuaire et renforcement de la visibilité du territoire en Europe et à l'international	114
Objectifs 2024-2026	114
FONCIER	115
Les missions	115
Bilan d'activités par DGA	115
POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS	120
Animation et suivi des politiques contractuelles	120
Recherche de financements	120
PAT – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL NIMES METROPOLE	122
Renforcement de l'agriculture	122
Développement des filières alimentaires locales et valorisation des productions	123

FINANCES / CONTROLE DE GESTION / COMPTES ADMINISTRATIFS	124
Budget, gestion de la dette et de la trésorerie	124
Production comptable	124
Gestion comptable des immobilisations	125
Fiscalité et dotations, contrôle interne et gestion des fonds de concours	125
Equilibre des comptes administratifs 2023	127
Source des recettes de Nîmes Métropole en 2023	128
Réalizations budgétaires 2023	129
Les grands projets d'investissement en 2023	130
Contrôle de gestion	131
CENTRE INTER URBAIN DE VIDEO PROTECTION	133
Présentation et fonctionnement du CIUVP	133
Organisation	133
Missions et procédures du CIUVP	134
Statistiques	135
Projets réalisés et prospectives	136
GRANDES INFRASTRUCTURES	138
Contournement Ouest de Nîmes (CONIMES)	138
Contexte	138
Suites attendues	139
Calendrier prévisionnel	140
Coût du projet	140
Annexes	141
Nîmes Sud	145
Contexte	145
Etudes liées à l'accessibilité de la zone	145
Prospections foncières et acquisitions foncières par l'EPF	146
Etudes de desserte en Eau potable et assainissement de la zone	146
Annexes	147
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ET ENCOMBRANTS	148
Collecte des déchets ménagers	148
Prévention	150
Relations usagers	153

EQUIPEMENTS ET PROJETS	154
Les missions	154
Les actions phares de l'année 2023	154
Les projets liés à la mobilité	154
CLIMAT ET ENERGIE	156
Les missions	156
Les actions phares de l'année 2023	156
ORGANISATION DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS	160
Poursuite de la mise en place du nouveau réseau TanGO	160
La sureté du réseau de transport collectif	162
La satisfaction des usagers du réseau : Une priorité	162
Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau	162
Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau	163
AFFAIRES JURIDIQUES	164
La sécurisation des actions de Nîmes Métropole	164
La gestion de la sinistralité	164
La gestion du patrimoine immobilier	164
ARCHIVES	165
Les missions du service	165
Présentation des locaux	165
Principales données d'activité 2023	165
Collecte	165
Eliminations	165
Communication	166
Valorisation	166
Nouvelles procédures dématérialisées	167
Collaboration avec les délégués à la protection des données	167
COMMANDE PUBLIQUE	168

PRESENTATION INSTITUTIONNELLE

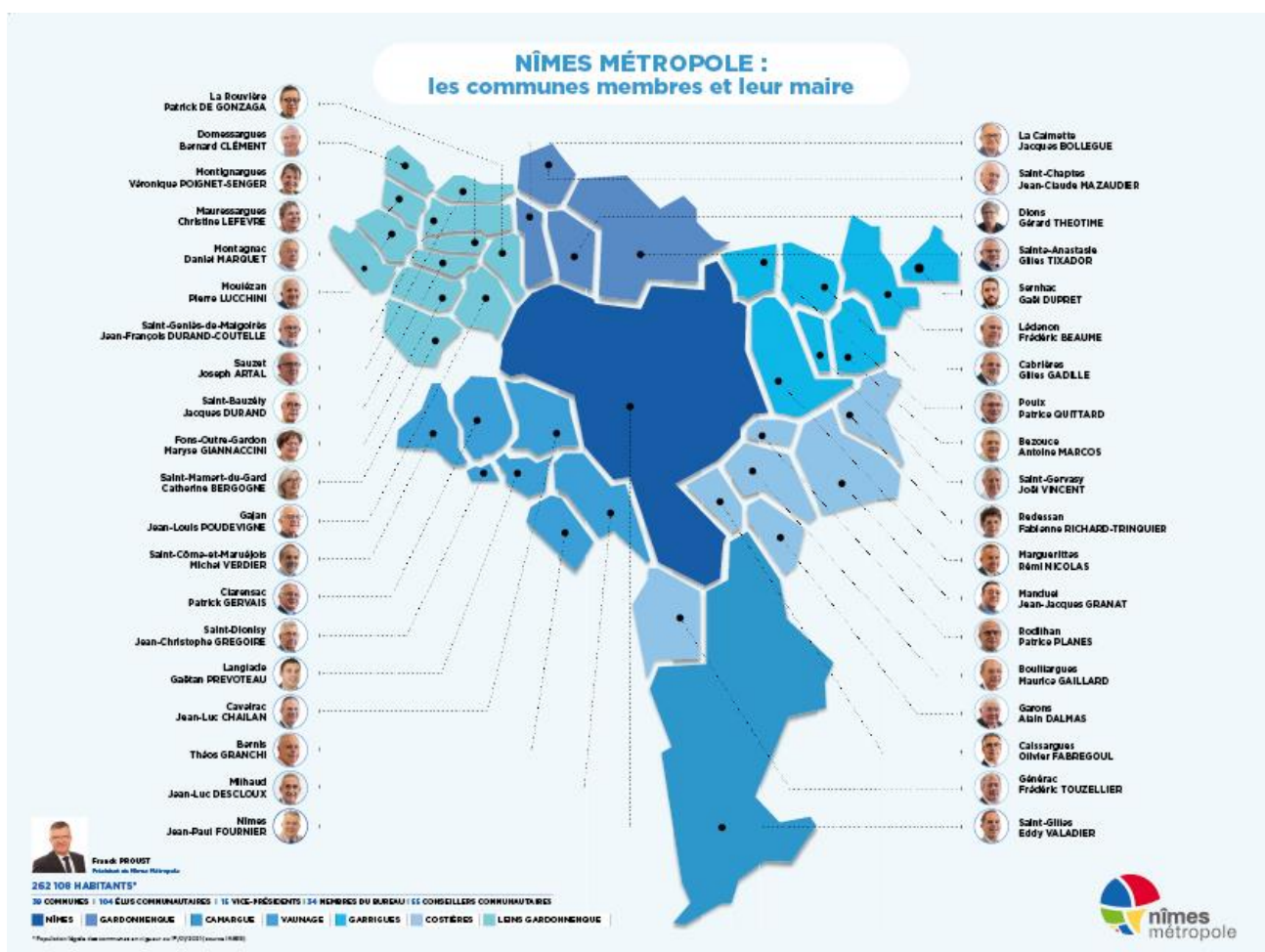
Nîmes Métropole est née le 1^{er} janvier 2002, de la volonté de 14 communes d'unir leurs énergies et leurs compétences pour construire un avenir commun.

A ce jour, ce sont désormais 39 communes qui constituent la communauté d'agglomération.

Véritable espace de solidarité entre les communes et territoire de projets, Nîmes Métropole agit, au travers de ses compétences, sur les défis actuels et à venir.

L'ensemble de ses actions pour l'année 2023, est retracée dans ce rapport d'activité.

Le territoire : carte d'identité



- 39 communes :

Bernis (3 442 hab), Bezouze (2 355 hab), Bouillargues (6 328 hab), Cabrières (1 781 hab), Caissargues (4 179 hab), Caveirac (4 467 hab), Clarensac (4 379 hab), Dions (547 hab), Domessargues (774 hab), Fons (1 753 hab), Gajan (739 hab), Garons (5 157 hab), Générac (4 095), La Calmette (2 546 hab), Langlade (2 324 hab), La Rouvière (646 hab), Lédenon (1 682 hab), Manduel (7 207 hab), Marguerittes (8 612 hab), Mauressargues (177 hab) Milhaud (6 110 hab), Montagnac (219 hab), Montignargues (575 hab), Moulézan (657 hab), Nîmes (150 335 hab), Poullx (4 365 hab), Redessan (4 245 hab), Rodilhan (2 986 hab), Saint Bauzély (678 hab), Saint Chartes (2 041 hab), Saint Côme et Maruéjols (809 hab), Saint Dionisy (1 086 hab), Saint-Geniès-de-Malgoirès (3 159 hab), Saint Gervasy (2 021 hab), Saint Gilles (14 391 hab), Saint-Mamert-du-Gard (1 661 hab), Sainte Anastasie (1 776 hab), Sauzet (810 hab) et Sernhac (1 809 hab).

-
- Territoire de 70 825 hectares
 - Population totale : 262 935 habitants

(source INSEE population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2024)

Les compétences

Les compétences exercées par Nîmes Métropole figurent à l'article 4 de ses statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération exerce de plein droit, aux lieux et place des communes membres, des compétences :

- obligatoires,
- et facultatives.

Parmi ces dernières, sont exercées « à titre supplémentaire », les anciennes compétences « optionnelles » et ce depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Les compétences obligatoires

1/ En matière de développement économique :

- actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sur son territoire à l'exception de celui des communes ayant manifesté leur volonté de conserver l'exercice de cette compétence en application de dispositions législatives spécifiques.

2/ En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ;
- organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

3/ En matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

4/ En matière de politique de la ville dans la communauté :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

5/ En matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

-
- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - la défense contre les inondations et contre la mer,
 - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

6/ En matière d'accueil des gens du voyage :

- création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

7/ La Collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés

8/ L'eau

9/ L'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales

10/ La gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les compétences facultatives

Il s'agit des anciennes compétences optionnelles exercées à titre supplémentaire depuis l'entrée en vigueur de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 :

1/ Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire :

- Création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

2/ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Les autres compétences facultatives

1/ Environnement :

- Politique de préservation de l'identité et valorisation des espaces ruraux, forestiers et naturels et des paysages de l'agglomération ;
- sensibilisation du public et soutien à l'éducation au respect de l'environnement ; accompagnement d'aménagements de loisirs d'intérêt communautaire en zone naturelle ;
- mise en valeur du patrimoine de pays ; observatoire de l'environnement ;
- équipement entretien de la signalétique et valorisation des chemins de randonnées inscrit dans le programme communautaire ;
- lutte contre la pollution de l'air.

2/ Culture :

- L'agglomération prend en charge le développement d'une politique culturelle d'intérêt communautaire telle que proposée par la commission et adoptée par le Conseil Communautaire.
- Elle organise des activités, manifestations culturelles qui renforcent son caractère identitaire et symbolique ; elle est force de propositions d'activités culturelles diversifiées sur l'ensemble de son territoire.
- Elle entend relier, coordonner, promouvoir et diffuser des activités culturelles et apporter un soutien logistique et matériel aux actions de valorisation de patrimoine historique et culturel et du maintien des traditions et des langues régionales du territoire communautaire.

3/ Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire :

-
- Acquisition, avec l'accord préalable de la commune concernée, de tout immeuble dont la maîtrise serait nécessaire à la réalisation des objectifs du Projet d'Agglomération approuvé par l'assemblée communautaire et à l'exercice dans ce cadre, des compétences de Nîmes Métropole. L'acquisition de ces immeubles aura pour effet de constituer des réserves foncières d'intérêt communautaire.

4/ Développement numérique du territoire communautaire :

- Couverture numérique pérenne et qualitative du territoire en haut débit, plan de gouvernance du déploiement du très haut débit, pour une offre de services adaptée à des besoins économiques et sociaux évolutifs.

5/ En matière de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » :

Compétences complémentaires afin de rationaliser la gouvernance des politiques locales de l'eau, à savoir :

- actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines,
- mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- concours technique et financier à l'animation et à la concertation dans les domaines :
 - de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
 - de la prévention des inondations,
- concours technique et financier à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation,
- concours technique et financier à la prévision hydrométéorologique, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque.

Les organes de décision

Le Conseil Communautaire

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que véritable assemblée délibérante.

Il est composé de 105 représentants (1 siège est cependant non pourvu à la suite d'une démission) issus des 39 communes membres, élus au suffrage universel direct lors des élections municipales et présidé par Franck PROUST, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 8 juillet 2020.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son nombre d'habitants.

Le Bureau Communautaire

Le Bureau Communautaire dont les membres sont élus par le Conseil Communautaire est composé de 50 membres dont le président et 15 vice-présidents.

Dans son rôle consultatif, il est également une instance de préparation des principales orientations et décisions à soumettre au Conseil Communautaire. Comme le permet la loi, le Bureau s'est vu confier un rôle délibératif dans des domaines listés, par délégation du Conseil.

Le Président et le bureau ont un pouvoir de décision délégué par le Conseil Communautaire.

Les instances thématiques

Voulues par l'organe délibérant ou imposées par la loi ou, les instances thématiques font partie intégrante du processus décisionnel

Les différentes commissions thématiques intercommunales

La diversité des affaires traitées par Nîmes Métropole a rendu nécessaire la création de 5 commissions thématiques regroupant chacune plus champs de compétences.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES :

finances, fiscalité, marchés publics, administration générale, patrimoine, personnel, mutualisation, systèmes d'informations, perspectives et extension de territoire et de compétences, services publics usagers.

ATTRACTIVITE, ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

développement économique, aménagement du territoire, aménagement des zones d'activités, développement durable, agriculture, politique locale du commerce, tourisme, innovation, enseignement supérieur et insertion professionnelle.

ENVIRONNEMENT :

développement durable, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, eau, pluvial, GEMAPI, assainissement non collectif, assainissement collectif.

HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET ANIMATION DU TERRITOIRE :

politique de la ville, sécurité et prévention de la délinquance, habitat, politique d'insertion, urbanisme et aide à la pierre, vidéo protection, aire d'accueil des gens du voyage, politique d'animation communautaire, patrimoine rural, sport, culture, traditions et relations internationales.

MOBILITES :

mobilité, transports, optimisation des transports publics, politique ferroviaire, voirie d'intérêt communautaire et grandes infrastructures, mobilités et accessibilités, coopération transport.

La Conférence des maires

Instituée en 2012, par anticipation de la loi Engagement et Proximité de 2019, la Conférence des Maires est une instance de dialogue, un lieu d'échange et de concertation ouvert à chaque maire, quel que soit le poids démographique de sa commune, c'est-à-dire qui garantit à chacune des communes membres et à l'ensemble de leurs élus d'être associés aux projets et enjeux du territoire.

Le Conseil de Développement

Le CODEV est le produit de multiples travaux et se projette, avec ses 100 membres, dans des perspectives essentielles pour le territoire. Le conseil de développement a pour ambition d'être un laboratoire d'idées auprès des élus en leur faisant des propositions pour la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

En 2023, le Conseil de développement a présenté son premier rapport d'activités annuel, qui fait état des propositions émises par le Codev, au travers des avis rendus par les Commissions sur 5 dossiers :

- Établissement pénitentiaire
- Marché Gare
- PCAET (Plan climat)
- Plan de Mobilité
- Projet de territoire.

Les élus

Le Président : Franck PROUST

Les 15 Vice-présidents :

ANGELRAS Bernard (Nîmes)	Environnement, déchets, collecte et traitement
BEAUME Frédéric (Lédénon)	Finances et Marchés Publics et Concessions
CAMPELLO Jean-Marc (Nîmes)	Mobilités - Infrastructures de transports
CHAILAN Jean-Luc (Caveirac)	Service public de l'eau
DURAND-COUTELLE Jean-François (Saint-Geniès-de-Malgoirès)	Service public de l'assainissement et Gestion des eaux pluviales urbaines
FABREGOUL Olivier (Caissargues)	Développement économique, Marketing territorial et Relations extérieures
GADILLE Gilles (Cabrières)	Administration Générale et Personnel - Cohérence des documents d'Urbanisme du territoire communautaire
GREGOIRE Jean-Christophe (Saint-Dionisy)	Aménagement des zones d'activités
NICOLAS Rémi (Marguerittes)	Projets de secteur et Fonds de concours
REY DESCHAMPS Géraldine (Nîmes)	Habitat et Renouvellement urbain
RICHARD TRINQUIER Fabienne (Redessan)	Projet alimentaire territorial
TOUZELLIER Frédéric (Générac)	Aménagement du territoire
VALADE Daniel Jean (Nîmes)	Enseignement supérieur
VALADIER Eddy (Saint-Gilles)	Ingénierie Financière et Recherche de Financement

Les 34 Membres du Bureau Communautaire :

*Avec délégation :

ARTAL Joseph (Sauzet)	Voiries d'intérêt communautaire
BOLLEGUE Jacques (La Calmette)	Politique locale du commerce
CLEMENT Bernard (Domessargues)	Transport ferré
DALMAS Alain (Garons)	Agriculture
DE GIRARDI Claude (Nîmes)	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations et Transport routier de voyageurs urbain et périurbain
DESCLOUX Jean-Luc (Milhaud)	Savoir-faire local et Patrimoine rural de caractère
DUPRET Gaël (Sernhac)	Traditions et politique d'animation communautaire et Relations intracommunautaires
FOURNIER Jean-Paul (Nîmes)	Paysages urbains et Architecture
GAILLARD Maurice (Bouillargues)	Urgence climatique et Plan Air Climat Energie Territorial
GRANAT Jean-Jacques (Manduel)	Insertion et Projet Magna Porta
GRANCHI Théos (Bernis)	Tourisme
LEROI Renaud (Marguerittes)	Gens du voyage
MARCOS Antoine (Bezouce)	Mobilités douces urbaines et rurales
MAZAUDIER Jean-Claude (St-Chaptes)	Service public d'assainissement non collectif
PLANES Patrice (Rodilhan)	Ville Intelligente (SMARTCITY) Qualité des services publics - Relations usagers
PLANTIER Julien (Nîmes)	Gestion des bâtiments Communautaires
PREVOTEAU Gaëtan (Langlade)	Préservation et valorisation de la ressource en eau, schéma territorial des eaux non conventionnelles
QUITTARD Patrice (Poulx)	Numérique
TIBERINO Richard (Nîmes)	Contrat de ville et Sécurité
TIXADOR Gilles (Ste-Anastasie)	Sites et paysages et Biodiversité
TUDELA Dominique (St-Gilles)	Conseil de Développement
VERDIER Michel (St-Côme-et-Maruéjols)	Agrotourisme
VINCENT Joël (St Gervasy)	Activités artistiques et culturelles – Paloma
VOLEON Daniel (St-Bauzély)	Ruralité

*Sans délégation :

BERGOGNE Catherine (Saint Mamert), BERTIER Jean-François (Mauressargues), CHABERT Patrick (Dions), DE GONZAGA Patrick (La Rouvière), LECOQ JAUJOU Hélène (Clarensac), GIANNACCINI Maryse (Fons), MARQUET Daniel (Montagnac), POIGNET-SENGER Véronique (Montignargues), POUDEVIGNE Jean-Louis (Gajan) et Marc TAULELLE (Nîmes).

Les 54 Conseillers Communautaires :

ACHKAR Laïla (Marguerittes), AJMO-BOOT Sylvie (Saint-Gilles), ARCHIMBAUD Nadia (Saint-Gilles), BARBUSSE Marie-Chantal (Nîmes), BASTID Christian (Nîmes), BELHAJ Halim (Nîmes), BERKANI Abderzak (Nîmes), BOISSIERE Monique (Nîmes), BONNÉ Olivier (Nîmes), BOUGET Vincent (Nîmes), BOURGADE Mary (Nîmes), BUTEL Amélie (Nîmes), CARRIERE Emmanuel (Nîmes), CHELVI SENDIN Maud (Nîmes), CONTASTIN Christophe (Saint-Gilles), COURDIL François (Nîmes), DETREZ Pierre-Edouard (Nîmes), DOUAIS Xavier (Nîmes), ESCOJIDO Frédéric (Nîmes), FAYET Sylvette (Nîmes), FERRIER Bruno (Nîmes), FLANDIN Richard (Nîmes), GARDET Laurence (Nîmes), GARDEUR-BANCEL Véronique (Nîmes), GIACOMETTI Corinne (Nîmes), GILLI Serge (Saint-Gilles), GOURDEL Pascal (Nîmes), GUERIN-GRAIL Lisbeth (Nîmes), HAMARD Michel (Nîmes), JACOB Thierry (Nîmes), JOUVE-SAMMUT Véronique (Nîmes), LACHAUD Yvan (Nîmes), LEBLOND Tiphaine (Nîmes), LIMONES Florence (Marguerittes), MAY Chantal (Nîmes), MENUT Jo (Nîmes), NICOLAS Hélène (Manduel), ORLAY-MOUREAU Dolorès (Nîmes), PASTOR Frédéric (Nîmes), PIO Christophe (Nîmes), PROCIDA Thierry (Nîmes), PROHIN Aurélie (Nîmes), RAINVILLE Marie-France (Garons), ROULLE Sophie (Nîmes), ROUVERAND Valérie (Nîmes), ROUX David-Alexandre (Manduel), SARTRE Huguette (Milhaud), SCHIEVEN Richard (Nîmes), SEQUELA Roger (Bouillargues), SOLANA Carole (Nîmes), TOURNIER-BARNIER Christine (Nîmes), TRONC Marie-Pierre (Bouillargues), VENTURINI Pascale (Nîmes) et WOLVER Valentine (Nîmes).

AMINISTRATION GENERALE

L'Administration générale de Nîmes Métropole représente une direction centrale au sein de l'établissement. Elle doit garantir le bon fonctionnement institutionnel de l'EPCI et doit fournir un environnement travail sécurisé et adapté aux agents communautaires.

Elle assure 2 types de missions :

- Des missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI
- Des missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement.

Enfin, elle coordonne l'action de 2 pôles mutualisés avec la Ville de Nîmes.

Des missions liées au fonctionnement institutionnel et juridique de l'EPCI :

Le service des Assemblées Communautaires, ainsi que le service Conseil Juridique Plateforme des Communes constituent la colonne vertébrale institutionnelle de Nîmes Métropole. Le premier assure le bon déroulement et sécurise le processus décisionnel. Quant au second, il est à la fois en charge du volet institutionnel de l'EPCI et assure des missions juridiques auprès des communes membres.

Les Assemblées Communautaires : un service au cœur du processus décisionnel

La gestion des Assemblées :

Le Service Assemblées planifie, prépare, organise et veille au bon déroulement des séances Communautaires.

Il exerce un contrôle a priori sur les dossiers en émettant des avis avant clôture des délibérations ainsi qu'un contrôle au fil de l'eau au fur à mesure de l'évolution des dossiers en relation étroite avec les services experts (Juridique, Finances, Commande Publique) et les directions émettrices.

Il s'assure du bon déroulement des sessions des Bureaux et des Conseils communautaires.

En application de l'article 8 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique introduit dans l'article L.5211-40-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Assemblées, veille à la bonne information de tous les élus municipaux du territoire.

L'ensemble du processus décisionnel est dématérialisé, de la génération à la publication des délibérations sur le site internet de Nîmes Métropole.

La gestion des actes administratifs et des documents annexes :

Le service gère les actes administratifs relevant des pouvoirs propres du Président (arrêtés) et des pouvoirs qui lui ont été consentis par l'organe délibérant (décisions).

Il contrôle en lien avec les services experts, recense (par numérotation), envoi au contrôle de légalité et assure l'archivage de ces actes.

Il a en charge le suivi des documents annexés aux actes administratifs (conventions, contrats...) et veille à ce qu'ils soient signés, transmis au contrôle de légalité et en assure l'archivage.

Les Assemblées de Nîmes Métropole pour l'année 2023 en quelques chiffres :

7 sessions du Conseil Communautaire et du Bureau Délibératif organisées en 2023

498 délibérations présentées en Conseil Communautaire (486 en 2022),

63 délibérations présentées en Bureau Délibératif (100 en 2022),

196 décisions (189 en 2022),

96 arrêtés Communautaires (86 en 2022).

Le service Conseil Juridique Plateforme des Communes, garant du fonctionnement institutionnel de Nîmes Métropole et service juridique des communes

Le service commun "Conseil juridique Plateforme des communes" porté par Nîmes Métropole, apporte depuis sa création en 2011 un appui juridique aux maires, DGS et secrétaires généraux de 34 communes qui y adhèrent en 2023.

Sur des problématiques communales exposées par mail, par téléphone ou lors de rencontres, il propose des analyses, et des solutions opérationnelles tenant compte des contextes locaux.

Les saisines traitées selon un rythme soutenu (219 dossiers en 2023), ont confirmé d'une part le rôle de service juridique de proximité joué par la « Plateforme », auprès d'interlocuteurs réguliers ou nouveaux, d'autre part son intérêt dans le cadre des relations entre l'EPCI et ses communes membres.

Les agents du service, au sein d'une équipe resserrée, font preuve d'une grande implication pour aborder des questions juridiques souvent complexes en apportant chacun leurs compétences et expériences. Ils ont en parallèle, assuré une veille juridique régulière et se sont formés en parallèle dans de nombreux domaines de compétences des communes, en lien avec les missions du service.

Le service « Plateforme » est missionné également sur des questions et dossiers relevant du volet institutionnel de l'EPCI, et effectue dans ce cadre une veille juridique concernant le statut de l' élu et les évolutions de compétences ou de périmètres de l'EPCI.

Il assure principalement au titre de ce volet, le suivi des délibérations du Conseil communautaire se rapportant à la représentation externe de l'EPCI, et la gestion des arrêtés de délégations des élus et d'attribution des mandats spéciaux, ainsi que le calcul des indemnités des élus communautaires.

Des missions et moyens liés à la vie au sein du bâtiment et à son bon fonctionnement

A la faveur d'une réorganisation partielle, fondée sur un audit interne, une cartographie des missions et des compétences, deux services ont été créés au sein de la direction de l'Administration générale.

Le premier « service des Moyens Généraux et prévention », a pour but d'assurer l'organisation et la mise à disposition des moyens et services permettant aux agents de Nîmes Métropole de réaliser leurs missions dans un environnement de travail adapté et sécurisé.

Le second service, intitulé « service Maintenance Travaux Bâtiments Communautaires », comme son appellation le laisse supposer, a pour mission de garantir le bon fonctionnement des bâtiments communautaires.

Le service moyens généraux et prévention

Il comprend les fonctions support assurées par le « Pôle Automobile », le « Pôle Interventions Logistiques », la « Régie audiovisuelle » et le « Pôle Accueil Courrier ». De plus, les agents de ces pôles sont souvent amenés à travailler sur des missions et projets communs.

Les missions

Pôle Automobile :

Il assure l'entretien, la maintenance et la réparation des véhicules, l'achat, la gestion et la distribution des carburants ; acquisition des véhicules et matériels neufs, ainsi que l'instruction des sinistres.

Pôle Logistique et prévention :

Ses missions sont d'ordre logistique. Il assure la gestion du mobilier, des déménagements, de l'entretien des locaux, mais également la prévention santé et le bien-être au travail.

Pôle Régie audiovisuelle :

Il a en charge la préparation technique des salles de réunion et des manifestations. Par son action, il contribue au bon déroulement des événements communautaires.

Pôle Accueil - Courrier :

Il a une double mission : d'une part, la gestion de l'accueil du public des 4 accueils de l'Hôtel communautaire et d'autre part, l'enregistrement, l'affranchissement du courrier et la gestion des cases parafeurs.

Les données 2023

Pôle Automobile :

- Le parc est constitué de **70** véhicules thermiques, **9** électriques et **3** vélos électriques.
- Les motorisations sont à 75% essence (26 139 litres consommés), pour 18% de diesel (soit 4 120 litres de gasoil) et 5% en électrique.
- En 2023, 6 voitures électriques ont été achetées (Dacia Spring pour un montant de 122 754 €) et 8 Peugeot 107 essence ont été revendues pour la somme de 17 000 €.
- **8** sinistres ont été instruits, dont 5 responsables.
- Les prestations annexes réalisées avec les cartes carburant affectées à chaque véhicule font état des coûts suivants : 1 448,55 € au titre des péages et 941,50€ au titre du stationnement.

Pôle Logistique et prévention :

Les demandes d'intervention se font via l'interface GLPI. **612** tickets ont été gérés par les agents et répartis selon la typologie suivante :

- **233** : interventions diverses
- **181** : mobilier
- **88** : déménagements
- **85** : préparations de manifestations et réunions
- **13** : transports d'archives
- **7** : demandes d'accès
- **9** : prévention.

Pôle Régie audiovisuelle :

L'Hôtel communautaire compte 11 salles de réunions toutes équipées en matériel audio-visuel.

Les statistiques du pôle pour 2023, sont les suivantes :

Colisée 1	Colisée 2	Colisée 3
67 Show-room (Philippe Lamour)	521 Garrigue	298 Bernard Lazare
176 307 bis	55 Formation rdc	130 Hémicycle
	391 Vaunage	299 Madeleine Brès
	226 Gardonnenque	347 Fanfonne Guillaume
		315 Yannicopoulos

Pôle Accueil - Courrier :

Les accueils tenus par les agents du pôle se situent à l'entrée de chaque Colisée. Chacun à une vocation différente et ce, à la fois pour des raisons fonctionnelles et de sécurité.

Ainsi, l'accueil situé à l'entrée du Colisée 1 est affecté aux agents communautaires, occupants exclusifs de ce bâtiment. Celui du Colisée 2 est axé plus particulièrement sur l'accueil des usagers. Quant à celui positionné au Colisée 3, il assure l'accueil du public dans sa globalité. Enfin, un 4^{ème} accueil est dédié au Cabinet du Président.

Concernant les statistiques des flux de courriers, on compte **6 887** courriers reçus et enregistrés (7 942 en 2022) et **14 347** plis affranchis (12 793 en 2022).

Le service maintenance et travaux des bâtiments communautaires

Celui-ci regroupe les agents réalisant la maintenance de 1^{er} niveau et les agents du « pôle gestion technique bâtiminaire ». Là encore, c'est la recherche d'efficacité et de réactivité qui a motivé cette nouvelle organisation.

Les missions

Maintenance technique de premier niveau

Le Service Maintenance et Travaux des Bâtiments Communautaires a en charge les interventions de 1^{er} niveau qui sont des opérations réalisables en régie telles la peinture, la plomberie, l'électricité, le remplacement des luminaires, le chauffage et climatisation, la menuiserie, la serrurerie...

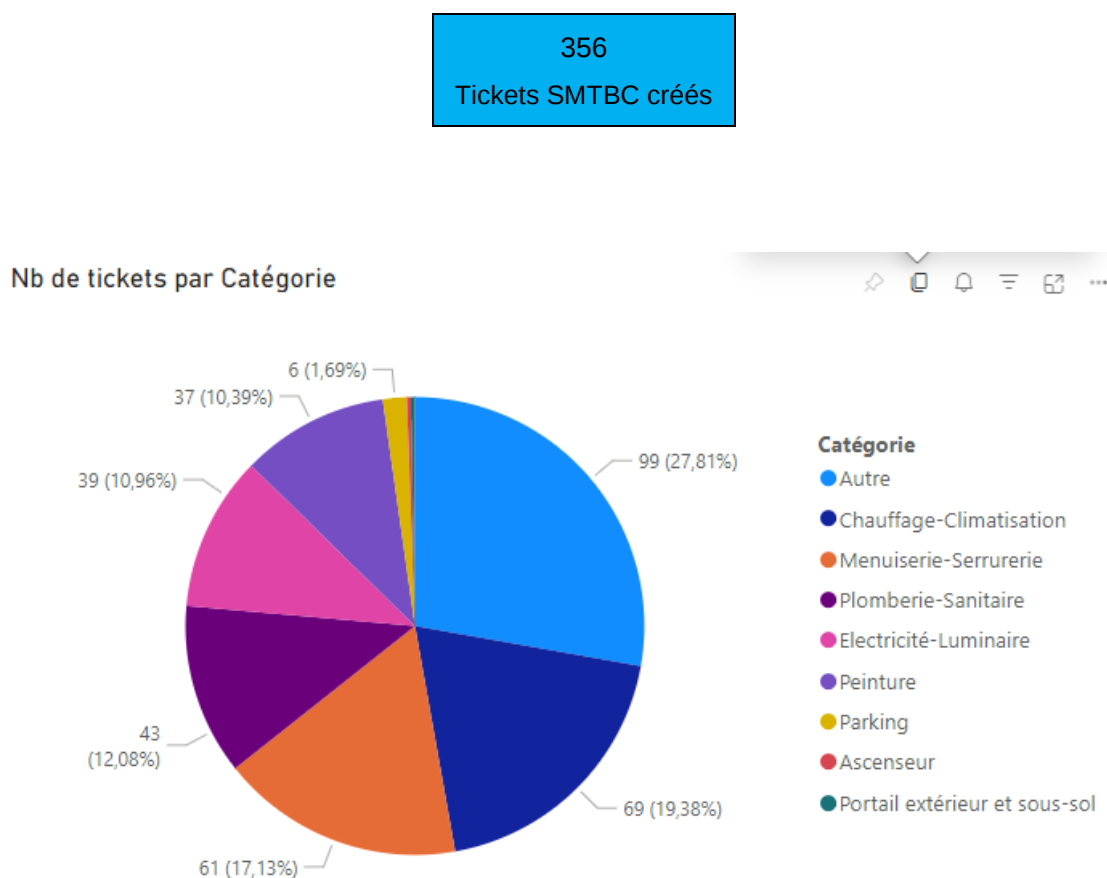
Cette équipe est composée actuellement de 3 agents. C'est elle qui reçoit les demandes faites via l'interface GLPI.

Gestion technique bâtiminaire

Si l'équipe de maintenance technique de 1^{er} niveau n'est pas en capacité de réaliser certaines opérations, elles sont transférées à ce pôle qui fera appel à un prestataire. Pour ce faire, les techniciens spécialisés élaborent et suivent les marchés permettant d'assurer la maintenance bâtiminaire, mais également, les opérations de travaux de grande envergure ainsi que tout ce qui est en relation avec la sécurité incendie.

Les données 2023

Le service a historiquement en charge la maintenance des Coliséés 1, 2 et 3, de Paloma, de Nemausa, de la Pépinière d'entreprises de Valdegour, du mas Florival, de Vallongue. Cependant, depuis de la direction avec la création de ce service, d'autres sites complètent cet inventaire initial.



Ci-dessus un bilan des interventions réalisées en 2023, réparties en thématique. 2023 étant une année charnière avec la réorganisation des services, toutes les demandes n'ont pas été tracées.

Les grandes opérations

Les Coliséés

Les opérations de travaux engagées sur les Coliséés avaient comme principaux objectifs :

- la rénovation,
- l'amélioration des conditions de travail,
- la mise en sécurité des personnes, des sites ou des équipements,
- la mise en place de système ou d'équipement plus vertueux.

- Chauffage/Climatisation :

Colisée 1 : rénovation complète du système de chauffage/climatisation pour un montant de 687 309 €.

Colisée 2 : maintien en état de la pompe à chaleur chauffage/climatisation pour un montant de 16 900€, le temps de procéder à la rénovation du système en 2024.



Livraison de la pompe à chaleur

- Réaménagement :

Colisée 1 : réaménagement intégral des anciens locaux du CIUVP en bureaux pour accueillir le service Prévention des inondations, montant de l'opération 91 900€

Colisée 2 : rénovation complète des sanitaires du 4ème étage pour un montant de 33 000€.



Ancienne salle CIUVP avant travaux



Ancienne salle CIUVP après travaux

- Sécurisation :

Extension du contrôle d'accès sur les colisées 1 & 3 afin d'assurer une meilleure gestion des entrées/sorties pour 16 300€

- Travaux vertueux :

Ajout de 6 bornes de recharges pour les nouveaux véhicules électriques acquis par le pôle auto.

Montant de l'opération : 10 000€

Nemausa

Une grande opération de remise en état du système alimentation des bassins en eau et d'évacuation des eaux usées a été réalisée en 2023, notamment par le remplacement de vannes présentant des fuites et des canalisations d'évacuation obstruées entre autres par la présence de calcaire.

Montant de l'opération : 78 000€



Remplacement des vannes Nemausa

Les pôles mutualisés avec la ville de Nîmes

Ils assurent des missions essentielles pour les services communautaires et garantissent le lien et les échanges avec la ville centre.

Pôle acheminement courrier :

Il assure la gestion des flux du courrier interne et des parapheurs entre Nîmes Métropole et la ville de Nîmes, afin de faciliter les échanges et transmissions des services mutualisés intervenant pour les deux collectivités.

Il livre également aux services les documents réalisés par le pôle reprographie.

Enfin, il effectue des livraisons de courriers en Préfecture, au Conseil Départemental et autres administrations le cas échéant.

Pôle reprographie :

Dans le cadre d'une gestion des flux documentaires, le pôle réalise des prestations d'impression, ainsi que le façonnage de documents pour les directions et services communautaires, avec des moyens modernes et des outils spécifiques.

Les agents du pôle sont formés aux nouvelles technologies et réalisent leurs missions en tenant compte des impératifs liés à la préservation de l'environnement et à une gestion rigoureuse et optimisée des ressources.

Le but est évidemment de limiter le recours à des prestataires externes.

Ainsi, en plus des traditionnelles copies qu'il est amené à réaliser, il confectionne notamment des cartes de visite, des livrets, des dossiers reliés, des bulletins de vote, des blocs recyclés, des étiquettes...

TRANSPARENCE DE LA VIE ADMINISTRATIVE

Déontologie

Concernant les élus, mise en place du déontologue des élus à compter du 1^{er} juin 2023.

Concernant les agents,

- 20 avis ont été rendus sur des demandes de cumul d'activités accessoires des agents.
- Mise à jour procédure interne lanceurs d'alerte
- 1 Enquête administrative relative à de possibles atteintes aux obligations déontologiques.
- 1 Vérification comptable dans le cadre d'une prévention d'atteinte à la probité.
- 3 Entretiens déontologiques
- 1 assistance déontologique pour un agent pendant son évaluation.

Recueil des signalements des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

- 1 signalement de violence émanant d'un agent qui a reçu une menace verbale de la part d'un usager. Intervention de l'administration.
- 2 signalements reçus. Enquête de l'administration effectuée de février à juillet 2023.
- 1 signalement reçu concernant un cas de harcèlement. Non avéré. Concerne un problème de management.
- 1 signalement d'harcèlement moral à la suite d'une suppression de poste. Non avéré. Concerne un problème de management.

Laïcité

Laïcité et commande publique : Notifications des avenants «Laïcité» aux contrats des DSP NEMAUSA ; AEROPORT ; TRANSPORTS et intégration dans 8 marchés de la clause laïcité dès la rédaction des pièces contractuelles préalables au lancement de la consultation.

Laïcité et subventions attribuées : Toutes les associations ont signé le contrat d'engagement républicain.

Laïcité et formation : En 4 sessions, 67 agents ont été formés.

Organisation d'évènements dans le cadre de la journée de la laïcité le 09/12/2023.

Deux évènements ont été organisés par Nîmes Métropole :

- Théâtre forum « Laïcité » le vendredi 8 décembre matin à l'Hôtel ATRIA.
- Nîmes Métropole et la ville de Nîmes se sont groupées afin de recourir à une troupe de théâtre locale. 6 scènes ont été jouées entrecoupées de débats et de reprises de ces dernières après les échanges et résolutions proposées par les spectateurs.
- Exposition : QU'EST CE QUE LA LAÏCITE ? : Ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas » Du 8 au 15 décembre 2023 dans le show-room du colisée 1.

Sensibilisation des agents publics au principe de laïcité et la diffusion, au sein de l'administration concernée, de l'information au sujet de ce principe

-
- Mise à disposition sur le site interne de communication de Nîmes Métropole à destination des agents d'actualités et jurisprudences 2023.
 - Information des nouveaux agents de Nîmes Métropole à leur prise de poste.

(34 agents concernés et leurs responsables)

Signalements :

- Un agent priait dans les locaux de NM pendant ses heures de travail et ses pauses. Intervention du référent laïcité en liaison avec la Direction des Ressources Humaines.
- 3 signalements d'agents travaillant avec une abaya ou portant des vêtements à connotation religieuse ou confessionnelle. 2 cas avérés. Intervention des chefs de service concernés, conseillés par le référent laïcité.

Accès aux documents administratifs

10 demandes de documents de la part de particuliers, associations et avocats ont été traitées.

CCSPL

La CCSPL s'est réunie 4 fois en 2023 pour procéder à l'examen des rapports annuels 2022 des 4 délégataires de DSP et des déchets ménagers ainsi que des rapports sur les nouvelles DSP « Transports » et « Exploitation du stade nautique NEMAUSA ».

Egalité professionnelle

Co-organisation avec la conseillère sociale du personnel de la DRH de l'atelier de sensibilisation au handicap visuel du 05/12/2023. A cette occasion, conception et diffusion de la plaquette « discrimination et handicap » à l'ensemble du personnel.

Données personnelles (RGPD)

L'année 2023 est marquée par :

- Le départ de l'ancien délégué à la protection des données (DPO) le 28 février. Il a été remplacé le 2 mai 2023 par Mme Julie RODRIGUES DA SILVA.
- L'adhésion de la commune de Marguerite à la mutualisation de la fonction DPO entre Nîmes Métropole et la commune.

Missions réalisées :

- 6 Avis juridiques donnés
- 5 analyses d'impacts effectuées (stockage des données RH ; vidéo protection ; logiciel de caméra augmentées ; VPI ; archives)
- Mise à jour des registres de traitement des activités pour les services de Nîmes Métropole et les communes ayant pris la brique de mutualisation DPO.
- Préparation de la mise en place de procédures concernant la sécurisation des locaux, la réaction face à une cyber attaque, le vol ou la perte de matériel informatique, le droit d'accès des tiers.
- Création de session de formation interne et à destination des communes ayant pris la brique de mutualisation DPO : La commune de Rodilhan en a bénéficié.
- Création d'un outil d'autoévaluation de la conformité de NM avec le RGPD

INPI

5 dépôts de marques : «This is not a love song» ; «Not a love song» ; «Love song» ; « BANG » et « MyCarto ».

Relation avec la Chambre Régionale des Comptes

Suivi de l'examen des comptes et de la gestion de Nîmes Métropole et de l'aéroport par la CRC.

Communication du Pôle

Mise à jour et développement de l'espace Transparence de la Vie administrative sur INTRANIMES. Les services disposent de documents, de fiches thématiques et d'un suivi de l'actualité et de la jurisprudence en matière de déontologie, la laïcité, d'alerte violences discriminations harcèlements, égalité professionnelle et protection des données.

RESSOURCES HUMAINES

Les agents de la CANM, acteurs mobilisés du service public : ce sont eux qui œuvrent chaque jour pour assurer la continuité de l’action publique et faire fonctionner l’ensemble des Directions de la Communauté d’Agglomération. L’année 2023 témoigne tout particulièrement de cet engagement.

Quelques chiffres au sujet des agents de Nîmes Métropole

- 450 agents au 31 décembre 2023 (436 emplois permanents et 14 emplois non permanents)
- 60 procédures de recrutement ont été réalisées
- 76 Mobilités internes mises en œuvre
- 30 départs : 8 départs en retraite, 8 mutations, 7 fins de contrat, 5 démissions et 2 décès.
- 21 départs temporaires : 6 disponibilités et 15 détachements.

Le profil des agents

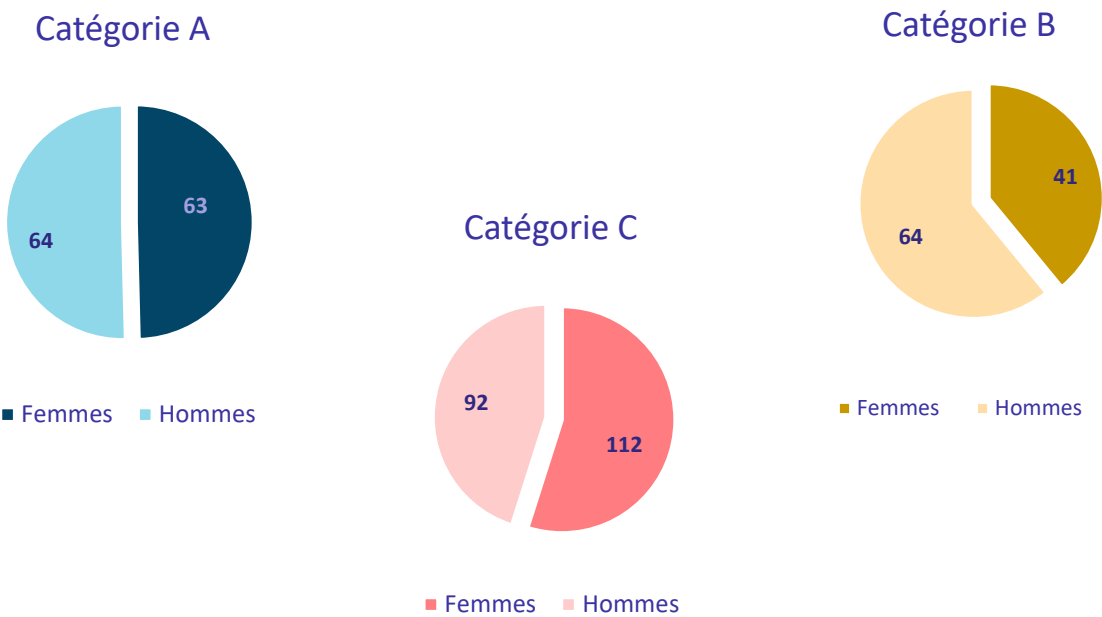
- 82% des agents sont des fonctionnaires
- 216 agents sont des femmes et 220 agents sont des hommes
- 52% des agents appartiennent à la Filière Technique, dont 75% sont des hommes
- L’âge moyen des agents est de 46 ans

En 2023, 7 187 feuilles de paie ont été réalisées et 61 222 titres restaurant ont été commandés.

Dynamique du déroulement de carrière des agents

TITULARISATIONS	MISES EN STAGE	AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES
7	9	43

Répartition des agents par catégorie



Actualités 2023

Carrières et Rémunérations :

- Mise en œuvre des mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat dans la FPT : Revalorisation du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023. Extension de la prise en charge des frais de transport à 75%, effective à partir du 1^{er} octobre 2023.
- Exécution de la décision du Président de Nîmes Métropole d'augmenter la valeur faciale du titre restaurant, qui passe de 8€ à 9€ au 1^{er} juillet 2023.
- Affichage du montant net social sur le bulletin de salaire.

Organisation du travail

- 1^{er} bilan de la mise en œuvre du télétravail présenté en CST : 319 agents formés et 253 arrêtés pris pour placer les agents en télétravail de manière pérenne.
- Mise en œuvre des conditions relatives au détachement d'office du personnel du service Exploitation Régie, suite au marché de collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables de Leins-Gardonnenque et du Secteur Garrigues Est.

Dématérialisation :

- Numérisation complète des dossiers individuels des agents : 497 dossiers dématérialisés soit 92 939 feuilles numérisées pour un coût total de 21 000€. L'ensemble des actes RH des agents est désormais accessible sur un seul espace sécurisé. Démontage et évacuation du stockeur rotatif vertical installé depuis 2013 dans les bureaux de la Direction des Ressources Humaines.
- Mise en œuvre de la signature électronique des agents, suite à celle de l'autorité territoriale : 1^{ers} arrêtés d'avancement d'échelon signés via leur espace personnel : MyPeopleDoc.

Formation :

- Poursuite du plan pluriannuel de développement managérial : organisation du 2nd séminaire à destination des chefs de pôle et des encadrants de proximité et mise en œuvre du parcours de formation socle et optionnel.
- En parallèle 1 390 jours de formations ont été réalisés pour 313 agents.



Séminaire des encadrants

MEDECINE DU TRAVAIL

Effectif de la Médecine du travail

- 1 médecin
- 2 assistantes administratives

Les visites médicales

Les visites médicales ont lieu à Nîmes dans les locaux du Pôle Santé

Nombre de visites effectuées : 188

Nombre de dossiers médicaux : 550

Taux d'absentéisme aux visites médicales : 7,4 %

VISITES	Total	%	<i>Rappel année N-1 (du 01/01 au 15/10/2022)</i>
De reprise	24	12,8	40
- après maladie	24		32
- après A.T.			8
- après maternité + de 2			
- après maternité 1 ou 2			
- maladie professionnelle			
D'information et de prévention	38	20,2	18
- SIR 1	3		5
- agent SIR	2		1
- agent non SIR	33		12
- SIR Dépistage			
Périodique	95	50,5	103
- Non SIR	52		64
- SIR1	15		26
- SIR	20		2
- SIR Dépistage	8		11
A la demande	29	15,4	31
- Maternité	1		5
- Soutien			
- Port d'armes			
- Agent	17		11
- Avis	11		8
- Médecin			1
- Formation SSIAP			6
- Amiante			
- CACES R489 – chariots élévateurs frontaux			
- Port équipement respiratoire			
- Maladie professionnelle			
- Consultation du dossier médical par l'agent			
- Commission de réforme			
Pré-reprise	2	1,1	5
- à la demande du médecin traitant	1		
- à la demande de l'employeur	1		2
- à la demande de l'agent			3
TOTAL	188	100	197

Examens réalisés

Résultats par examen

EXAMENS	Total		Nombre
Audiométrie	90	Normal	75
		Pb détecté	15
Visiométrie	132	Normal	92
		Pb détecté	40
Tonométrie	86	Normal	71
		Pb détecté	15
TOTAL	308		

Conclusions professionnelles

Nombre d'avis :

AVIS	Total	%
Apte	133	70,7
Apte avec aménagement de poste	8	4,3
Apte avec restriction	16	8,5
Apte avec réserve		
Apte en situation de handicap	7	3,7
Apte en situation de handicap avec restriction	6	3,2
Apte en situation de handicap avec reclassement		
Apte en situation de handicap à temps partiel thérapeutique	1	0,5
Apte temps partiel thérapeutique	14	7,4
Apte maladie professionnelle		
Inapte au poste		
Inapte temporaire		
Inaptitude totale		
Inaptitude totale et définitive à tout poste		
Pas d'avis		
Reclassement obligatoire		
Arrêt maladie en cours	2	1,1
Sans objet	1	0,5
TOTAL	188	100

Aptitude avec restrictions (Un agent peut avoir plusieurs restrictions).

Restrictions	Total	Année 2022
Accroupissement		2
Accueil du public	1	
Ambiance bruyante		
Chariots et engins vibrants		
Charge mentale	4	2
Chaussures de sécurité	1	
Climatisation		
Conduite professionnelle	4	3
Contact avec le public	1	
Débroussailleuse		
Déplacements fréquents	6	3
Effort manuel/de soulèvement	2	6
Escaliers		5
Exposition aux températures extrêmes	1	1
Horaires aménagés	2	1
Horaires irréguliers	1	
Marche prolongée		8
Mouvements répétitifs de la colonne vertébrale	2	3
Marche sur terrains accidentés	1	
Mouvements répétitifs du coude		2
Mouvements répétitifs de l'épaule	3	4
Mouvements répétitifs du membre supérieur		
Mouvement répétitif du poignet		
Port de charge supérieur à 5 kg	1	4
Port de charge supérieur à 10 kg	12	5
Port de charge supérieur à 15 kg		3
Port de charge supérieur à 20 kg		1
Ripage	2	13
Station assise prolongée	1	2
Station debout prolongée	2	4
Travail avec percussion		1
Travail de Nuit		1
Travail en hauteur	5	4
Travail sur écran		
Travaux avec bras au-dessus de l'horizontale	4	2
Travail sédentaire strict	1	
Travaux stressants	3	7
Travaux lourds	3	6
Utilisation du membre supérieur		2
Voie publique	3	
Divers		
TOTAL	66	95

Conclusions médicales

Orientations médicales et autres :

ORIENTATIONS	Total
Addictologie	
Affection cardio vasculaire	
Algologie	
Allergologie	
Biologie	
CAP EMPLOI	5
Chirurgien	
Chirurgien-dentiste	
Déontologie	
Dermatologie	
Endocrinologie	
Gastro entérologie	
Gynécologie	
Hématologie	
Médecin traitant	6
Néphrologue	
Neurologue	
Nutritionniste	
Ophtalmologie	14
O.R.L.	2
Pneumologie	
Préventeurs	
Psychiatrie	
Radio/échographie	
Rhumatologie	
Traumatologie	
Urologie	
Vaccinations	56
Autres	
TOTAL	83

Activités Tiers-temps

- RMS : 7
- Réunions : 21
- Formations : 2
- CST : 1
- Journée prévention/dépistage des cancers - 17 octobre 2023
- Sensibilisation des agents à la campagne nationale « Mois sans tabac » en novembre,
- Vaccination grippe le 6/11/2023 : 39 agents vaccinés

ACHATS APPROPOS – CENTRALE D'ACHAT MERCATURA

Le service Achats-Approvisionnements est mutualisé entre la CA NIMES METROPOLE et la Ville de Nîmes et gère les achats de fournitures et de prestations transverses (fournitures administratives diverses, Equipements de Protection Individuelle (EPI) et Vêtements de travail, annonces légales, produits de droguerie et de pharmacie et parapharmacie, ...).

Le service gère les procédures d'achat (de la consultation sur devis à la passation de marchés formalisés selon les règles du Code de la Commande Publique) et assure l'exécution des marchés avec la gestion des crédits budgétaires correspondants.

Achats

Le service Achats assure le fonctionnement et l'animation de la Centrale d'Achat Mercatura créée en 2017 qui permet aux communes adhérentes de bénéficier des conditions de marchés mutualisés. A ce jour, 26 communes adhèrent à la Centrale d'Achat et utilisent tout ou partie de la quarantaine de marchés du catalogue de fournitures et de prestations, soit en utilisation directe, soit via les briques de la Direction Numérique.

Approvisionnements

Le service Approvisionnements gère le magasin de stockage situé au sein du site du Centre Technique Municipal de Grezan afin d'assurer les dotations de fournitures (comme les EPI et vêtements de travail et les consommables informatiques) en temps réel avec une gestion informatisée des flux d'entrée et de sortie.

Les difficultés d'approvisionnements rencontrées en 2022 se sont atténuées en 2023 mais la situation reste toujours tendue, ce qui oblige la collectivité à maintenir un niveau de stocks relativement haut pour faire face aux besoins des services au jour le jour.

Les prix des différentes fournitures sont restés à un niveau élevé en 2023 avec des tensions budgétaires plus ou moins impactantes selon les familles d'achat.

Centrale d'achat MERCATURA

La centrale d'achat Mercatura a relancé en 2023 son marché de fournitures administratives en intégrant des critères de développement durable issus de la loi AGECE. L'année 2024 verra la mise en place d'un plan de progrès sur le lot de fournitures de bureau afin de limiter au maximum l'impact de ce marché sur l'environnement.

RENOUVELLEMENT URBAIN ET POLITIQUE DE LA VILLE

Le NPNRU pour redessiner et redynamiser les quartiers Nîmois

Le 17 décembre 2021 Nîmes Métropole a signé la convention pluriannuelle 2021-2024 du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine qui porte sur les quartiers d'intérêt national de Pissevin-Valdegour, Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue.

Cette convention qui rassemble un très grand nombre de partenaires institutionnels et de maîtres d'ouvrage, tous au service de la redynamisation urbaine, sociale et économique de notre territoire a bénéficié en 2023 d'une proposition d'amplification financière de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Le poids du soutien financier de l'ANRU, d'Action Logement, mais aussi de la Région, du Département et de Nîmes Métropole, soit 492.4 Millions d'euros d'investissement, fait de cette convention pluriannuelle l'une des plus importantes de France.

Ce vaste programme de rénovation urbaine vise en la transformation en profondeur de ces trois quartiers.

Sur Pissevin, l'avenue des Arts deviendra un espace public majeur avec des commerces et une Maison de Santé Pluridisciplinaire qui a vocation à rayonner au-delà des quartiers Ouest.

Des aménagements hydrauliques avec la création d'un chemin de l'eau permettront de gérer au mieux le ruissellement des eaux et enfin la démolition des dalles et des viaducs facilitera les déplacements au cœur du quartier et l'accès aux résidences réhabilitées.

Sur Valdegour la Pinède sera réaménagée et recevra une Maison de l'environnement et de la biodiversité en remplacement/renforcement de l'actuelle ferme école.

Par Décret du 4 mars 2022, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie vient compléter les interventions de l'ANRU par l'engagement sur le quartier de Pissevin d'une Opération Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD IN).

Du côté de Chemin-Bas d'Avignon-Clos d'Orville, après la requalification du Carré Saint Dominique dans l'ANRU 1 et la création d'un pôle Médical en phase de préfiguration, la mixité du type d'habitats sera favorisée pour rompre avec l'image du parc de logements « dit industrialisé » et un nouveau parc urbain paysager sera réalisé au cœur du quartier.

Enfin au Mas de Mingue, après la livraison récente du pôle éducatif Jean D'ormesson, il sera programmé à court terme des interventions lourdes sur la copropriété des Grillons, l'aménagement d'une nouvelle place pour accompagner l'arrivée de T2, et l'aménagement du Valat de Riquet permettant ainsi de développer un paysage agricole urbain.

Nîmes Métropole en sa qualité de porteur de projet de la convention NPNRU assure le suivi et la coordination des opérations et anime régulièrement des réunions avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage mais travaille aussi avec les maires des communes de l'agglomération et les bailleurs sociaux pour reconstituer l'offre des logements sociaux démolis.

Dans un même temps, Nîmes Métropole assure la coordination du relogement des ménages pour les immeubles concernés par les démolitions. Le pôle logement de l'agglomération travaille aux côtés des bailleurs afin de faire des propositions de relogement correspondant aux souhaits des familles. Ainsi ce sont 1 117 logements qui sont concernés par les démolitions soit 792 ménages à reloger.

En décembre 2023, seulement une petite centaine de ménages restaient à reloger et 13 immeubles sur 17 étaient libérés de tout occupant.

Enfin, Nîmes Métropole assure le suivi des demandes d'aides financières des maitres d'ouvrage ayant des opérations engagées et dont l'ANRU a accordé leur financement (subventions ANRU de 132, 4 Millions d'euros et de Nîmes Métropole 19 Millions d'euros au titre de sa compétence habitat).

Chiffres clés :

16 immeubles démolis soit 1 055 logements locatifs sociaux et 68 logements privés

Reconstruction de 1 117 logements dont 559 logements hors commune de Nîmes

Réhabilitation de 1 417 logements dans le parc public et privé

Résidentialisation de 892 logements

Programmation de 91 055 heures d'insertion par l'économie

Reconstruction/Rénovation de 7 équipements publics majeurs (école, médiathèque...)

Création de 8 unités commerciales et de services de proximité

ORCOD IN 12 copropriétés concernées, + de 1 600 logements à traiter et un budget 180 Millions d'euros



Perspective de la nouvelle centralité de Pissevin



Démolition du Pollux sur Pissevin – Un Toit pour Tous



Démolition d'Avogadro sur Valdegour - Habitat du Gard



Projet de requalification des Grillons à Mas de Mingue



Démolition de la Boule d'Or sur Mas de Mingue – Habitat du Gard

Politique de la Ville :

Afin d'assurer l'égalité entre les territoires, la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés (les QPV, quartiers prioritaires de la politique de la ville) et leur environnement, ainsi que l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, 27 partenaires, parmi lesquels figurent l'Etat, Nîmes Métropole, les communes de Nîmes et de Saint-Gilles, le Département, la Région, la CAF et les bailleurs sociaux ont signé, le 13 juillet 2015, un nouveau contrat de ville pour la période 2015-2020.

Celui-ci porte sur 6 quartiers nîmois, où vivent plus de 36 000 personnes, et un quartier à Saint-Gilles, de près de 3 400 habitants.

Le contrat de ville a été prorogé une première fois par la loi de finances du 28 décembre 2018, jusqu'au 31 décembre 2022, puis une seconde fois par la loi de finances du 30 décembre 2021, fixant une nouvelle échéance au 31 décembre 2023.

Ce contrat sera en cours jusqu'à la signature du suivant, signature qui devra intervenir selon les directives de l'Etat au 31 mars 2024.

En 2023 l'équipe du contrat de ville de Nîmes Métropole a poursuivi son fonctionnement avec un chef de projet du contrat de ville et un agent de développement social chargé d'assurer du lien avec le tissu associatif des différents quartiers nîmois, afin d'en faire remonter les initiatives ou projets novateurs.

Les missions de l'équipe demeurent inchangées, et concernent notamment :

- Le pilotage politique et technique du contrat de ville
- L'ingénierie liée à la gestion de certains de ses dispositifs
- Le suivi administratif et financier de la programmation du contrat de ville
- La transversalité avec le NPNRU (Nouveau programme national de renouvellement urbain) et les autres dispositifs (éducation, emploi, santé...)

En mars 2023, le document relatif à l'évaluation finale du contrat de ville a été présenté au comité de pilotage restreint (CPR). Cette évaluation finale comprend les volets suivants :

- Le diagnostic actualisé des quartiers prioritaires
- Un regard partenarial sur :
 - o La gouvernance
 - o Les relations aux associations
 - o La participation des habitants
- L'analyse des programmations 2015 à 2021
- Des bilans relatifs :
 - o A la DPV (dotation politique de la ville)
 - o Au PFF (pacte fiscal et financier)
 - o A l'ATFPB (abattement de taxe sur les propriétés foncières bâties)
- 4 questions évaluatives sur les thèmes suivants :
 - o L'emploi
 - o L'éducation
 - o Le cadre de vie
 - o Les ASL (ateliers sociolinguistiques)

Les partenaires, lors de cette même réunion, ont évoqué le prochain contrat de ville, notamment la prochaine géographie prioritaire et les souhaits des communes à ce sujet.

La prochaine géographie a ensuite fait l'objet, les 9 et 21 juin, de rencontres en préfecture Etat-communes-communauté d'agglomération, dont la synthèse a logiquement fait l'objet d'une restitution lors du comité de pilotage du 28 juin.

Le rétroplanning d'élaboration du prochain contrat de ville a été présenté, avec la planification en juillet des prochaines réunions de concertation citoyenne, une à Saint-Gilles et trois à Nîmes (secteurs Ouest, Centre et Est).

Le 24 octobre, le comité de pilotage a été l'occasion d'un point d'étape sur ce prochain contrat de ville Engagements Quartiers 2030, avec un retour sur les priorités retenues par les habitants lors des réunions de concertation.

A également été validée la traditionnelle note de cadrage de l'appel à projets (AAP) 2024 du contrat de ville, modifiée pour coller au plus près des axes prioritaires de la politique de la ville, fixés collégialement par ses principaux partenaires que sont l'Etat, les villes de Nîmes et Saint-Gilles, le Département, la Région et Nîmes Métropole. Parmi les nouveautés de l'AAP, la mise en œuvre de la plateforme départementale de dépôt des dossiers.

En 2023, dans le cadre de l'appel à projets annuel de son contrat de ville, Nîmes Métropole a consacré 227 000 € à la politique de la ville. Au total, les principaux partenaires précités ont apporté une contribution financière à l'appel à projets de 2,95 millions d'euros.

Les opérations financées ont permis d'engager et de conforter des actions en faveur du développement économique et de l'accès à l'emploi, de la prévention et l'accès à la santé, de la citoyenneté, de l'amélioration du cadre de vie, de la prévention de la délinquance, de l'éducation, de la culture et du sport, de la lutte contre les discriminations, à destination des habitants des QPV de Nîmes et de Saint-Gilles.

Insertion par l'activité économique

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, dans un souci de promouvoir le développement durable, notamment dans sa composante sociale (prise en compte d'objectifs liés à l'insertion sociale et professionnelle) et sa dimension économique (prise en compte du coût social du chômage, création d'emplois pérennes) a soutenu l'emploi et les dispositifs de lutte contre l'exclusion de la manière suivante :

Suivi et promotion des clauses d'insertion par l'activité économique

Le développement des clauses d'insertion est un dispositif d'inclusion sociale qui s'inscrit dans le cadre plus global de la stratégie d'achat durable de la collectivité. L'objectif est de promouvoir cette clause dans les marchés publics par la sensibilisation des donneurs d'ordre.

A ce jour, le chargé de mission Insertion de Nîmes Métropole suit les clauses d'insertion pour la communauté d'agglomération, mais aussi pour la Ville de Nîmes, pour le CHU de Nîmes, l'URSAFF Languedoc Roussillon, Habitat du Gard, suivi acté par conventions avec Nîmes Métropole, ainsi que pour le SGAMI (Ministère de l'Intérieur) et la Préfecture de la Région via des accords régionaux pour le suivi des marchés d'Etat.

Dans l'optique de la mise en œuvre et du suivi des heures d'insertions liées aux futures opérations financées par l'ANRU, les contacts ont été poursuivis en 2023 avec les directions acheteuses de tous les bailleurs sociaux concernés. De nouveaux partenariats sur la clause d'insertion ont ainsi été noués.

Clauses d'insertion dans les marchés publics :

Maître d'ouvrage - Donneurs d'ordre	Heures insertion
NIMES METROPOLE	5 284
VILLE de NIMES	3 511
CHU de NIMES	3 559
HABITAT DU GARD	5 108
EPF OCCITANIE	280
UN TOIT POUR TOUS	2 292
ERILIA	1 813
SNCF RESEAU	460
URSSAF	503
CAF de NIMES	394
SGAMI SUD	322
SPL AGATE	656
SAT	426
PREFECTURE REGION OCCITANIE	1 530
CCI DU GARD	5 234
TOTAL	31 372

Soit 31 372 heures (19,5 ETP), en baisse par rapport à 2022 (39,4 ETP), dues à des fins d'opération (CHU notamment), et aux opérations ANRU encore au stade d'études.

159 ont été concernées par le dispositif, dont 53 résidaient en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) (contre 153 personnes dont 38 QPV en 2022). 8652 heures ont été réalisées par ces 53 personnes résidant en QPV.

Situation des participants avant entrée dans la clause d'insertion :

Statut entrée	Nb participants	Nb heures réalisées
Demandeur d'Emploi Longue Durée (DELD)	26	5 386
Jeune -26 ans	67	15 045
Autre	14	2 773
Bénéficiaire RSA	21	2 449
Senior (+ de 50 ans)	26	4 150
ASS	4	981,5
Sans ressources / cas particulier	1	587,5
Total	159	31 372

Nombre de contrats par modalité	Nb contrats	Nb heures réalisées
Embauche directe	44	8 301
ETT	67	13 832
ETTI	59	5 483
GEIQ	6	3 756
Total	176	31 372

Marchés réservés :

Deux marchés d'achat de prestations d'insertion dont les supports sont l'entretien des sentiers de randonnée de Nîmes Métropole (8 710 heures annuelles) et l'entretien de deux aires d'accueil des gens du voyage de Marguerittes et de Nîmes (30 heures annuelles).

Soit 8 740 heures en marchés réservés passés avec une structure d'insertion par l'activité économique,

Total général : 40 112 heures d'insertion par l'activité économique en 2023, ce qui correspond à 24,9 ETP.

Soutien aux dispositifs d'insertion du territoire

Nîmes Métropole participe au financement des chantiers d'insertion par deux aides financières différentes :

- Une participation financière à hauteur de 100% du coût salarial restant à la charge de l'employeur et non couverte par ailleurs pour des personnes de moins de 26 ans, en contrats aidés, non bénéficiaires du RSA,
- Une aide à l'accompagnement professionnel des jeunes de moins de 26 ans et/ou des personnes ayant une reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

Dans ce cadre, le chantier d'insertion doit répondre à la modalité suivante :

- les chantiers d'insertion concernent au minimum deux communes et/ou au sein desquelles le public retenu est résidant de deux communes de l'agglomération au minimum.

En 2023, Nîmes Métropole a subventionné les structures porteuses de chantier d'insertion à hauteur de 135 850 €. 3 conventions ont été signées pour les structures dont la subvention est supérieure à 23 000 € HT.

Il s'agit d'un soutien au total pour 7 structures œuvrant dans l'insertion par l'activité économique (associations, CCAS) et à travers elles de 9 chantiers d'insertion, dont les supports sont aussi divers que les métiers du bâtiment, les espaces verts, la mécanique, le graphisme ou la construction de meubles carton design.

Accompagnement de la DDETS tout au long de l'année pour le suivi des chantiers, leur conventionnement, les comités de suivi et les études relatives au déploiement de nouvelles activités supports, notamment dans les métiers de l'environnement et la féminisation des métiers du bâtiment.

Les structures aidées en 2023 pour leur action d'insertion par l'activité économique :

Les Saladelles CCAS de Saint Gilles : Spécificités : métiers du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, ferronnerie.)

Le labo – CCAS de Générac. Spécificités : tri, métier de la couture, de la vente, accueil (polyvalence). Un poste de chauffeur.

Rénov et Bâti – CCAS de Nîmes : Spécificités : métiers du bâtiment, peinture.

ACEE : Atelier Roue Libre et Déplacements Solidaires : métiers de la mécanique auto et deux roues, secrétariat.

Aménagement Garrigues : Spécificités : désherbage, fauchage, plantations, petit bâti (murs en pierre sèche)

L'Artothèque : spécificités : Arts Graphiques et communication.

Tréma : spécificités : promotion du patrimoine local : métiers du tourisme, communication, secrétariat

Solid'Eco : Réhabilitation de l'Ecole Nationale de Police de Nîmes + Aide à l'installation + atelier Meubles.
Spécificités : rénovation de meubles, menuiserie, vente, secrétariat, déménagement.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a également soutenu en 2023 une action d'accès et de maintien en milieu ordinaire de travail des personnes avec une trisomie 21 ou une déficience intellectuelle, dans le cadre de sa participation au développement de dispositifs contractuels d'insertion sociale et professionnelle. Projet intitulé Défi 21 – Languedoc-Roussillon (25 000 € d'aide).



Chantier d'insertion – Création d'un mur en pierre sèche

Soutien à l'insertion des Jeunes

Nîmes Métropole apporte son soutien financier à la Mission Locale Jeunes à hauteur de 100 000 € au titre de la subvention globale de fonctionnement pour l'année 2023.

Une aide exceptionnelle supplémentaire de 200 000 € a été attribuée à cette structure en 2023 au vu de ses difficultés financières, afin de contribuer au plan de redressement mis en place par les financeurs. La gouvernance de l'association a été modifiée en conséquence.

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole a contribué également en 2023 au financement du GEIQ BTP (2 500 €) et multiservices (2 000€), groupements d'employeurs qui œuvrent pour la formation et la qualification professionnelle des jeunes.

CYCLES DE L'EAU

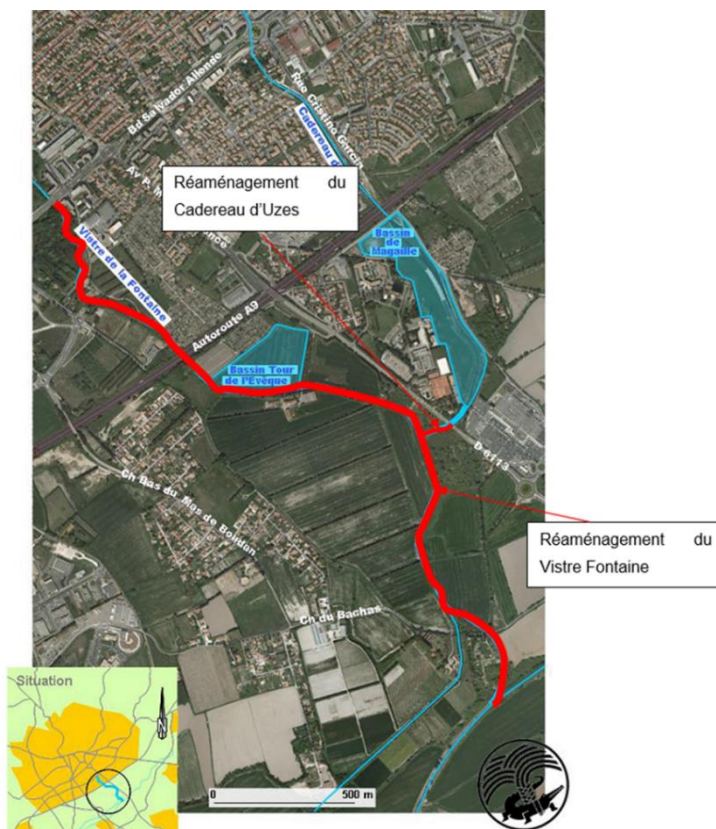
Plusieurs chantiers importants réalisés dans le cadre de la prévention des inondations, de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales urbaines, ont marqué l'année 2023

Bassin Tour de l'Evêque et restauration hydro-morphologique du Vistre de la Fontaine

Dans le cadre du programme CADEREAU, le programme de limitation des inondations du cadereau d'Uzès-Limites-Vistre Fontaine à Nîmes nécessite la mise en œuvre de mesures compensatoires afin de ne pas aggraver les inondations à l'aval de la commune de Nîmes.

Dans ce cadre, le programme prévoit l'aménagement d'un ouvrage de compensation hydraulique au niveau du secteur Tour de l'Evêque (bassin de 107 000 m3) et la restructuration hydro-géomorphologique du Vistre de la Fontaine sur près de 3 km de cours d'eau entre le Boulevard Allende et le chemin du Bachas.

Des travaux sur le seul cours d'eau permanent du secteur de Nîmes

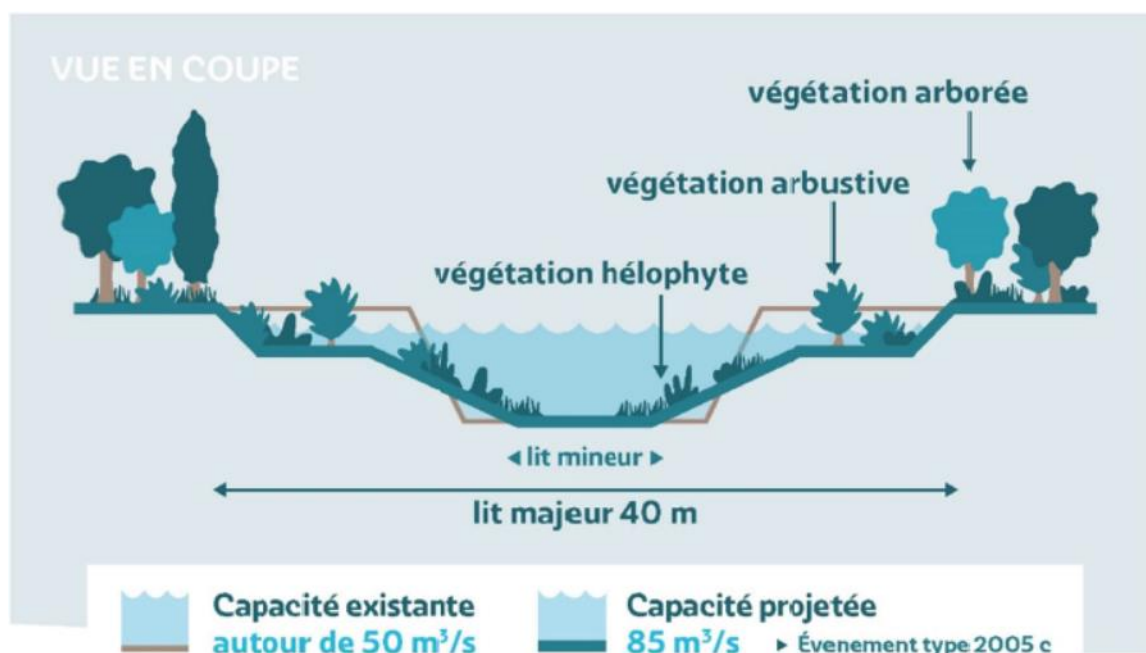


Un remodelage du Vistre de la Fontaine pour la prévention des inondations et l'attractivité écologique du site

Volet prévention des inondations

Le projet prévoit un élargissement du lit du Vistre jusqu'à 40m de large (contre 5 à 10 m actuellement).

La reconstruction d'un lit mineur / majeur du Vistre Fontaine permettra de maintenir les écoulements dans le lit recalibré jusqu'à un débit de 85 m3/s depuis la sortie du boulevard Salvador Allende jusqu'à l'aval de l'autoroute A9.



Volet restauration morphologique et attractivité écologique

Les principaux aménagements de ce volet peuvent être synthétisés de la manière suivante :

- Création d'un lit de basses eaux (étiage) de faible profondeur permettant le maintien d'une hauteur d'eau suffisante favorable aux cistudes (tortue), amphibiens, odonates (en particulier libellules) et castor d'Europe notamment,
- Création de niveaux intermédiaires dans la berge (risbermes) de hauteur variable au-dessus du lit d'étiage. Ces risbermes seront favorables à l'implantation d'hélophytes diversifiés (plantes semi-aquatiques) et présenteront des zones de faibles courants ce qui est propice notamment à l'éclosion de Mercure (typologie spécifique de libellule).
- Réalisation de berges en pentes douces, favorables à la faune (amphibiens, cistude, castor...) avec mise en œuvre de génie écologique et de plantations arbustives arborées en haut de berge pour la diversification écologique.
- Création d'un méandrage pour tout le lit recalibré ou, a minima, pour le lit d'étiage si l'emprise foncière ne le permet pas, favorable notamment au martin-pêcheur (nidification en berge).
- Création d'un bras mort, favorable aux amphibiens, odonates, martin-pêcheur, castor d'Europe et à la cistude notamment. Cet aménagement sera réalisé en aval du bassin de la Tour de l'Évêque, dans l'ancien lit du Vistre fontaine en amont de la confluence avec le cadereau d'Uzès.

Le bassin Tour de l'Évêque : un ouvrage de compensation pour ne pas aggraver les inondations à l'aval de Nîmes

Ce bassin écrêteur de crue d'une surface de 5,2 ha a pour objectif une protection pour un événement de type 8 septembre 2005. L'objectif cible est d'écrêter le débit du Vistre de la Fontaine de 85 m³/s à 57 m³/s en aval de ce bassin de compensation.

Ce débit de 57 m³/s correspond au débit modélisé en aval des cadereaux d'Uzès et Vistre Fontaine avant aménagements de ces derniers en zone urbaine et ouverture des transparences hydrauliques sous les infrastructures routières (autoroute A9 et route d'Arles)

Maîtrise d'ouvrage – Maîtrise d'œuvre – Entreprises de travaux publics

- Maître d'ouvrage : NM – Direction de l'Eau
- Maître d'ouvrage délégué : SPL AGATE
- Maître d'œuvre : Cabinet INGEROP
- Entreprises de Travaux : Groupement BUESA/CROZEL TP/SPIE BATIGNOLLES

Coût d'opération et de travaux en € TTC :

Montant global d'opération : environ 5,6 M€ TTC dont 4 M€ TTC de travaux (hors gestion des terres polluées).
Co-financement PAPI 3 Vistre :

État : 50% - Région Occitanie : 10% - Département du Gard : 10% - Nîmes Métropole : 30%

En 2023, les dépenses pour cette opération se sont élevées à 1,6 M€ TTC.

Avancement du projet en 2023 et achèvement :

Fin 2023 le bassin de la Tour de l'Évêque a été achevé et assure, depuis, son rôle de compensation hydraulique.

L'aménagement du Vistre de la Fontaine a été engagé à hauteur de 60%



Les travaux de terrassements devraient s'achever à la mi 2024.

Les plantations et aménagements paysagers seront mis en œuvre au dernier trimestre 2024.

L'évacuation des terres polluées (environ 12 000 m³ stockées provisoirement et de manière sécurisée aux abords du bassin de la Tour de l'Évêque) devraient être évacuées d'ici fin 2024.

Création du barrage de Méjean et aménagements hydrauliques le long du chemin Grand Bois (cadereau de Camplanier)

Protéger le secteur du cadereau de Camplanier amont et atteindre l'objectif de protection du programme CADEREAU

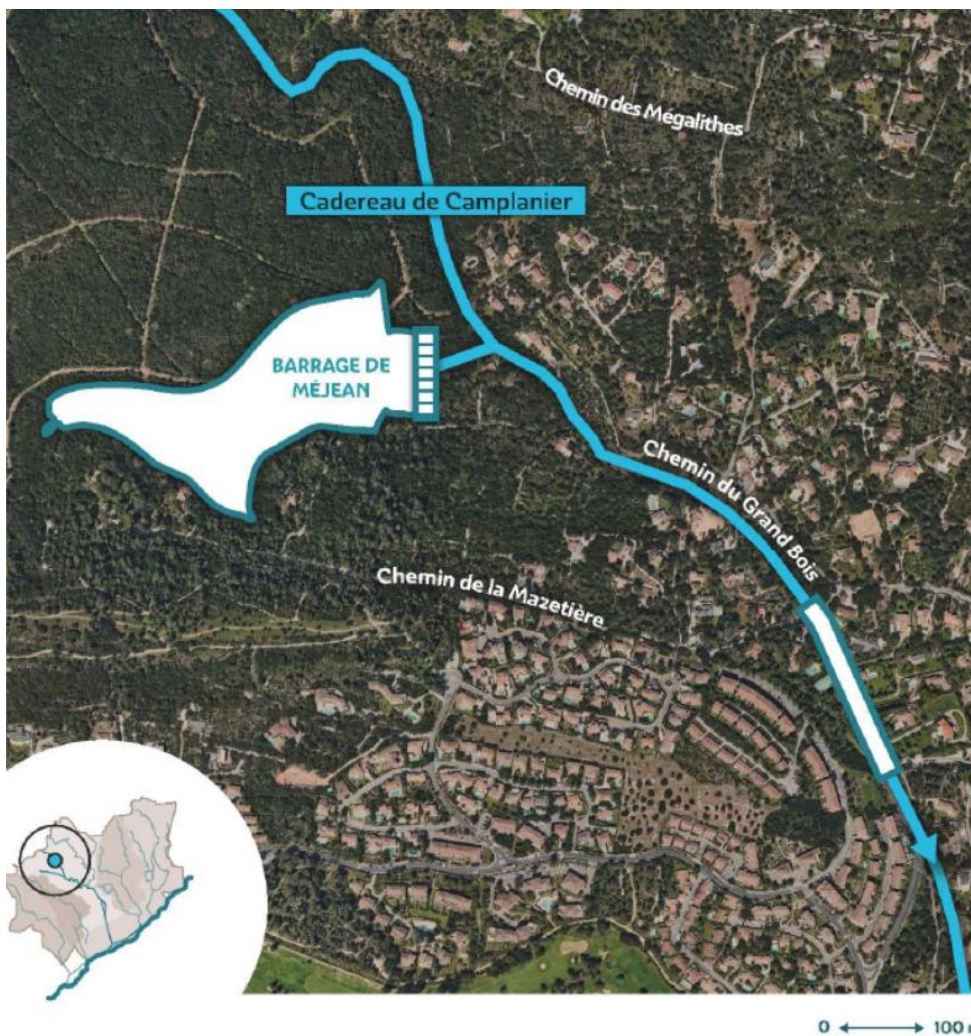
Dans le cadre du PAPI II Nîmes, les études d'aménagement du bassin de Méjean réalisées en 2021-2022, ont permis de dimensionner le barrage écrêteur de crue avec une capacité de rétention de 52 000 m³.

Le PAPI 3 Vistre prévoit les travaux de création de ce barrage qui a pour double objectif :

- de limiter les inondations au niveau du cadereau de Camplanier amont
- d'atteindre l'objectif de protection du programme CADEREAU au niveau de l'entonnement du cadereau d'Alès-Camplanier (dernier ouvrage du dispositif d'ensemble de l'aménagement de ce cadereau)

Ce projet est couplé à l'aménagement hydraulique du cadereau de Camplanier le long du chemin de Grand Bois entre l'intersection avec la rue Roger Berteux et l'intersection avec le chemin des primevères sur un linéaire de 400 m. Cet aménagement permettra de faire transiter 12 à 15 m³/s sans débordement (contre 0 m³/s actuellement).

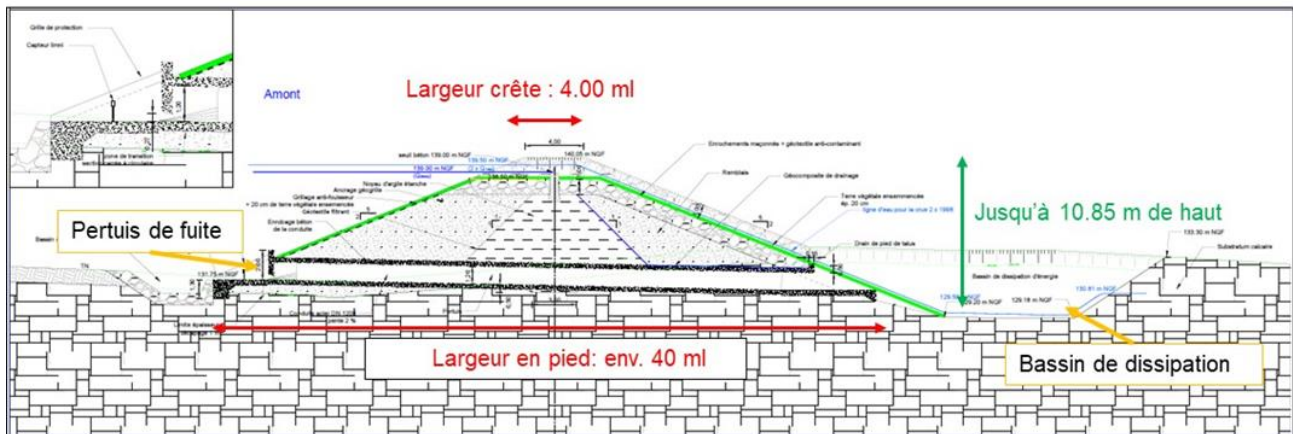
Vue générale des travaux :



Création du barrage de Méjean

Ce barrage permet de retenir un volume d'eau correspondant à un épisode pluvieux équivalent à celui du 8 septembre 2005 centré (similaire à l'événement du 10 octobre 2014). Il a pour dimensions principales : une longueur de digue de 170 m et une hauteur de 10m environ.

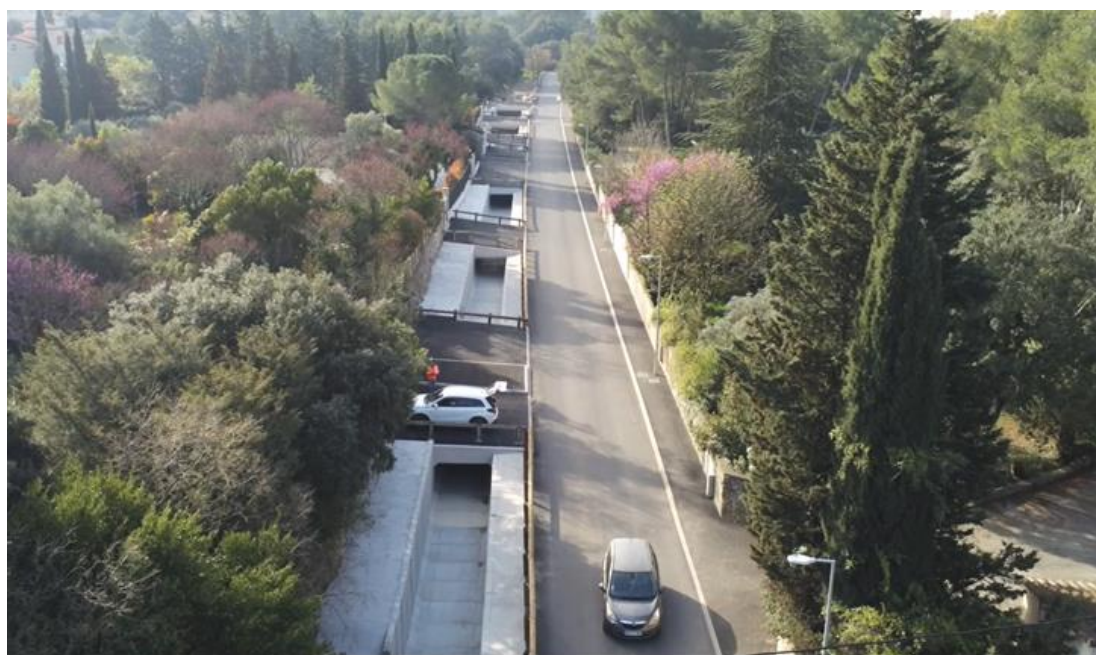
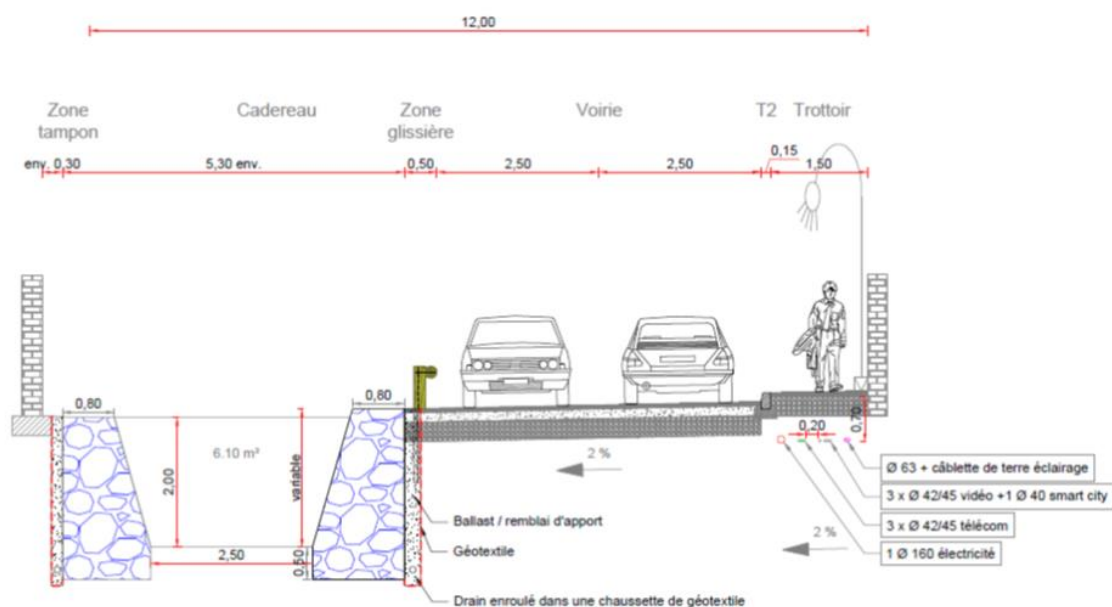
Profil en travers du barrage de Méjean



Aménagement du fossé de Grand Bois

Un tronçon du chemin de Grand Bois est réaménagé sur 400 m

- Sur la partie Ouest du chemin de Grand Bois avec la reprise de la chaussée en voirie submersible permettant de minimiser les dommages en cas de crue
- Sur la partie Est du chemin de Grand Bois, avec l'aménagement du lit de cadereau en un fossé latéral en enrochements. Les accès aux parcelles des riverains depuis le chemin de Grand Bois sont maintenus avec des passages sur des cadres en béton protégés par des glissières en bois.



Groupements d'entreprises concernées

- Maître d'ouvrage : NM – Direction de l'Eau
- Maître d'œuvre : SUEZ Consulting SAFEGE
- Entreprises de Travaux : Groupement CROZEL / RAZEL-BEC
- Dévoiements des réseaux secs par les entreprises des concessionnaires de réseaux : Enedis, Orange

Coût d'opération et de travaux en € TTC :

Montant global d'opération : environ 3,9 M€ TTC dont 3,2 M€ TTC de travaux

Co-financement PAPI 3 Vistre : État : 50% - FEDER 30% - Nîmes Métropole : 20%

En 2023, les dépenses pour cette opération se sont élevées à 2,55 M€ TTC.

Avancement du projet en 2023 et achèvement :

Les travaux ont débuté au printemps 2023 et se sont achevés au printemps 2024.

Station de pompage Nîmes Ouest

Objectifs : Sécuriser l'alimentation en eau de 40 000 habitants et du CHU, et réduire les fuites d'eau

La commune de Nîmes a construit au cours des années 1967/1968 une station de surpression, nommée surpression ZUP-Kennedy, pour alimenter en eau potable les quartiers situés au Nord-Ouest du centre-ville. Cette station a été submergée à deux reprises, en octobre 1988 par 2 mètres d'eau et en septembre 2005 par 40 cm d'eau, lors de fortes pluies.

Ouvrage stratégique dans l'organisation de la distribution de l'eau potable des quartiers Nord-Ouest de Nîmes, la station de surpression ZUP-Kennedy est composée de deux groupes de pompage qui alimentent chacun un étage de pression défini en fonction de l'altimétrie des habitats à desservir (« étage haute pression » et « étage basse pression »), soit environ 40 000 habitants de Nîmes et des villages environnants, mais aussi le centre hospitalier universitaire de Nîmes et une clinique chirurgicale.

Son dimensionnement est aujourd'hui insuffisant pour répondre aux pics des demandes en eau, notamment sur le réseau « haute pression ».

Face à ce diagnostic, le schéma directeur d'alimentation en eau potable de Nîmes Métropole, dont la dernière mise à jour a été approuvée en avril 2019, prévoit dans son programme de travaux la mise en œuvre de l'opération « Maréchal Juin » qui vise à sécuriser et augmenter les performances de ces ouvrages en déplaçant la surpression ZUP-Kennedy sur un nouveau site situé avenue du Maréchal Juin à Nîmes.

L'opération répond également à l'objectif d'économiser la ressource en eau en réduisant d'une part les pertes d'eau dans les canalisations. En effet les travaux vont permettre de baisser la pression dans les canalisations de distribution du secteur «haute pression» grâce à la création d'une station de surpression dédiée au seul quartier de Valdegour, le reste de la population pouvant être maintenant desservi avec une pression inférieure.

Les travaux :

Les travaux consistent en la construction d'une nouvelle station de pompage sur le site de Maréchal Juin ainsi que de 2 cuves de stockage d'eau (5 000 m³ au total) :

- Dimensions du bâtiment : longueur 60 m, largeur 20 m, hauteur 16 m dont 4 m en sous-sol ; 3 000 m³ de béton sont coulés pour la construction du bâtiment et des cuves.
- Habillage du bâtiment avec une résille métallique dessinée par le cabinet d'architecture C2A pour l'intégration de l'ouvrage ;
- Enceinte de 242 pieux en béton (diamètre 800 mm profondeur 10 m) pour protéger l'aire de travaux et soutenir la RN 106 ;
- Fondation du bâtiment et des cuves avec 97 pieux en béton (diamètre 820 mm profondeur 12 m) pour porter le poids des futurs réservoirs remplis d'eau ;
- Cerclage des deux cuves de stockage d'eau avec 520 câbles métalliques de tension pour reprendre la poussée de l'eau sur les parois en béton ;
- Alimentation des deux étages de pression avec des groupes de pompage spécialement conçus sur mesure et fabriqués en France pour cette station (5 pompes du fabricant « Peme-Gourdin » avec pour chacune un débit unitaire de 535 m³/h).

Les travaux consistent également en la pose de canalisations :

- deux conduites en fonte de diamètre 600 mm (environ 1 300 ml chacune) pour se raccorder aux réseaux de distribution existants (entre l'avenue Maréchal Juin et l'avenue Kennedy, avec quatre traversées en microtunnelier pour passer sous les voies SNCF / avenue Dayan et sous l'avenue Kennedy)
- une conduite d'alimentation de la station en acier revêtue de béton de diamètre 800 mm depuis le boulevard Allende jusqu'à l'avenue Maréchal Juin (environ 250 m)
- construction d'une station de surpression dédiée au quartier de Valdegour pour alimenter les tours et basculer le reste du réseau de distribution en desserte gravitaire, c'est-à-dire directement après un réservoir (sans pompage).
- réhabilitation de la chambre de vannes de la station ZUP-Kennedy et démolition du bâtiment de la station ZUP-Kennedy.

Coût d'opération et de travaux en € TTC :

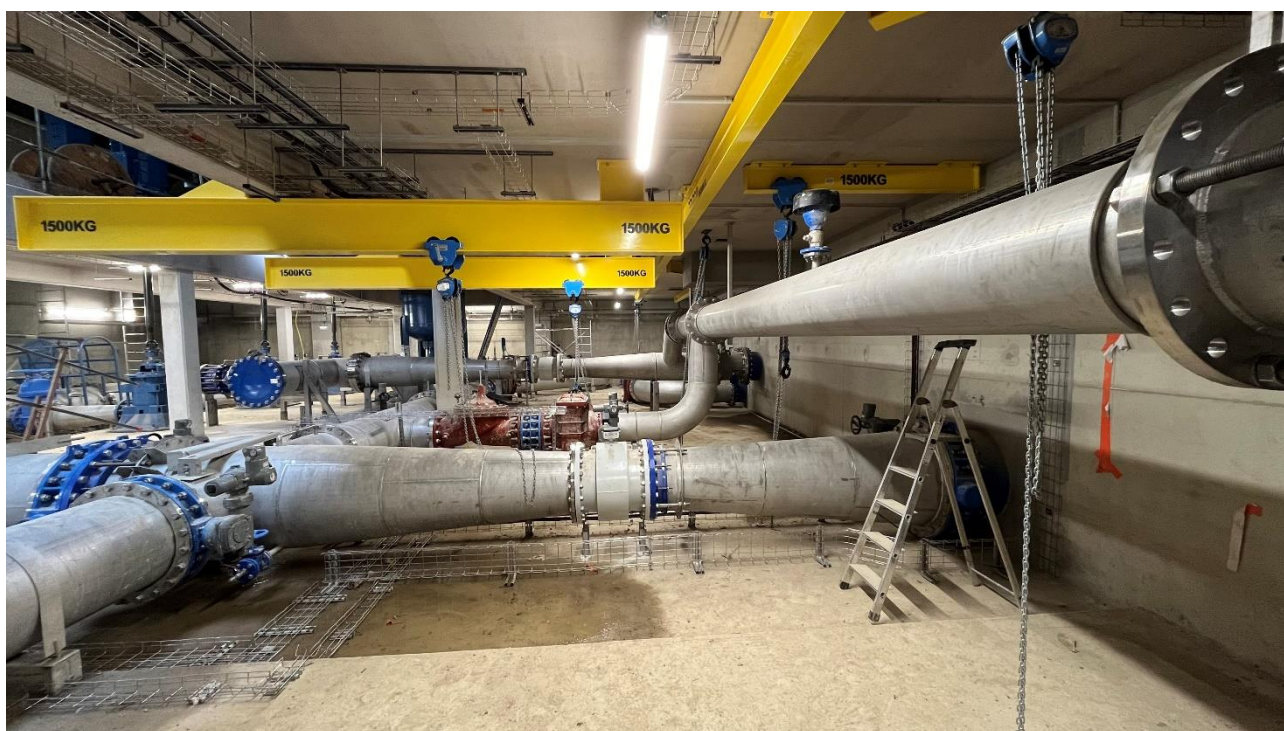
Le budget de l'opération Maréchal Juin s'élève à 24 M € TTC dont 15,48 M € TTC qui sont financés à 50 %, soit 7,74 M € TTC, au titre du Plan de Relance par une aide de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

En 2023, les dépenses pour cette opération se sont élevées à 7,9 M€ TTC.

Calendrier des travaux :

La station de pompage sera en phase d'essai en juin 2024 pour une mise en service prévue avant la période estivale 2024.





Station de traitement des eaux usées de la Gardonnenque – 2^e tranche

Objectifs du projet

Suppression des stations de traitement des eaux usées (STEU) obsolètes de Dions, La Calmette et Sainte Anastasie,

Création d'une STEU intercommunale traitant les eaux usées de ces trois communes, pour faire face à leur développement, et garantir une qualité et une sécurité de traitement optimales.

Contexte et avancée du projet

Le schéma directeur d'assainissement prévoit la suppression des stations de traitement des eaux usées de La Calmette, Dions et Ste Anastasie, et leur remplacement par une STEU unique dénommée « STEU de la Gardonnenque ».

Première phase de travaux (terminée)- Eaux usées de Dions et La Calmette :

La première phase de travaux s'est achevée en 2018. Elle portait sur la construction de la première tranche de la STEU de la Gardonnenque (4 500 équivalents-habitants), ainsi que sur la réalisation des ouvrages et réseaux de transfert des eaux usées de Dions et La Calmette sur cette dernière.

La STEU de la Gardonnenque traite donc dans un premier temps les eaux usées de La Calmette et Dions.

Les anciennes STEU de Dions et La Calmette ont été déconstruites.

2^{ème} phase de travaux (en cours) - Eaux usées de Sainte Anastasie :

Après obtention des autorisations administratives, la 2^{ème} phase de travaux, qui permettra de traiter les eaux usées de Sainte Anastasie sur la STEU de la Gardonnenque, a pu être engagée à compter de 2022, à savoir :

- 2^{ème} tranche de la STEU de la Gardonnenque (+ 4 500 équivalents-habitants), y compris 2^{ème} tranche de la zone de rejet végétalisée (ZRV),
- Ouvrages de transfert et de gestion du temps de pluie pour les eaux usées de Sainte Anastasie.

Une fois ces ouvrages en service, la STEU actuelle de Ste Anastasie sera déconnectée et déconstruite.

Les travaux vont se poursuivre jusqu'en 2024.

Montant du projet (hors première tranche de la STEU de la Gardonnenque et transfert des eaux usées de Dions et La Calmette) : 3 600 000 €TTC (dont 932 000 € TTC en 2023)

Calendrier (hors première tranche STEU de la Gardonnenque et transfert des eaux usées de Dions et La Calmette) :

- 2^{ème} tranche de la STEU de la Gardonnenque :
 - o Maîtrise d'œuvre ENTECH,
 - o Mise en service réalisée de novembre 2023 à mars 2024,
- 2^{ème} tranche de la ZRV de la STEU de la Gardonnenque :
 - o Maîtrise d'œuvre CEREG,
 - o Planning travaux conditionné aux conditions climatiques (végétaux),
 - o Mise en service prévue en 2024,
- Ouvrages de transfert et de gestion du temps de pluie pour les eaux usées de Sainte Anastasie et déconstruction de la STEU de Ste Anastasie actuelle :
 - o Maîtrise d'œuvre CEREG,
 - o Fin de travaux et mise en service prévus en 2024.



Tranche 1 de la STEU de La Gardonnenque – en service



Tranche 2 de la STEU de La Gardonnenque – réalisation du bassin d'aération

Renouvellements et extensions de réseaux (eau potable, eaux usées, eaux pluviales)

Le maintien en bon état de l'important patrimoine de Nîmes Métropole en matière de canalisations (1700 km de canalisations d'eau potable, 1150km d'assainissement et 650 km d'eaux pluviales) nécessite des opérations de renouvellement régulières. À ces opérations s'ajoutent les opérations d'interconnexions communales indispensables à la sécurisation de l'alimentation en eau potable, en lien direct avec les problématiques de réchauffement climatique et de raréfaction de la ressource, ainsi que les extensions et/ou renforcements de réseaux imposés par le développement urbain.

Au bilan pour l'exercice 2023, ces travaux représentent :

- environ 12 M€ TTC en eau potable ;
- environ 9.3 M€ TTC en eaux usées ;

Enfin, des extensions et modifications de réseaux d'eaux pluviales (dévoiements, renouvellements et extensions rendus nécessaires par les aménagements de la voirie, busage de fossés, etc.) sont également entreprises annuellement pour optimiser la gestion des eaux pluviales en zone U et AU des PLU.

Ces opérations représentent plus de 2.7 M€ TTC d'investissement pour l'année 2023.

Au global ce sont donc environ 24 M€ TTC qui ont été investis sur l'exercice 2023 par Nîmes Métropole au bénéfice de l'amélioration et du développement du service apporté aux usagers en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales.

Quelques exemples de travaux sont présentés ci-après



Clarensac : Programme de Réaménagement de l'entrée de Ville

Route de Nîmes

Renouvellement des réseaux humides d'eau potable (425 k€ TTC), d'eaux usées (310 k€ TTC) et d'eaux pluviales (470 k€ TTC)

Pose du nouveau cadre pluvial



Nîmes

Rues des Patins et Bernis : Programme de Rénovation de Voirie

Renouvellement réseaux humides d'eau potable (250 k€ TTC) et d'eaux usées (300 k€ TTC)

Raccordement des réseaux d'eau potable



Nîmes

Route de Beaucaire

Extension du réseau d'eau potable de diamètre 600 mm en Fonte (1 100 k€ TTC)

Aménagement de la tranchée avant la pose de la conduite



Fons Outre Gardon

Avenue de la Gare

Renouvellement des réseaux humides d'eau potable (260 k€ TTC) et d'eaux usées (15 k€ TTC)

Pose du réseau d'eau potable de diamètre 100 mm en Fonte



Nîmes

Cadereau Chemin du Mas Coquillard

Extension du réseau d' eaux usées (1 150 k€ TTC) pour la suppression des raccordements directs dans le cadre pluvial

CULTURE ET TRADITIONS

Nîmes Métropole a pour objectif de mettre en œuvre des politiques encourageant la diversité culturelle, impliquant et garantissant la variété de l'offre, favorisant la présence de toutes les cultures et encourageant les coproductions ainsi que les échanges.

Le projet culturel de Nîmes Métropole se structure autour des axes suivants :

- La lecture publique
- L'harmonisation et l'organisation des enseignements musicaux et chorégraphiques
- La décentralisation du spectacle vivant
- Le soutien et l'organisation de festivals fédérateurs
- La valorisation du patrimoine et des traditions régionales

Ainsi, la communauté d'agglomération assure et assume la diffusion d'un grand nombre de spectacles vivants tout au long de l'année, permettant l'attractivité et l'irrigation culturelle de l'ensemble des 39 communes de son territoire.

Les Vendredis de l'Agglo et les Pestacles de l'Agglo

Des spectacles pour tous !

La communauté d'agglomération propose à ses habitants une programmation culturelle de qualité par le biais de spectacles valorisant plusieurs disciplines artistiques : théâtre, danse, musique.

Cette opération a pour objectifs de favoriser l'accès à la culture pour tous les publics, d'apporter un soutien à la diffusion pour les compagnies professionnelles et d'assurer une permanence artistique de proximité sur le territoire communautaire.

Dans le cadre de ce programme, Nîmes Métropole propose aux communes de son territoire une programmation de spectacles variés, tous choisis sur des critères de qualité et d'adaptation aux sites de représentation.

« **Les Vendredis de l'Agglo** »

Les spectacles tout public sont programmés de la façon suivante : 1 spectacle tous les vendredis soir à 20h45 dans l'agglo tout au long de l'année (les mois de juillet et août, les week-ends de férié, de Noël et jour de l'an seront « off »).

« **Les Pestacles de l'agglo** »

Les spectacles jeune public, sous forme de « festival », sont programmés de la façon suivante : Un spectacle les samedis et dimanches après-midi, le premier et dernier week-end de chaque petites vacances scolaires (exceptées celles de Noël).

En partenariat avec une association caritative ou humanitaire, chaque soirée et après midi possèdent un espace buvette et petite restauration.

Cette saison c'est la Banque Alimentaire du Gard qui était notre partenaire.

La soirée d'ouverture avait lieu, comme chaque année à Paloma, le vendredi 20 Octobre à 20h30 et elle fut un succès se jouant à guichet fermé.

Sur cette saison 2023/24 ce sont 28 Vendredis de l'Agglo et 12 Pestacles de l'Agglo qui ont réuni près de 9000 spectateurs.

Les Vendredis de l'Agglo 2023/2024

Soirée d'ouverture à Paloma :

- Vendredi 20 Octobre – « *Je ne cours pas, je vole !* » à **Nîmes** – 646 spectateurs (Complet)
- Vendredi 27 Octobre – « *Barbara : Mes Hommes !* » à **Montagnac** – 105 spectateurs
- Vendredi 03 Novembre – « *Murder Party : Qui a tué Jack Johnson ?* » à **Gajan** – 210 spectateurs (Complet)
- Vendredi 10 Novembre – « *Photographe en liberté* » à **Bouillargues** – 205 spectateurs (Complet)
- Vendredi 17 Novembre – « *2000 ans après moi* » à **Générac** – 200 spectateurs (Complet)
- Vendredi 24 Novembre – « *Soirée contes* » à **Bezouce** – 94 spectateurs
- Vendredi 01 Décembre – « *Les Branchés chantent Disney* » à **Saint Gervasy** – 300 spectateurs (Complet)
- Vendredi 08 Décembre – « *Le Tentaliste* » à **Garons** – 260 spectateurs
- Vendredi 15 Décembre – « *God'Spell Project chante Noel* » à **Marguerittes** – 500 spectateurs (Complet)
- Vendredi 22 Décembre – « *Joyeuse fin du monde* » à **Milhaud** – 300 spectateurs
- Vendredi 12 Janvier – « *Le songe d'une nuit d'été* » à **Domessargues** – 151 spectateurs
- Vendredi 19 Janvier – « *La folle histoire de France* » à **Saint Genies de Malgoires** – 302 spectateurs
- Vendredi 26 Janvier – « *Petit meurtre entre comédiennes* » à **Sainte Anastasie** – 203 spectateurs
- Vendredi 02 Février – « *Cœur à cœur* » à **Cabrières** – 220 spectateurs
- Vendredi 09 Février – « *Cupidon est un con* » à **Marguerittes** – 400 spectateurs (Complet)
- Vendredi 23 Février – « *Le tout petit prince minuscule* » à **Saint Mamert** – 150 spectateurs (Complet)
- Vendredi 01 Mars – « *Imitateurs* » à **La Calmette** – 370 spectateurs
- Vendredi 08 Mars – « *Le complexe de la fougère* » à **Caissargues** – 290 spectateurs (Complet)
- Vendredi 15 Mars – « *Enfin vieille !* » à **Manduel** – 220 spectateurs (Complet)
- Vendredi 22 Mars – « *Mimosa* » à **Saint Dionisy** – 130 spectateurs
- Vendredi 29 Mars – « *Hasard et contre temps* » à **Langlade** – 223 spectateurs
- Vendredi 05 Avril – « *Le souffleur* » à **Saint Gilles** – 150 spectateurs
- Vendredi 19 Avril – « *Rupture à domicile* » à **Saint Chaptès** – 250 spectateurs (Complet)
- Vendredi 26 Avril – « *Odyssée* » à **Redessan** – 140 spectateurs
- Vendredi 03 Mai – « *La vie n'est pas une comédie romantique* » à **Poulx** – 240 spectateurs (Complet)
- Vendredi 24 Mai – « *La folle histoire du cinéma* » à **Rodilhan** – 300 spectateurs (Complet)
- Vendredi 31 Mai – « *Mon Brel préféré* » à **Mauressargues** – 100 spectateurs (Complet)

Clôture :

- Vendredi 07 Juin – « *Soirée 7ème Art* » à **Dions** - 200 spectateurs (en extérieur)

Les Pestacles de l'Agglo 2023/2024

Vacances de Toussaint

- Samedi 21 Octobre – «*La Belle au Baobab dormant* » à **Ledenon** – 130 spectateurs (Complet)
- Dimanche 22 Octobre – «*Timbrement votre !*» à **Montignargues** (suivant météo) – 100 spectateurs
- Samedi 04 Novembre – «*A la recherche d'apprentis magiciens* » à **Bernis** – 198 spectateurs
- Dimanche 05 Novembre – «*Capitaine crochu* » à **St Bazely** – 201 spectateurs (Complet)

Vacances D'Hiver

- Samedi 10 Février – «*Capitaine Crochu* » à **Caveirac** – 160 spectateurs (Complet)
- Dimanche 11 Février – «*La cité perdue* » à **Fons outre Gardon** – 145 spectateurs (Complet)
- Samedi 24 Février – «*La Belle au Baobab dormant* » à **Sauzet** – 100 spectateurs (Complet)
- Dimanche 25 Février – «*Délires de Contes* » à **Cabrieres** – 111 spectateurs

Vacances de Pâques

- Samedi 06 Avril – «*La cité perdue* » à **Clarensac** – 130 spectateurs (Complet)
- Dimanche 07 Avril – «*Délires de Contes* » à **Moulezan** – 90 spectateurs
- Samedi 20 Avril – «*A la recherche d'apprentis magiciens* » à **Sernhac** – 130 spectateurs
- Dimanche 21 Avril – «*Timbrement votre !* » à **Saint Come et Maruéjols** (suivant météo) – 100 spectateurs

Record battu cette saison avec près de **9000 spectateurs** et des représentations quasiment toutes complètes.

LES CHIFFRES DES VDA

28 représentations « tout public »

12 représentations « jeune public »

9000 spectateurs

Un taux remplissage à **90 %**

1 partenariat avec la Banque Alimentaire

Plus de **110 artistes** sur scènes



Le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF)

Un festival volontaire et accessible

Festival itinérant créé en 2006 par l'Agglomération, le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF) se balade chaque année, à l'automne, pendant un mois sur le territoire en invitant des artistes de jazz inspirés, parmi les plus grands.

Un moment de fête, de rassemblement et de musique qui incarnent si bien les valeurs de liberté, de partage et de générosité.

Ouvert à tous les curieux, amateurs ou néophytes, cet événement est devenu au fil des ans une référence du genre par la qualité et la variété de sa programmation, mais aussi par son originalité et son accessibilité.

Le NMJF s'inscrit désormais dans le calendrier national. Chacune des éditions consolide un ancrage mêlant des artistes locaux et des artistes de renommée internationale.

2023 -Maestros, Flamenco et Latin Jazz

Pour sa 17ème édition, le Nîmes Métropole Jazz Festival faisait la part belle à la fusion des rythmes latinos et des émotions.

Les grandes « figuras » de l'Amérique Latine étaient conviées autour d'un songe qui voit la forme du territoire de Nîmes Métropole ressembler à celle de l'Amérique du Sud, comme un rêve de Latin-Jazz qui associe le son du Flamenco-Jazz de nos voisins espagnols.

Chucho, Chano, Roberto, Rolando, Yilian, Ana Carla, Omar, Antonio, Carles, Amaro, Roé sont les divas, maestras, maestros d'aujourd'hui et de demain, certains des fidèles et de nombreuses nouveautés venues s'exprimer pour la première fois.

Le festival, depuis 2006, propose un éventail de « Tous Les Jazz » avec sa diversité, sa singularité, ses valeurs de liberté, d'innovation, de joie, de paix et dialogue entre les peuples, de lutte contre toutes les discriminations.

La venue de Keziah Jones, comme un coup de cœur pour l'ouverture du festival, les grands débuts en France de Judith Hill, la promesse tenue de Sarah Lenka, l'hommage à Benny Goodman, et bien sûr les musiciennes et musiciens nîmois appelés en nombre constituent les temps forts de cette édition.

L'affiche de l'édition 2023 réalisée par l'artiste Messak, en référence à l'Amérique Latine, illustrant remarquablement les similitudes entre la forme du continent sud-américain et le territoire de Nîmes Métropole.

Plus de 100 musiciens, des salles pleines pour des concerts sold-out, la plupart du temps au dernier moment, un public attentif, qui accueille et ponctue les concerts de standing ovations, heureux de retrouver les artistes et le chemin de salles de concerts.

Un festival Off diversifié en faveur de tous les publics en partenariat avec l'association Jazz 70:

- **Une Soirée via Femina Fama** : en soutien aux femmes victimes de violences
- **Un Concert** pour les résidents de Serre Cavalier
- **Stage de Jazz** : Un stage proposé aux musiciens amateurs sur le thème de l'improvisation au Jazz

- **Petit Théâtre de la Placette** : 3 concerts de Jazz gratuit
- **Salon du Disque de La Calmette**
- **SÉMAPHORE** : Deux projections organisées : "They Shot the Piano player", puis le documentaire "ESARIA EVORA" en présence de la réalisatrice.
- **Carré d'Art / Showcase** : Un concert gratuit autour du piano du conservatoire
- **Un tremplin Jazz** à la découverte de groupes émergents

LES CHIFFRES DU FESTIVAL

13 concerts dont 1 concert gratuit

4677 billets vendus

Un taux de réservation à **97%**

4 350 spectateurs présents sur les concerts

Un taux remplissage à **90 %** sur l'ensemble du festival

1 partenariat exceptionnel avec l'Université de Nîmes

Plus de **100 musiciens**

8 écoles du territoire ont pu bénéficier d'un concert scolaire dans leur école, soit **1241 écoliers**

Un **festival Off** diversifié en faveur de tous les publics en partenariat **avec l'association Jazz 70**, ces **actions à la découverte du Jazz ont réunis près de 1000 personnes**



Le soutien aux projets associatifs

Les associations un vivier de créativité !

Nîmes Métropole a soutenu des projets tels que :

Le festival Tout Simplement Hip Hop de l'association **Da Storm** où l'objectif est d'amener le public à découvrir la musique Hip Hop à sa juste valeur. Ce festival a su créer une dynamique avec des concerts, spectacles de danse, battles breakdance, expositions, live graffiti, conférence, projections, ateliers... qui ont l'ambition de sensibiliser un large public amateur et connaisseur.

Le festival Tout Simplement Graffiti fruit d'un partenariat entre Nîmes Métropole et l'association Da Storm. Ce projet a pour objectif de valoriser le territoire de la communauté d'agglomération nîmoise. Chaque année, au moins deux communes de l'agglomération sont ainsi investies pour qu'y soit réalisée une fresque de grande envergure. C'est ainsi que des fresques monumentales sont réalisées permettant peu à peu l'embellissement des communes membres de la communauté d'agglomération et la tenue d'actions culturelles.



Fresque réalisée par l'artiste POTER à St-Dionisy en 2023

Le Master truck ou le camion numérique : action à l'initiative de l'association **Negpos** permettant la numération des photos apportées par la population de Nîmes Métropole. Itinérant, ce camion sillonnera les communes de l'agglomération nîmoise pour collecter et mettre en avant la mémoire collective des communes du territoire et donc le patrimoine local.

Accompagnement de l'association **Eurek'art**, pour la valorisation du patrimoine naturel par la création de promenades artistiques pour le grand public « Chemins de Traverses ». Projet transversal mêlant la valorisation du patrimoine naturel, du développement d'un tourisme vert et de la création artistique pour l'espace public. L'association s'engage dans le cadre de cette action à valoriser par les balades artistiques les richesses patrimoniales, environnementales et culturelles des communes du territoire de Nîmes Métropole. Dix balades artistiques ont été organisées entre mai et octobre 2023.

Dans le cadre de son partenariat avec **Jazz 70**, Nîmes Métropole soutien la recherche et la promotion de nouveaux talents avec la création du tremplin Jazz70-Nîmes Métropole-Occitanie. Un jury composé de musiciens, journalistes, programmeurs, amateurs de Jazz présélectionne 3 groupes pour une finale se déroulant durant le Nîmes Métropole Jazz Festival (NMJF). Créé en 2018, le tremplin permet aux groupes lauréats de se produire sur les scènes jazz partout en France.

L'association Rakan œuvre depuis des années pour promouvoir les artistes locaux et développer des projets autour des musiques actuelles et du spectacle vivant. Organisation de concerts, événements, festivals, actions culturelles ou encore accompagnement artistique, l'équipe de Rakan met toutes ses compétences au service de la culture, des artistes et du public, c'est pourquoi Nîmes Métropole soutient le travail de cette association.

PALOMA – Scène de Musiques Actuelles

Une scène reconnue, faisant de Nîmes métropole, un pôle musical de dimension nationale

Le projet culturel de Paloma s'articule autour de la diffusion de concerts, des pratiques musicales et de l'action culturelle.

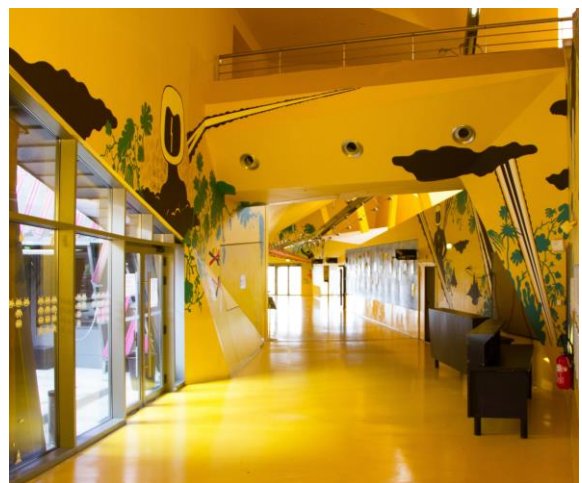
En 10 ans, PALOMA s'est imposée comme équipement de référence pour la diffusion et la création d'œuvres musicales nationales et internationales grâce à la qualité de son accueil, de ses équipements, de son matériel scénique et au professionnalisme de ses équipes.

Les projets de Paloma se développent en direction des habitants, des publics et des structures réparties sur toute la ville de Nîmes, tous les quartiers, le territoire de Nîmes Métropole et au-delà.

Paloma s'adresse également à tous les musiciens, du débutant au confirmé, de l'amateur au professionnel, du local à l'international. L'objectif est de mettre à disposition un lieu et des outils de travail, et d'accompagner les groupes.

Paloma doit continuer à être un « lieu des possibles » pour les artistes du territoire, en favorisant l'accès à la culture pour toutes et tous, en soutenant la créativité des artistes locaux et régionaux.

La salle de concert doit rester un acteur majeur de la vie culturelle et sociale de la région, en proposant des activités pour tous les publics, en encourageant l'émergence de nouveaux talents, de nouveaux projets.



L'enjeu principal de cette saison a donc été de tenter de renouer un dialogue avec les publics et les artistes, afin que Paloma reste un lieu de découverte, de créativité, d'innovation, de durabilité et de rassemblement pour toutes et tous :

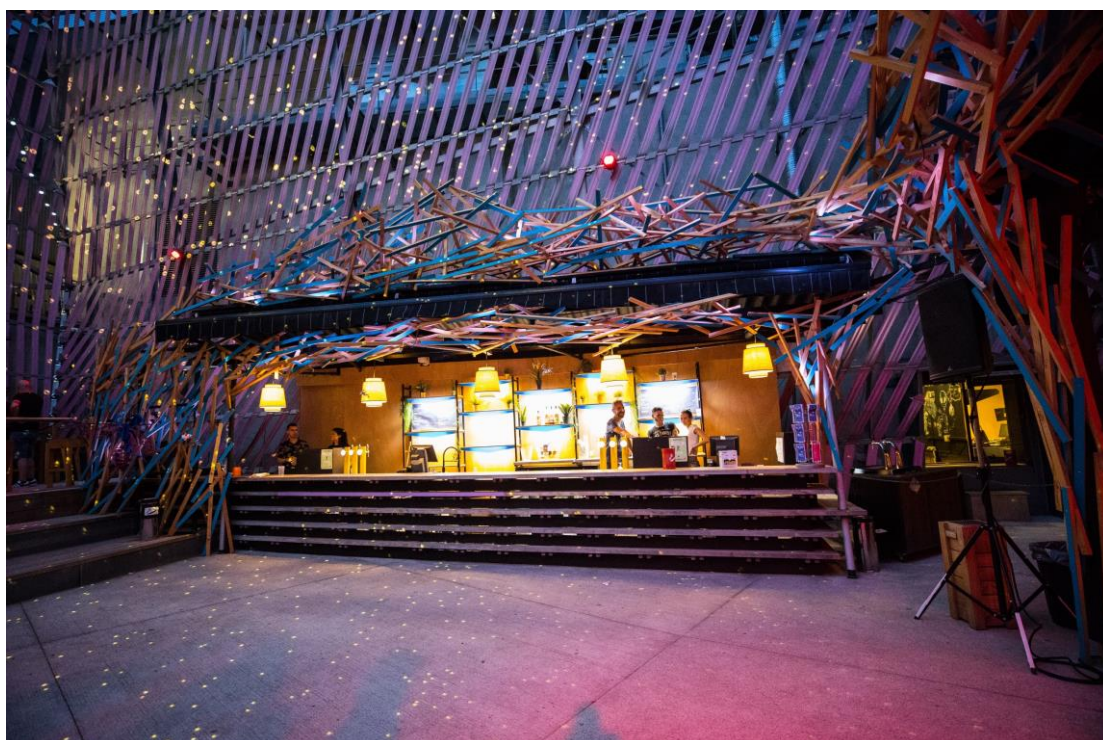
- Proposer un travail soutenu de diffusion,
- Soutenir la création artistique locale et régionale,
- Favoriser les expérimentations et expériences avec le tissu associatif du territoire,
- Adapter l'accompagnement aux nouvelles réalités du secteur,
- Aller vers les autres, accueillir, rendre le lieu et le projet encore plus accessibles qu'auparavant,
- Tenter une approche plus inclusive et participative des publics et usagers aux différents projets,
- Renforcer les différentes collaborations avec les secteurs de l'Éducation, du Social et de la Recherche.

LES CHIFFRES CLES :

En 2023, l'ensemble des activités proposées par Paloma a touché près de **74 260 personnes** de tous âges :

- **150** représentations artistiques
- **59 292** spectateurs des concerts
- **1 421** musiciens usagers des studios de répétition et bénéficiaires des actions d'accompagnement et de conseil
- **13 547** personnes ont fréquenté les actions culturelles

C'est en 2023 que le livre « **PALOMA, l'histoire d'une SMAC au fil de son époque** » est édité. L'occasion de retracer 10 ans d'histoire : de sa naissance autour d'un projet à la fois ambitieux, insolite et audacieux à son projet actuel toujours à la recherche de renouveau et d'inattendu, en passant par des anecdotes et rencontres artistiques variées, ce livre laisse la trace de ce lieu comme un symbole du patrimoine Nîmois.



FESTIVAL TRADITIONS & AFICION

Un art de vivre !

Nîmes Métropole a décidé d'associer les principales fédérations et associations du monde taurin à la programmation des traditions. Il s'agit de préserver les traditions sur le territoire et d'accompagner les éleveurs et manadiers dans un projet de territoire pour lequel les communes sont fortement impliquées.

Itinérant et gratuit, le Festival « Traditions & Afición, un art de vivre » est un événement incontournable pour toutes celles et ceux qui apprécient nos traditions taurines.

Outres, des tientas, des courses camarguaises, roussataïo et abrivado, Nîmes Métropole organise, en accord avec la direction académique des services de l'éducation nationale du Gard, des journées taurines afin de faire découvrir aux plus jeunes l'amour des taureaux et des chevaux, car les traditions se transmettent dès le plus jeune âge.

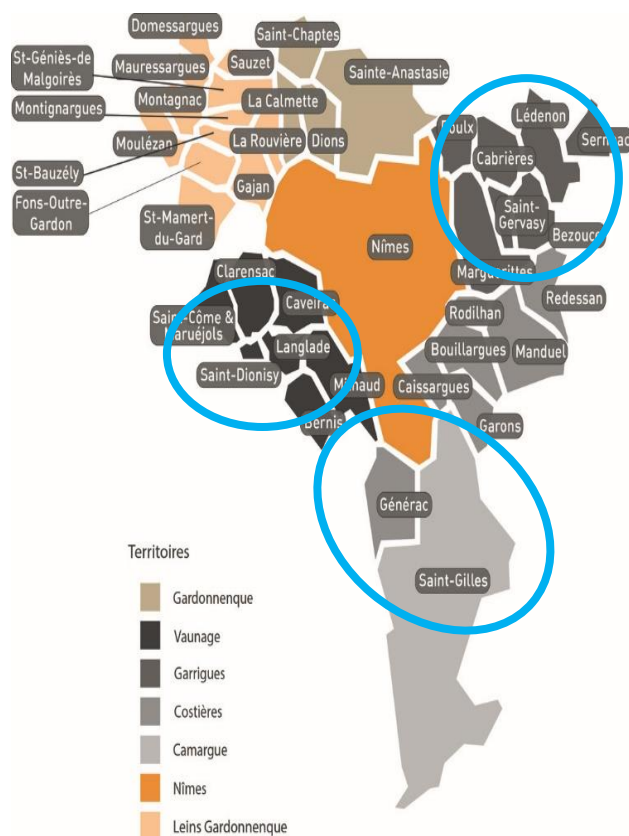




LES CHIFFRES DU FESTIVAL

17 communes concernées
 4 journées taurines : 18 classes de 10 communes – 456 en effectif
 7 ateliers éducatifs : 17 classes de 7 communes – 370 en effectif
 4 courses camarguaises : 1380 personnes
 4 tientas et 1 bolsin : 1680 personnes
 8 qualifications en concours d'abrivado et 1 finale: 6380 personnes
 4 roussataio: 500 personnes
 2 films taurins projetés en plein air pendant l'été

Plus de 10 500 personnes ont assisté à ces manifestations tout au long de l'été 2023



NEMAUSA- Stade Nautique

Le Complexe Nautique NEMAUSA : activités sportives, éducatives, de loisirs

NEMAUSA, ouvert en 2007, combine l'activité sportive, éducative et de loisirs. Le programme d'équipement répond aux besoins des habitants de l'Agglomération. Cet équipement est « ouvert à tous », grâce à son accès pour les personnes à mobilité réduite.

Le délégataire VERT MARINE, entreprend une réelle démarche environnementale, en respectant les normes AFNOR et HQE, et en maîtrisant l'utilisation des produits nettoyants.

La fréquentation 2023 est de 254 103 entrées.

ZOOM

En 2023, NEMAUSA a accueilli :

- Le Meeting National des Maitres de Nîmes, en juin
- Le Championnat Régional d'Occitanie de Printemps, en avril
- Le Meeting Régional d'Occitanie, en décembre

Un Marché de transport des scolaires : Depuis la rentrée scolaire 2011, Nîmes Métropole, dans le droit fil des orientations de développement durable de son Agenda 21, a mis en place un Marché de transport des élèves de primaire, vers NEMAUSA. Ce **Marché permet d'optimiser le coût des transports.**

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Suite à l'approbation de la loi ALUR et la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat en matière d'autorisations d'urbanisme auprès des communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants, le service Application du Droit des Sols de Nîmes Métropole est créé en 2015. Son fonctionnement est défini dans une convention de mise à disposition, signée entre l'EPCI et les communes membres à ce service ; ces dernières gardant la compétence « urbanisme ».

Le service

- Instruit l'ensemble des autorisations du droit des sols (à l'exception des déclarations préalables de travaux et des certificats d'urbanisme informatifs), pour 22 communes autour de la ville centre ; la liste de ces communes étant détaillée dans les tableaux ci-après.
- Conseille les communes sur des points particuliers du droit de l'urbanisme, et sur des projets prévisionnels à enjeux,
- Rapporte les dossiers auprès de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité dans le cadre de l'instruction permis de construire « ERP »,
- Assiste aux précontentieux,
- Transfère la « fiche de fiscalité » à la DDTM dans le cas de modifications ou de transferts dont les autorisations initiales ont été déposées avant le 01/09/2022,
- Rédige son avis dans le cadre des procédures d'élaboration/révision/modification de PLU,

Un responsable, une assistante administrative et quatre instructeurs composent ce service, l'instruction n'étant pas sectorisée à ce jour.

À noter enfin que le service assure également l'instruction des demandes dématérialisées depuis le 01/01/2022.

Les dossiers déposés

Communes		Cub ¹	DPLT ²	PCMI et modifs ³	PC et modifs ⁴	PA et modifs ⁵	PD ⁶	Transferts	2e AT ⁷	Somme
36	Bernis	6	1	6	7	3	0	1	0	24
39	Bezouce	2	6	18	8	0	0	2	0	36
57	Cabrières	0	6	19	3	0	0	1	0	29
60	Caissargues	0	3	10	10	0	0	0	1	24
75	Caveirac	3	11	25	5	1	0	0	0	45
82	Clarensac	6	2	28	3	1	1	3	0	44
125	Garons	0	3	51	14	0	0	3	0	71
128	Générac	0	1	16	14	1	1	0	0	33
61	La Calmette	1	1	11	5	0	0	2	0	20
138	Langlade	1	7	28	7	0	0	2	1	46
145	Ledenon	0	3	11	3	1	1	2	0	21
155	Manduel	1	8	19	9	4	1	1	0	43
169	Milhaud	8	3	21	11	0	0	4	0	47
206	Poulx	1	9	42	5	0	1	0	0	58
211	Redessan	1	8	30	10	0	0	3	0	52
356	Rodilhan	2	1	6	4	0	0	1	0	14
241	St-Chaptes	2	8	13	4	3	0	1	0	31
245	St-Côme	1	0	4	5	0	0	2	0	12
249	St-Dionisy	0	1	4	1	0	0	0	0	6
257	St-Gervasy	3	3	9	7	1	0	0	0	23
228	Ste-Anastasie	2	5	11	6	1	0	0	0	25
317	Sernhac	0	1	6	3	0	0	0	0	10

40	91	388	144	16	5	28	2	714
----	----	-----	-----	----	---	----	---	------------

¹Certificat d'Urbanisme Opérationnel - ²Déclaration préalable de lotissement - ³Permis de construire maison individuelle - ⁴Permis de Construire (autre que maison individuelle) - ⁵Permis d'Aménager - ⁶Permis de Démolir - ⁷2^e passage en DDTM pour le même dossier d'Autorisation de Travaux (pour l'aménagement intérieur d'un bâtiment recevant du public).

Les dossiers instruits

Communes		Cub	DPLT	PCMI et modifs	PC et modifs	PA et modifs	PD	Transferts	2e AT	Somme
36	Bernis	8	1	3	11	2		1		26
39	Bezouce	3	7	15	7	1		2		35
57	Cabrières	1	5	18	2			1		27
60	Caissargues		6	9	14		1			30
75	Caveirac	4	18	32	15	1				70
82	Clarensac	8	4	31	9	1	2	4		59
125	Garons		3	49	22			3		77
128	Générac		1	13	20	2	1			37
61	La Calmette	1	1	12	10			3		27
138	Langlade	1	8	27	26			2		64
145	Ledenon		3	12	5	2	1	2		25
155	Manduel	1	8	23	13	3	1	1		50
169	Milhaud	9	3	23	22			1		58
206	Poulx	1	11	39	12		1			64
211	Redessan	1	8	42	11		1	2		65
356	Rodilhan	2	1	2	12			1		18
241	St-Chaptes	2	7	15	5	3				32
245	St-Côme	1			11			1		13
249	St-Dionisy		1	4	1					6
257	St-Gervasy	3	4	14	6	1				28
228	Ste-Anastasie	2	5	12	6	1				26
317	Sernhac	1	1	6	5					13

49	106	401	245	17	8	24	0	850
----	-----	-----	-----	----	---	----	---	------------

TOURISME

500 km de Sentiers de randonnée

- Suivi des signalements SURICATE sur Application RandoGard (*signalétique endommagée et autres incidents*) en lien avec le CD30 et la FFR30
- Suivi des sentiers avec les différents prestataires (*entretien de sentiers par ACEE ; suivi signalétique par FFR30 ; mise à jour des fiches d'implantation de la signalétique par FFR30 ; fabrication des lames et panneaux et pose par sous-traitant*)
- Nouveau marché d'entretien des sentiers avec débroussaillage mais également pose de la signalétique
- Suivi de la réécriture de la convention concernant les sentiers du Cartoguide « Des Costières de Nîmes aux étangs de Camargue » avec l'ajout comme signataires des Offices de Tourisme concernés par la vente de ces cartoguides.

3 Boucles Cyclo Touristiques

- Marché suivi et entretien de la signalétique
- Etude sur les projets touristiques à développer autour du vélo
- Mise en lien avec l'Agence d'Urbanisme pour une cartographie du territoire





Agritourisme

- Lancement de la première édition de l'opération « Les Terroirs Vagabonds, balades à la rencontre de nos producteurs et artisans » en co-coordination avec le CPIE du Gard : 10 sorties et animations agritouristiques gratuites sur 10 communes de l'Agglo. Des balades accompagnées par des animateurs professionnels sur les sentiers de randonnée de Nîmes Métropole couplées à une visite ou dégustation chez un artisan ou un agriculteur rémunéré pour son accueil

-
- Fiche action « Terroirs Vagabonds » intégrée au Rapport Annuel de Développement Durable (RADD) de Nîmes Métropole
 - Relance des Terroirs Vagabonds pour 2024 avec projet de développement de l'offre



Taxe de Séjour

- Mise en œuvre de la taxe de séjour
- Lancement des groupes de travail

Divers

- **PAT** : Partenaire de la démarche et dans l'équipe interne à Nîmes Métropole sur le volet agritourisme
- **PCAET** : Développer un tourisme durable (qualification de l'offre et promotion)
- Nîmes Tourisme s'est inscrit dans la démarche ISO20121
- **JMS** : Collaboration en interne sur l'évolution des JMS 2024 et plus spécifiquement sur le volet tourisme avec "Nîmes Tourisme".
- Accompagnement-suivi des réseaux et des porteurs de projets privés ou publics

Suivi de la convention CPI (Convention de Prestations Intégrées) portant sur les missions touristiques (entre Nîmes Métropole et la SPL Agate)

Collaboration et suivi des missions par le pôle tourisme

- Visite partenariale annuelle OTC St Gilles, « Serpentine » à la gare Magna Porta, Corner tourisme à l'aéroport
- Réunion socio pro annuelle au Musée de la Romanité avec les élus de Nîmes Métropole délégués au Tourisme et à l'Agritourisme
- Conférences de presse saison touristique : lancement de la saison puis bilan de la saison

Les missions de Nîmes Tourisme

- Conférences de presse saison touristique : lancement de la saison puis bilan de la saison
- Nouvelle offre de sorties dans l'Agglo avec un guide conférencier : en 2023 Manduel « De la Via Domitia à la ligne à grande vitesse »
- Suivi et partenariat : Label Vignobles et Découvertes / commission Patrimoine du PETR / Etude stratégie développement touristique Canal du Rhône à Sète / Association La Régordane / **Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité du Gard 2023 – 2028 / Via Rhône**
- **Engagement de Nîmes tourisme dans une démarche de qualité**

Autres collaborations

Conseil départemental du Gard

- Lien avec le service tourisme pour le futur schéma départemental du tourisme
- Lien avec le service Attractivité et Patrimoine Naturel pour les activités de pleine nature

Gard Tourisme

- Suivi des conventions des 4 cartoguides des sentiers de randonnées

PETR Garrigues et Costières de Nîmes

- Leader : suivi des projets portés sur le territoire et participation aux groupes de travail
- Suivi du projet "Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes "
- Collaboration sur la mission Tourisme du PETR

NUMERIQUE

Mutualisation de la Direction du Numérique

La mutualisation permet de faire bénéficier aux communes membres de la CANM des compétences d'une Direction des Systèmes d'Information expérimentée et d'une infrastructure disposant d'une qualité de services élevée. La DN élabore un catalogue de services à destination des communes qui souhaitent être accompagnées, de l'achat à la mise en service, à travers des services « prêt à l'emploi ».

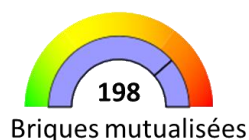
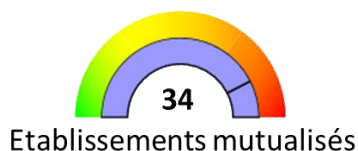
Les enjeux de la mutualisation

Les enjeux de la mutualisation de la DN sont multiples. Elle intègre la transformation numérique dans ses dimensions métiers, politique et sociétale. Elle est le socle pour les établissements mutualisés à la mise en œuvre d'un SI efficient. Elle permet notamment à toutes les communes mutualisées d'exercer leurs compétences et activités avec des outils informatiques de hautes performances. Elle garantit la continuité et la pérennité des solutions déployées, dispose d'un niveau de services très élevé à un coût attractif. Elle fait connaître et partager les bonnes pratiques informatiques au sein de ses membres et leur fait bénéficier d'un accompagnement pour structurer leur système d'information et optimiser le fonctionnement du système d'information pour dégager des marges opérationnelles et réaliser des économies.

Ces différents enjeux seront atteints à travers un prérequis d'Infrastructure robuste et pérenne. Cette Infrastructure est portée par la compétence de l'aménagement numérique du territoire (réseau de fibre optique Gecko).

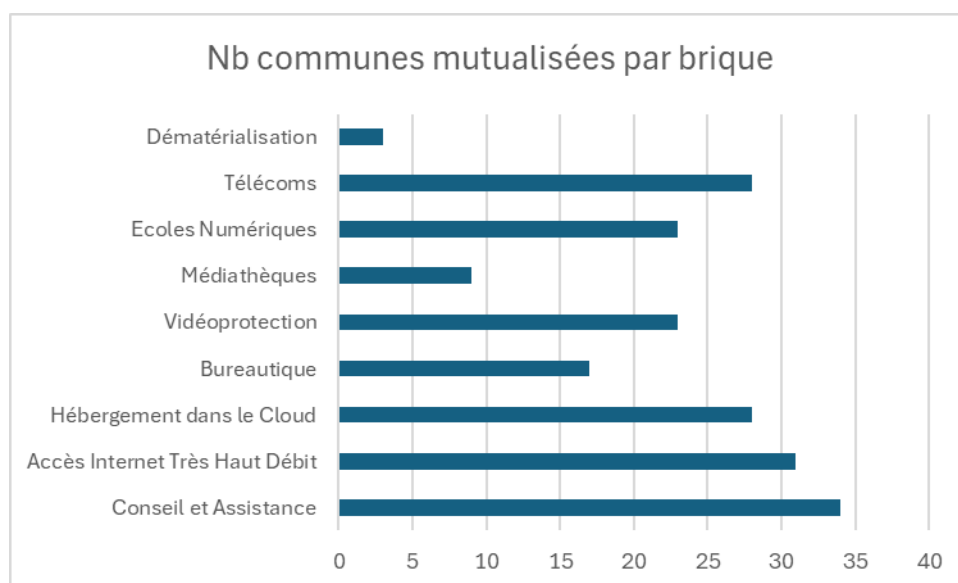
Etat des lieux

Au 31 décembre 2023 il y a 34 établissements publics mutualisés et 198 briques mutualisées.

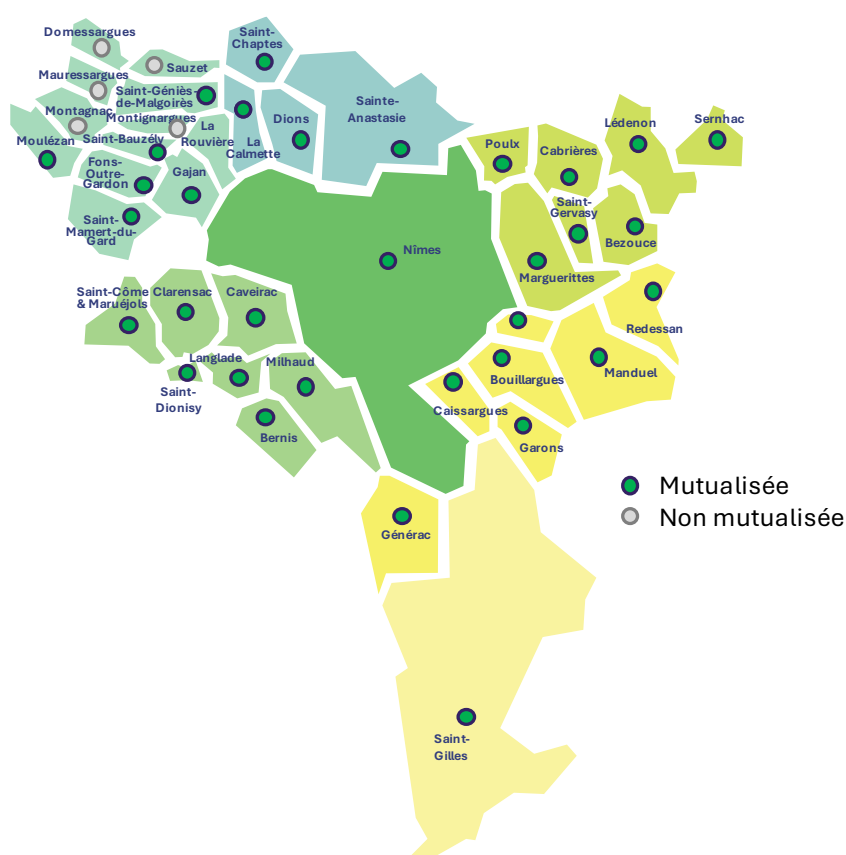


Nouvelles mutualisations 2023 :

- **1er semestre 2023 :**
 - Poulx
 - Télécoms
 - St Bazély
 - Accès THD et Outils collaboratifs
 - Télécoms
- **2ème semestre 2023 :**
 - Saint-Mamert-du-Gard
 - Télécoms



En 2023 et dans le cadre de sa compétence « aménagement numérique du territoire pour les écoles », Nîmes Métropole a raccordé les Hôtels de Ville de La Rouvière et Saint-Bauzély, ainsi que les écoles de Saint-Mamert-du-Gard et de Saint-Bauzély.



Les projets et réussites

Système Infrastructure et Réseau

En plus du maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure Réseaux et Systèmes avec plus de 1150 équipements réseaux (switches et bornes WiFi) ainsi que 450 serveurs virtualisés et du traitement de plus de 1500 tickets de demandes et d'incidents, des projets majeurs ont été traités lors de l'année 2023 :

- La création de 30 nouveaux serveurs virtualisés au sein de notre infrastructure SI soit une augmentation de 5% de notre infrastructure.
- Une montée en version majeure de notre logiciel d'infrastructure de virtualisation, de notre outil de sauvegarde et de notre infrastructure WiFi a pu être menée sans interruption de service afin d'assurer un niveau de sécurité croissant et des nouvelles fonctionnalités.
- La poursuite et l'extension de la sécurisation des serveurs avec le déploiement de l'antivirus et des mises à jours de sécurité.
- Dans le cadre d'un remplacement de nos équipements de surveillance périmétriques, le projet de refonte de nos Firewall a été bien mené et permettra à l'avenir de surveiller de manière proactive les éventuelles déviations de navigation (déchiffrement SSL).
- La montée en charge des activités a été accompagnée d'une refonte RH et nous a permis de renforcer les équipes Système et Réseau.
- Le début du déploiement du logiciel de téléphonie sur l'ensemble des postes des agents.
- Le démarrage des phases de conception et d'architecture du projet de Segmentation réseau sur 2023 permet de poursuivre le déploiement sur 2024 ayant pour but de filtrer les échanges entre les différents réseaux, notamment les communes.

Centre de pilotage

La dernière réalisation en date est la création d'un **centre de pilotage**. Le projet de centre de pilotage se compose de plusieurs phases :

- Un emménagement physique :
- Installation dans des locaux de 600 m2 afin de réunir l'ensemble des services métiers, permettant de créer une synergie multi-métier. Nous retrouverons notamment sur ce site : Le Centre Inter Urbain de Vidéo Protection (CIUVP), la Police Municipale (PM), le Centre de Régulation Trafic (CRT), le PC Crise (PCC). Deux services voient le jour avec l'apparition des « Nouveaux Usages » (usages non sécuritaires autour de la vidéo et liées aux services pour apporter des données contextuelles). Le signalement usager apparaît également pour acquérir des informations du territoire et apporter des réponses aux citoyens (via les applications citoyennes).
- La conception s'est faite en collaboration avec les services concernés et l'accompagnement d'une mission Ergonomie afin d'adapter l'environnement de travail à un usages 7j/7 et 24h/24 des locaux.
- Le déploiement d'infrastructures numériques :
- Grâce à Gecko et l'expertise du service Infrastructure Réseau et Système, le centre de pilotage est relié au réseau de manière qualitative – autant du point de vue disponibilité, performance que cyber.
- La refonte des processus de travail :
- Processus et organisation humaine pour un gain en efficacité opérationnelle et un partage des informations.
- Le développement de solutions innovantes :
- La recherche des meilleures solutions innovantes et l'évolution de l'Hyperviseur pour répondre aux enjeux et besoins.

- La direction numérique a ainsi équipé le plateau de 3 écrans numériques interactifs permettant l'usage d'outils collaboratifs O365.
- Les renvois d'images ont été modernisés afin de permettre le renvoi de nouveaux contenus.

L'Hyperviseur mis en place pour le centre de pilotage est OC.Vision. Il permet de regrouper l'ensemble des équipements du territoire sur un seul et unique interface. Multi protocole, ouvert, personnalisable, évolutif, ce dernier s'inscrit dans l'évolution perpétuelle des besoins et des enjeux souhaités.

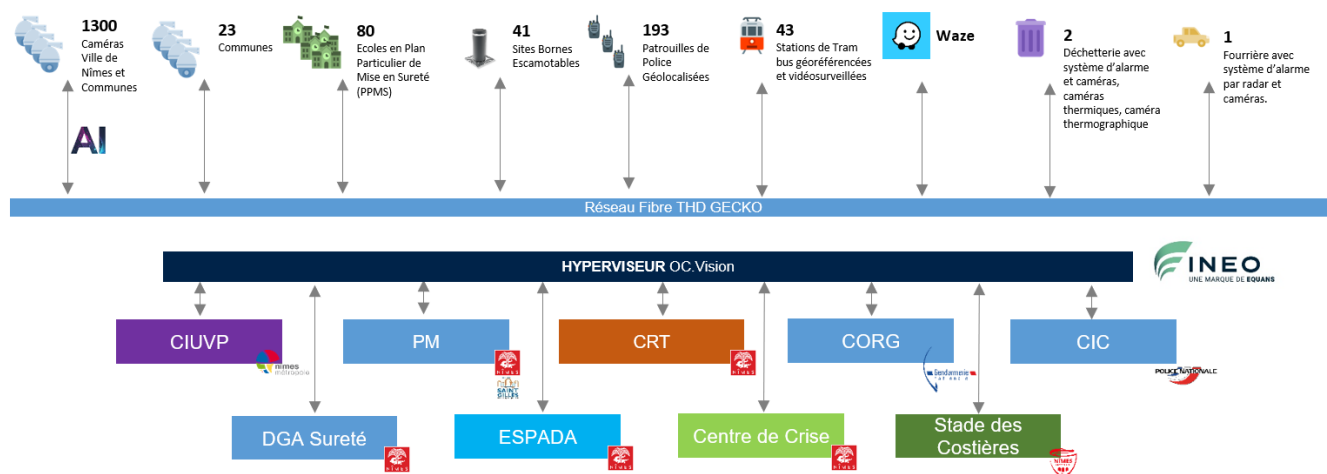
Aujourd'hui, nous retrouvons notamment sur l'Hyperviseur en temps réel :

- La vidéoprotection avec plus de 1300 caméras sur plus de 20 communes.
- Le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) de plus de 80 établissements scolaires.
- La gestion et le pilotage de 41 bornes escamotables.
- La géolocalisation en temps réel de plus de 190 patrouilles de police.
- Plus de 40 stations de tram-bus géoréférencées et vidéosurveillées.
- Les informations trafic de l'application Waze.
- La sécurisation de 2 déchetteries avec des alarmes, caméras thermiques, caméras thermographiques.
- La sécurisation d'une fourrière via radars et caméras.
- De l'intelligence artificielle afin d'obtenir des informations temps réel sur la mobilité ou a des fins statistiques.
- Des tableaux de bord mettant en avant des indicateurs de performance.

L'Hyperviseur OC.Vision est exploité par :

- Le Centre Inter Urbain de Vidéoprotection (CIUVP),
- La Police Municipale (PM),
- Le Centre de Régulation Trafic (CRT),
- Le Centre d'Opération et de Renseignement de la Gendarmerie (CORG),
- Le Centre d'Information et de Renseignement (CIC),
- La Direction Générale de l'Armement Sureté (DGA),
- Evaluation et Suivi des Précipitations en Agglomération pour Devancer l'Alerte (ESPADA).

Ci-dessous une illustration succincte des objets remontant sur l'Hyperviseur (partie haute) ainsi que des services métiers les exploitant (partie basse) :

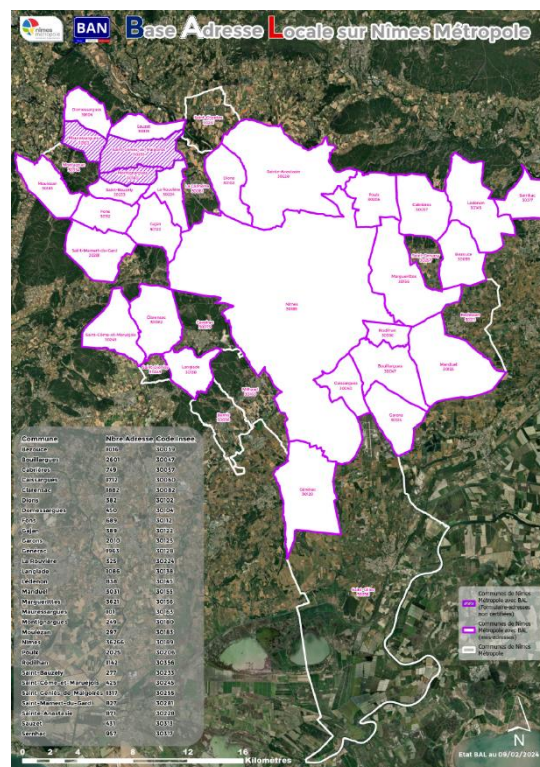


Accompagnement à la certification des adresses pour intégration dans la Base des Adresses Nationale

La Direction Numérique accompagne les communes pour la création de la Base Adresse Locale et pour la 1ère publication vers la BAN

Les communes accompagnées en 2023 sont :

1. **Marguerittes** (239 voies, 2 lieux-dits, 3584 numéros répertoriés)
2. **Garons** (139 voies, 10 lieux-dits, 2009 numéros répertoriés)
3. **Saint-Mamert-du-Gard** (66 voies, 6 lieux-dits, 827 numéros répertorié),
4. **Langlade** (80 voies, 1089 numéros répertorié),
5. **Poulx** (151 voies, 4 lieux-dits, 2017 numéros répertoriés)



Etat des lieux de publication des BANs des communes de la CANM

Téléphonie

La Direction Numérique offre un service de téléphonie sur IP pour 28 établissements publics. 3 nouvelles communes ont rejoint la mutualisation des Télécoms en 2023 : Poulx, Saint-Bauzély et Saint-Mamert-du-Gard.

La DN a la capacité de gérer :

- 2761 lignes fixes pour la ville de Nîmes (écoles comprises)
- 795 lignes fixes pour les communes (hors Nîmes)
- 844 lignes pour la CANM

Elle a également géré en 2023 :

- 922 lignes mobiles pour la ville de Nîmes,
- 444 lignes mobiles pour les communes de Nîmes Métropole (hors Nîmes),
- 273 lignes mobiles pour la CANM

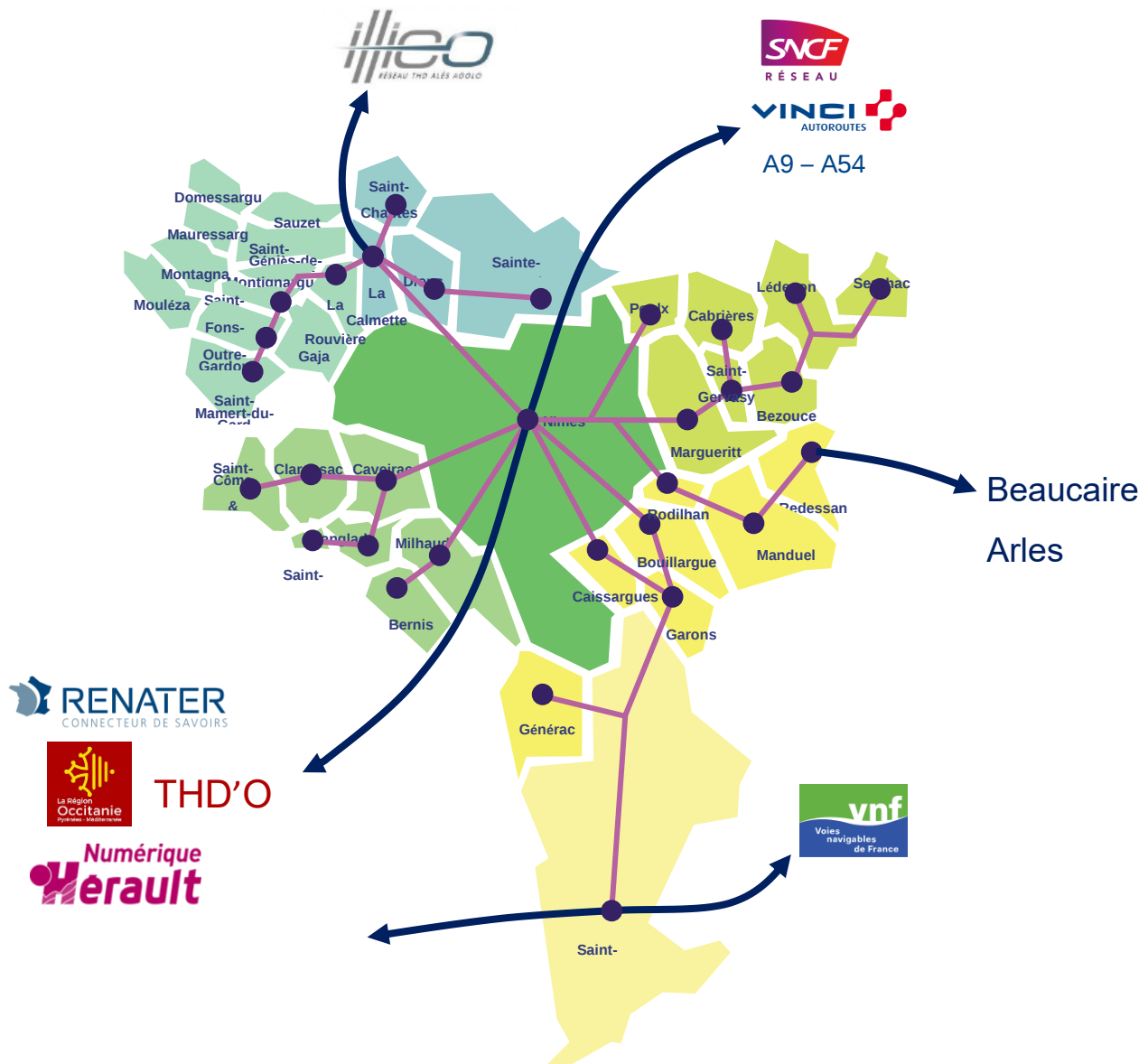
Le réseau Gecko et la compétence Aménagement Numérique du Territoire

Les Enjeux de la Compétence Numérique du Territoire

La CANM a la compétence pour l'aménagement numérique du territoire pour créer un point de présence sur ses communes membres (hôtels de ville) et pour les écoles à travers ce réseau de fibre optique. Ce support est indispensable au bon fonctionnement de la mutualisation de la DN pour les sites de ses membres. Voici la nouvelle cartographie du maillage GECKO.

Extension Gecko 2023

Cette année (2023) le service Gecko s'est particulièrement focalisé sur la stratégie du raccordement des communes de Leins Gardonnenque. Le planning prévisionnel a été tenu et a permis d'adresser des communes non fibrées à ce jour.



Extension Gecko (Réseau LoraWAN et IOT)

Enjeux

Mettre à disposition des collectivités de l'agglomération une infrastructure permettant le déploiement de leurs capteurs et ainsi avoir une gestion plus efficace de leurs missions.

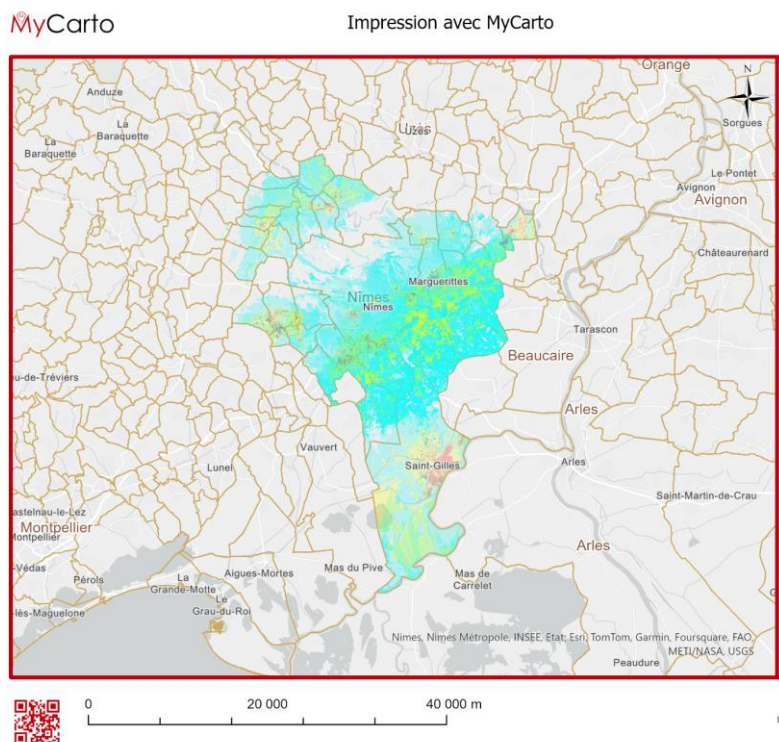
Compléter l'offre « Gecko » existante en y ajoutant un nouveau service « bas-débit » à destination des entreprises du territoire. Les entreprises innovantes pourront s'appuyer sur le réseau IoT pour y connecter leurs propres objets connectés et recueillir les données ainsi produites. Cette nouvelle offre doit permettre aux entreprises du territoire de gagner en compétitivité en bénéficiant d'une infrastructure moderne et de qualité.

Les services de la CANM et ses communes membres ont accès à ce réseau. On retrouve des capteurs pour répondre à de nombreux besoins :

- Capteurs de températures, humidité, CO2
 - Capteur d'ouverture d'armoire, de porte de chambre
 - Compteurs d'eau
 - Compteurs électriques
 - Capteurs d'éclairage public
 - Capteurs d'occupation volumique pour PAV (points d'apports volontaires)
- La liste est non exhaustive.

Faits marquants

En 2023, Une étude complète de couverture a été menée est intégrée dans notre outil cartographique. Cette étude permet d'établir un schéma directeur d'aménagement et d'adresser en priorité les zones non couvertes par les opérateurs historiques.



Les 7 premières antennes Lora sont en service. Elles sont implantées à Nîmes, Sernhac, Marguerittes et Saint-Gilles. En 2024, c'est plus d'une quinzaine d'antennes prévues pour couvrir toute l'agglomération.

Le premier cas d'usage est identifié pour 2024, il s'agit de connecter au réseau Lora les 600 armoires du MPGP de la ville de Nîmes.

Marchés Publics

La Direction Numérique accompagne chacun de ses membres dans la rédaction et le dépouillement des marchés pour les besoins projets menés en mutualisation (vidéoprotection, câblage des écoles, achat d'ordinateurs, ...).

Certains marchés de la centrale d'achat sont accessibles gratuitement à travers la mutualisation de certaines briques.

Pour l'année 2023, la DN a travaillé au renouvellement des marchés suivants avec la Centrale d'Achat Mercatura :

- M2023-001 – Profil acheteur
- M2023-002- Acquisition de micro-ordinateurs et stations de travail
- M2023-003- Acquisition de micro-ordinateurs portables
- M2023-004- Acquisition d'écrans
- M2023-005- Prestations des services autour de la technologie Typo 3 – Accord cadre
- M2023-008 - Fourniture de droits d'usage et maintenance de licences AUTODESK: AUTOCAD - AUTOCAD LT - AECC
- M2023-009 - Maintenance, entretien et prestations associées d'équipements numériques interactifs et ordinateurs de contrôle
- M2023-010 - Acquisition et prestations associées d'équipements numériques interactifs et accessoires
- M2023-011- Acquisition de certificats de signatures électroniques et prestations associées

Marchés hors Mercatura (Nîmes Métropole):

- 230051 – ETL Spacial
- 230065 NM_Diffusion multi médias en masse (SMS, messages vocaux + API)
- 230124 NM_ Maintenance SIGB KOHA logiciels de gestion des bibliothèques
- 230150 NM_ maintenance du logiciel DDC Droit du sol
- 230137NM_ESRI contrat d'acquisition d'usage et de maintenance des logiciels SIG
- 230015NM_ Maintenance et extension des équipements réseaux
- 230045NM_ Gecco GED&MAT maintenance
- 230053NM_ Maintenance systèmes impression service Repro
- 230063NM- maintenance du logiciel Convocations électroniques
- 230135NM_ maintenance SEDIT Finances
- 230136NM_ Maintenances logiciel des Pools véhicules
- 230138 NM - Fourniture service Transit IP
- 230142NM_ maintenance COVADIS
- 230143NM_ maintenance SEDIT RH

Nouveaux logiciels et refonte de l'existant

En plus du support et du maintien en fonctionnement de l'ensemble des applications de la collectivité (soit plus de 200 logiciels existants au service de l'ensemble des directions métiers) plusieurs nouveaux projets structurants ont été menés en 2023 pour Nîmes métropole

Axes stratégiques :

- Modernisation du système d'information
- Soutien aux projets directeurs du territoire
- Rationalisation et simplification des process internes
- Dématérialisation du service public

Formations :

Mise en oeuvre de sessions de formations "outils informatiques" 70 agents NM formés en 2023 en interne par la DN

RH :

Migration des serveurs obsolètes e-sedit RH Ville et Agglo

Passage en authentification annuelle AD pour sécurisation et centralisation des accès

Mise en oeuvre du rapport social unique RSU

Mise en place d'un workflow entre SEDIT RH et PeopleDoc, sur les arrêtés de type avancement et CIA

Finances :

Migration serveur finances pour éviter l'obsolescence technologique

Edition du Compte Financier Unique

Migration en M57 du Syndicat Mixte Pole Métropolitain Nîmes Ales

Transfert immobilisations de la ville vers le budget Grand cycle de l'eau

Acquisition logiciel Nouveaux territoires (taxe de séjour)

Site Nîmes-métropole.fr

Migration du module actualité

Remplacement de l'outil de statistique Google Analytics par Matomo

Mise à jour de la version TYPO3 vers la version LTS

Accompagnement de la Dir Com sur le marché UX Design et ateliers de co-crédation pour future version du site

CRM – gestion de la relation usagers :

Intégration de la direction Mobilité + Gecko dans l'outil actuel

Production d'un outil décisionnel pour que l'ensemble des directions concernées puissent suivre leurs indicateurs

ZAE :

Création d'un outil de gestion de ticket + indicateurs associés

Gedemat :

Installation nouvelle version majeure

SIG :

Nouveau Plan de ville interactif sur NM

Créations de 17 cartographies (ZAE, PPRI, zonages cameras, aéroport...)

Application de saisies ZAE

Application plan intercommunal de sauvegarde

Application droit des sols - données géographiques spécifiques pour le service droit des sols (cadastre, urbanisme, atlas patrimoine, ...)

Application zone d'accélération d'énergie

Intégration / MAJ des PLU de plusieurs communes dans MyCarto (Sernhac, Clarensac...)

Prototype CIM/SIG sur la Porte-Ouest

SPANC :

Changement du logiciel de gestion du SPANC avec reprise des données et dématérialisation de certaines parties du processus métier

EAU :

Intégration dans le logiciel des suivis des demandes de raccordement au pluvial

Ajout de la gestion des conformités (certificat de conformité + gestion des pénalités pour les non conformes)

Ajout d'une couche SIG pour suivre les parcelles non conformes

Dématérialisation de certaines démarches (demande de contrôle suite à travaux de conformité)

SIGB Koha bibliothèques (mutualisé) :

Passage en hébergé chez le fournisseur. Suppression des serveurs en interne.

SAE Asalae archives (mutualisé) :

Remplacement des serveurs. Réinstallation complète et mise à jour version.

Site Archives de Nîmes (mutualisé) :

Ouverture du site [Archives de Nîmes \(nimes.fr\)](http://Archives de Nîmes (nimes.fr))

Recherche de financements :

Démutualisation de l'application et création d'un logiciel dédié pour chaque collectivité

HABITAT

Animation des aides financières du Parc Privé

L'année 2023 a démarré sur une forte activité qui a perduré jusqu'en fin d'année permettant de consommer 99.95% de l'enveloppe de crédits ANAH de 8 101 047,00 € mis à disposition dans le cadre de la délégation, soit 8 096 997 €. Comparativement à 2022, les subventions ANAH engagées ont augmenté de 89%. Les aides en fonds propres sont restées stables avec une mobilisation d'aides de Nîmes Métropole à hauteur de 548 723€.

Par manque de fonds ANAH et de fonds propres, quelques dossiers furent mis en attente sur les dernières semaines 2023 pour bénéficier d'une notification dès 2024.

Au total 894 logements ont obtenu une subvention de Nîmes Métropole via les crédits de l'ANAH au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre pour effectuer des travaux. Ces subventions furent complétées par des subventions en fonds propres.

Répartition par type de rénovation des 894 logements aidés

250 étaient des logements de propriétaires occupants dont (certains propriétaires ont fait plusieurs types de travaux) :

- 114 propriétaires ont adapté leur logement au handicap ou au maintien à domicile ;
- 134 propriétaires pour des travaux d'économie d'énergie ;
- 2 propriétaires pour des travaux sur des logements insalubres et très dégradé (LHI/LTD).

45 étaient des logements de propriétaires bailleurs dont 34 logements furent rénovés et conventionnés au loyer social LOC'2 ;

Réalisation des objectifs 2023 en fonction du type de travaux

- 18 % des objectifs réalisés pour le traitement de logements insalubres et très dégradés (2 sur un objectif de 11) ;
- 109 % des objectifs réalisés pour le traitement de logements nécessitant des travaux d'adaptation (114 sur un objectif de 105) ;
- 95 % des objectifs réalisés pour le traitement de logements nécessitant des travaux d'économie d'énergie (134 sur un objectif de 141).

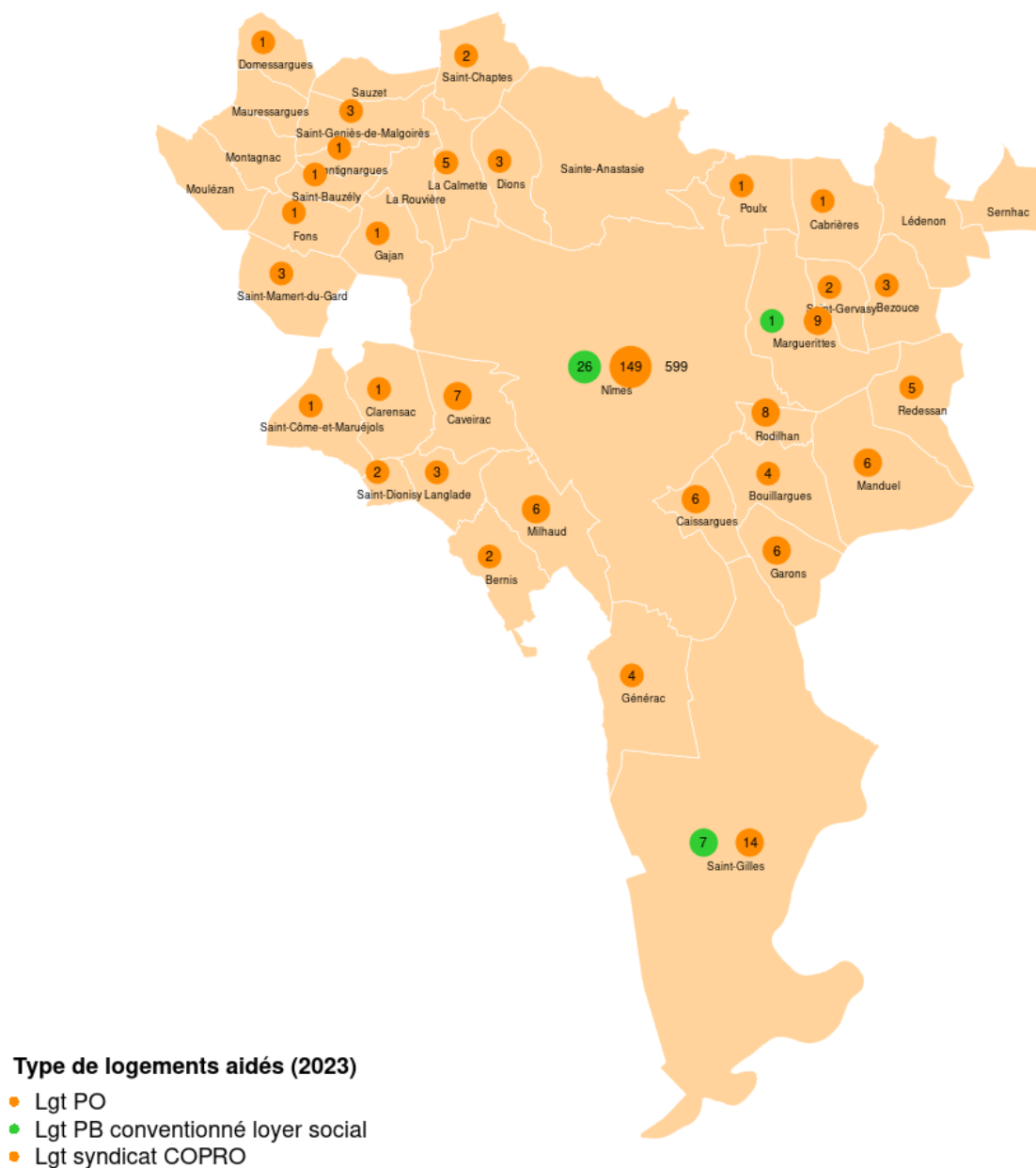
Réalisation des objectifs de conventionnement 2023

188 % des objectifs réalisés en conventionnement Loc'2 (loyer social) de logements de propriétaires bailleurs (45 sur un objectif de 24).

En additionnant les conventionnements avec et sans travaux, les réalisations en termes de logements à loyer maîtrisé sont de 57 logements :

- 12 pour les loyers intermédiaires LOC'1
- 45 pour les logements à loyers conventionnés social LOC'2

Répartition géographique des logements aidés en 2023



Les actions menées en 2023 sur l'habitat privé ancien

Plusieurs actions coexistent sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole :

L'observatoire des copropriétés sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

Cet observatoire dont les données financières de 258 copropriétés ont été actualisées en 2020, permet le suivi de l'état de santé des principales copropriétés du parc immobilier sur l'ensemble du territoire communautaire, afin d'identifier en amont les risques de fragilité et de définir les stratégies d'intervention futures.

Les programmes et actions liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage Nîmes Métropole

- PIG « Habiter Mieux » Mars 2023 / décembre 2025 ;
- Phase pré opérationnelle des futures OPAH RU multisite dite « Cœurs de bourgs » et de l'OPAH RU « Centre ancien de Saint Gilles » ;

D'autres actions sont menées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Nîmes dans lesquelles Nîmes Métropole est partenaire opérationnel et financier en matière d'ingénierie :

Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage Ville de Nîmes

- Plan de sauvegarde des Copropriétés Richard Wagner ;
- OPAH RU Richelieu avec volet copropriété dégradées ;
- OPAH CD Les Grillons.

Les programmes liés à l'amélioration de l'habitat sous maîtrise d'ouvrage EPF Occitanie

- Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCODIN) de Pissevin.

Chiffres clefs 2023

Les subventions accordées permettent aux propriétaires d'engager 12 845 985 € HT de travaux.

En ratio, 100 000 € de subvention en fonds propre de Nîmes Métropole permettent de déployer 1 470 000 € de financement de l'ANAH sur le territoire, induisant 2 340 000 € injectés dans l'économie locale via le secteur du BTP.

Le gain énergétique moyen obtenu sur les dossiers travaux d'économie d'énergie est de 40.2%.

Afin de communiquer sur les financements mobilisables en matière de rénovation, le service va à la rencontre des syndicats de copropriétés et des administrés via des forums ou réunions publiques organisés dans les villes de l'agglomération.

Animation des aides financières du Parc Public

En ce qui concerne le Parc Public, le nombre d'opérations de logement social agréées en 2023 est supérieur à celui de 2022 sans pour autant avoir retrouvé un niveau de production satisfaisant d'autant que 4 opérations sont des opérations annulées (pour 209 logements) des années précédentes et reprogrammées (pour 193 logements) sur l'année 2023.

En 2023, 451 logements ont donc fait l'objet d'un agrément.

Ainsi, le taux de réalisation de production de logements sociaux au regard des objectifs du PLH est de 67% pour les logements sociaux familiaux et de 97% pour l'ensemble des logements (logements spécifiques compris).

La programmation HLM 2023 de Nîmes Métropole

Les logements financés au titre de l'année 2023 sont au nombre de 451, répartis entre :

- 127 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) dont 36 en pension de famille et 7 en résidence sociale ;
- 135 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- 170 PLS (Prêt Locatif Social) dont 125 en logements étudiants ;
- 19 PSLA (Prêt Social Location-Accession).

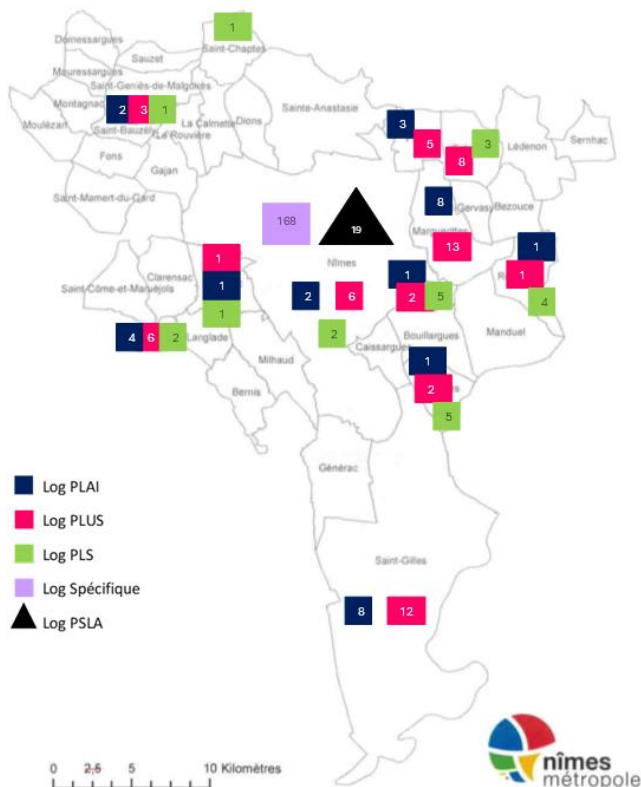
L'enveloppe financière de crédits délégués de l'Etat consommée s'élève à 1 488 400 €.

Les fonds propres de Nîmes Métropole ont été mobilisés à hauteur de 1 200 478 €.



Pose de la 1^{ère} pierre LLS Parc Vitae Rodilhan

Répartition géographique des
logements sociaux aidés en 2023



L'accession à la propriété

Afin de fluidifier les parcours résidentiels, Nîmes Métropole poursuit son soutien aux projets des primo-accédants à la propriété.

L'année 2023 a ainsi vu 25 ménages bénéficier de l'aide financière de Nîmes Métropole, pour un montant total de 96 000 €.

Les projets ont concerné les 6 communes suivantes : Bezouze, Caissargues, Manduel, Nîmes, Saint-Gilles et Sernhac.

L'achat dans l'ancien représente 24 projets. Seul 1 projet a été financé pour l'achat d'un terrain et la construction d'une maison. Sept bénéficiaires n'habitaient pas le territoire de Nîmes Métropole.

Enfin, ce soutien à l'accession à la propriété aura permis la libération de 7 logements du parc social situés sur le territoire de Nîmes Métropole.

Le Programme Local de l'Habitat 2019-2024

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique d'orientation, de programmation, de mise en œuvre et de suivi de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale. Le PLH est l'expression de la stratégie portée par les acteurs du territoire pour satisfaire les besoins des personnes en logement et en places d'hébergement.

Il s'agit d'un programme territorialisé à la commune, dont la dimension stratégique est renforcée par le caractère opérationnel des actions prévues.

Arrivant à échéance fin 2024, et sur la base du bilan à mi-parcours, il sera important de réaliser un travail fin pour mieux mettre en adéquation l'offre et la demande (y compris la demande locative sociale) et conforter les efforts de l'action publique locale pour faciliter le parcours immobilier résidentiel. Le fond de cette réflexion sur le PLH 2025-2030 devra nécessairement s'appuyer sur une vision stratégique, prospective et partagée du territoire intercommunal à l'horizon 2032.

La révision du PLH a été lancée par une délibération au mois de février 2023.

L'animation de la gestion de la demande et l'attribution des logements sociaux

Mise en œuvre de la réforme des attributions

Les lois de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine (2014), pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (« ALUR » -2014) positionnent les communautés et métropoles comme chef de file des politiques de peuplement et de gestion de la demande et viennent compléter les compétences des agglomérations dans le champ de l'habitat. La loi Egalité et Citoyenneté (2017) et plus récemment, la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (« ELAN » 2018), viennent préciser les objectifs de relogements des ménages reconnus prioritaires et des ménages les plus pauvres en vue de :

- Favoriser une mixité sociale dans les villes et les quartiers fragiles ;
- Rééquilibrer l'occupation du parc social par les attributions de logements.

Objectifs de la réforme des attributions de logement sociaux :

- Harmoniser les pratiques en matière de gestion de la demande et des attributions de logement social en lien avec les communes, les bailleurs sociaux, les réservataires de logements et les associations ;

-
- Fixer des orientations et des objectifs territorialisés en matière de relogement dans le cadre des Conférences Intercommunales du Logement ;
 - Développer pour les élus une connaissance objectivée sur la réalité de l'occupation sociale des territoires afin d'opérer des rééquilibrages sociaux et spatiaux au bénéfice du développement et de l'attractivité de leur territoire ;
 - Fonctionner de manière transversale avec la politique de l'habitat et la politique de la ville ;
 - Lutter contre les phénomènes d'aggravation de la paupérisation et de ségrégation urbaine au sein des quartiers déjà fragilisés et favoriser le rééquilibrage de l'offre locative sociale et des attributions à l'échelle intercommunale.

2 documents cadre obligatoire :

- Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) adopté en février 2020 par le Conseil Communautaire
- Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) adoptée en février 2020 par le Conseil Communautaire et signée en octobre 2021.

Ces 2 documents cadre définissent les grandes orientations en matière d'attributions et de mutations de logements, de la mise en place de la cotation et de la gestion en flux, de gestion de la demande et de l'information aux demandeurs de logements, les modalités de relogements des publics prioritaires et les modalités de coopérations entre les bailleurs et réservataires.

Calendrier des actions réalisées en 2023 :

- Présentation de la grille de cotation aux partenaires en juin 2023,
- Tenue de la 1^{ère} commission de coordination de la CIA en septembre 2023,
- Présentation de la grille de cotation à la CIL le 30 novembre 2023,
- Signature de 2 conventions de mise en œuvre de la gestion en flux en décembre 2023 et janvier 2024,
- Commission Logement pour l'étude des relogements des publics prioritaires aux situations difficiles (mise en œuvre octobre 2021) : 3 réunions.

La Commission Logement en quelques chiffres :

- Nombre de dossiers étudiés : 91
- Nombre de familles relogées : 47 dont 14 en 2023
- Nombre de dossiers en attente et/ou sans solution : 26

Mise en œuvre de la gestion partagée des demandes de logement social

Parmi les actions prévues par la réforme des attributions de logements sociaux figure la création d'un service d'information et d'accueil des demandeurs de logement au niveau intercommunal et d'enregistrement des demandes de logement (guichet enregistreur), via le Système National d'Enregistrement (SNE). L'organisation du service est inscrite au sein du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), qui associe les communes membres de l'EPCI, les bailleurs et les réservataires de logements sociaux pour assurer la gestion partagée des demandes de logement social et satisfaire le droit à l'information en fonction des besoins et des circonstances locales de manière harmonisée.

Conformément aux articles L.441-2-7 et L. 441-2-8 du CCH, le PPGDID de Nîmes Métropole prévoit dans ses actions :

- L'animation d'un service intercommunal d'information et d'accueil des demandeurs de logement social ;
- La gestion d'un dispositif de gestion partagée de la demande de logement et d'enregistrement des demandes (extension du Système National d'Enregistrement des demandes).

Le Pôle Logement et Hébergement de Nîmes Métropole s'inscrit donc depuis 2020 dans le réseau existant des guichets enregistreurs présents sur le territoire intercommunal :

- Les bailleurs sociaux,
- Le CCAS de la Ville de Nîmes,
- Le CCAS de la commune de Milhaud.

2 SIAD niveau 1 (lieu d'accueil et d'information) se sont mis en place et sont venus enrichir le territoire intercommunal : les communes de Bezouce et de Marguerittes.

Calendrier des actions réalisées en 2023 :

- Signature de la convention portant sur les Services d'Accueil d'Information et d'Accueil des demandeurs de logement social (SIAD) en septembre 2023.
- Réunion du groupe inter-réservataire sur les livraisons neuves : 17

Gestion du contingent réservataire de Nîmes Métropole

Durant l'année 2023, la gestionnaire logement du Pôle Logement et Hébergement a traité :

- 34 logements neufs du contingent de Nîmes Métropole,
- 58 logements en stock du contingent de Nîmes Métropole,
- 11 logements du contingent propre des bailleurs mis à disposition de Nîmes Métropole.

Relogements dans le cadre du renouvellement urbain

Le souhait de favoriser un parcours résidentiel positif pour les ménages impactés par le NPNRU passe par le renforcement des actions de gestion de proximité et d'accompagnement de ces ménages.

Une charte partenariale de relogement définissant les modalités de relogement a été signée le 12 juin 2019 pour la période du protocole de préfiguration et de la convention NPNRU à venir. Une cellule relogement, outil opérationnel et de proximité, est déployée sur les secteurs Ouest (Pissevin-Valdegour) et Est (Chemin bas d'Avignon-Clos d'Orville et Mas de Mingue).

Cette compétence est assurée en régie Nîmes Métropole et se compose de quatre chargés de relogements.

L'année 2023 a permis d'intégrer un nouveau partenaire à la Commission Technique Relogement, la MOUS Citémétrie en charge pour le compte de la Ville de Nîmes, du relogement des occupants de la copropriété le Portal sur le quartier du Chemin Bas d'Avignon avec 1 relogement effectué dans le parc social.

En outre, 9 immeubles vidés de leurs occupants sont prêts et/ou démolis (immeubles Moulin, Bruguier, Brossolette sur le quartier du Chemin Bas d'Avignon, immeubles Claverie, Boule d'or sur le quartier du Mas de Mingue immeubles Perrin, Avogadro sur le quartier de Valdegour, immeubles David, Pollux sur le quartier de Pissevin).

Au 15 décembre 2023, il reste 99 familles à reloger sur les 796 familles de départ, y compris dans le cadre du protocole de préfiguration.

La gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage

AAGV de Marguerittes

L'aire de Marguerittes fonctionne depuis six ans sous gestion déléguée à L'HACIENDA, un opérateur spécialisé. Le taux d'occupation moyen sur le l'AGV de Marguerittes en 2023 était de 41 %.

AAGV de Nîmes

L'aire d'accueil rénovée a été inaugurée le 20 juillet 2021, avec une réouverture le 11 août 2021. Depuis le 16 décembre 2022, l'aire de Nîmes Saint-Césaire fonctionne également sous gestion déléguée à L'HACIENDA, gestionnaire spécialisé.

Le taux d'occupation moyen sur l'aire de Nîmes pour l'année 2023 était de 25 %.



Aire d'accueil de Marguerittes



Aire d'accueil de Nîmes

Autres actions

Durant l'année 2023, le service habitat a également été associé pour les actions suivantes :

- Rédaction d'avis/notes/analyses des Plans Locaux d'Urbanisme dans le cadre de leur élaboration, modification/révision au titre des Personnes Publiques Associées ;
- Lancement et suivi d'une étude pré opérationnelle d'OPAH RU sur 7 communes du territoire : Bouillargues, Clarensac, Générac, Marguerittes, Manduel, Milhaud et Redessan. Cette étude pré opérationnelle de l'OPAH RU multisite Cœurs de bourgs devrait donner lieu à la signature de la convention fin du deuxième semestre 2024, pour cinq communes, Bouillargues et Redessan ne souhaitant plus être incluses dans le dispositif ;
- Participation à la rédaction de la convention et des fiches actions Petites Villes de Demain pour la commune de Saint-Gilles, dont le volet habitat sera concrétisé par la mise en place d'une OPAH RU dont l'étude pré-opérationnelle devrait se finir fin deuxième trimestre 2024 ;
- Participation au forum logement de Marguerittes, animation d'une réunion publique à Lédénon.

PLANIFICATION ET AMENAGEMENT DURABLES DU TERRITOIRE

Composition du Service Planification et Aménagement Durables du Territoire (SADT) : 2 Chargés de mission Planification et Aménagement - 1 chargé de mission aménagement - 1 Chargée de mission Biodiversité et 1 responsable de service

Champs d'activités : Stratégie territoriale, Stratégie écologique territoriale, Planification urbaine, Conduite et montage d'opérations de projets d'aménagements et de projets urbains complexes

L'aménagement de l'espace communautaire est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomérations depuis leurs créations en 1999.

Pour Nîmes Métropole, selon les statuts en vigueur cette compétence comprend :

- Le schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- La réalisation de ZAC d'intérêt communautaire.
- *L'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.342-2 du même code assurée la DGA Mobilités, (soulignant le lien évident entre aménagement et mobilités...).*

La notion d'aménagement de l'espace se retrouve également partiellement dans le cadre de l'exercice de la compétence développement économique *à travers la notion de création, aménagement, [...] de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire.*

L'activité du Service Planification et Aménagement Durables du Territoire se décompose selon trois axes :

1. *De la stratégie à la planification urbaine territoriale* comprenant notamment l'actualisation et/ou le développement de la stratégie développement communautaire et sa déclinaison dans les documents de planification territoriale supra-communaux et communaux,
2. *De la planification à la mise en œuvre opérationnelle* à travers la conduite opérationnelle des projets urbains métropolitains et/ou économiques structurants,
3. *Le partenariat technique, un outil indispensable* dans le cadre du développement de la chaîne de production de l'aménagement.

De la stratégie territoriale à la planification urbaine

Stratégie territoriale : l'actualisation du projet de territoire Nîmes Métropole 2030

Dans le cadre du dialogue territorial initié en 2021, lors de l'élaboration du Contrat de Plan Etat Région 2021_2027 et du Contrat de Relance de Transition Ecologique, le SADT a piloté, coordonné et animé en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, l'actualisation du projet de territoire « Nîmes Métropole 2030 » approuvé le 9 juillet 2018.

Ces travaux se sont poursuivis afin d'intégrer les nouvelles orientations stratégiques de Nîmes Métropole visant une relance massive de l'économie à court terme tout en garantissant les conditions d'un développement durable à moyen terme. Ainsi, une analyse fine des projets majeurs structurants du territoire, sous le prisme de ces deux critères, a été réalisée pour vérifier leur faisabilité et le cas échéant, ajuster l'armature urbaine de Nîmes Métropole et le plan d'actions.

Le projet de territoire actualisé Nîmes Eco-Métropole 2032 a été approuvé le 15 mai 2023.

Focus sur l'animation de la démarche de l'actualisation du Projet de Territoire Nîmes Métropole :

- Mise en place d'un Comité de suivi, sous la Présidence du Vice-Président à l'Aménagement, composé des représentants des groupes politiques de Nîmes Métropole et coordonnateur de la commission Projet de Territoire du Conseil de développement de Nîmes Métropole.
- Organisation et tenue de trois ateliers de co-construction portant sur les objectifs, l'armature et le plan d'actions,
- Organisation et tenue d'une réunion de co-construction avec le Conseil de Développement
- Une coanimation avec l'Agence d'urbanisme et l'appui des directions opérationnelles de Nîmes Métropole

Concomitamment, comme pour le précédent Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2018-2021 entre la Région Occitanie, le Département du Gard, le Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Garrigues Costières de Nîmes, la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole et la Communauté de Communes (CC) Beaucaire Terre d'Argence, Nîmes Métropole a été reconduit en tant que chef de filât du CTO 2022-2028 à l'échelle du territoire Garrigues et Costières de Nîmes.

Dans le cadre de ce contrat, le SADT a en charge l'animation et l'accompagnement des communes éligibles de Nîmes Métropole au dispositif Bourg-centre Occitanie de 2^{ème} génération. L'animation, la mise en œuvre et le suivi global du CTO est assuré par le service Politiques Contractuelles et Recherche de Financement de Nîmes Métropole.

En 2023, le SADT a accompagné :

- Les communes de Bernis et Saint-Mamert-du-Gard dans l'élaboration et la formalisation de leurs contrat BCO de 2^{nde} génération,
- Les communes de Bouillargues, Générac, Marguerittes, Saint-Gilles, Clarensac, Manduel, Milhaud et Rodilhan dans la formalisation de leurs avenants

Soit un total de 10 communes.

Perspectives 2024 : Poursuite de l'accompagnement des communes de Nîmes Métropole éligibles aux dispositifs BCO.

Planification urbaine

Dans le cadre de la déclinaison territorialisée du projet de territoire Nîmes Eco-métropole 2032, le SADT est chargé de la formalisation des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) que l'Agglomération est amenée à produire sur les documents d'urbanisme communaux. Dans le prolongement des travaux initiés en 2022, le SADT a coordonné et animé la démarche interservices auprès de l'ensemble des directions de Nîmes Métropole.

En outre, le SADT a également mis en place à l'automne 2023 un cycle de réflexion sur l'urbanisme intercommunal à travers la conduite d'une série de réunions à l'attention des élus intercommunaux et municipaux afin de recontextualiser les enjeux et les défis à relever en matière d'urbanisme et de préciser les contours juridiques de la compétence PLUi, laissant à chacun des participants le soin et l'opportunité de pouvoir s'exprimer.

Il convient de préciser que l'objectif de cette séquence n'avait pas pour objectif d'aboutir à un transfert de la compétence du PLUi mais bien d'être un temps d'échange et de partage entre élus sur ce domaine de plus en plus complexe.

Perspectives 2024 : Développement de la démarche interservices PLU et construction d'un « Porter à Connaissance » destiné à prendre en compte les politiques publiques de Nîmes Métropole lors de l'évolution de leurs documents d'urbanisme communaux et finalisation du cycle de réflexion sur l'urbanisme intercommunal.

De la planification à la mise en œuvre en opérationnelle

La nouvelle stratégie d'aménagement destinée à l'accueil des entreprises de Nîmes Métropole présentée et validée en séminaire des élus le 11 octobre 2021 intégrait les études naturalistes réalisées dans le cadre de la démarche Connaissance – Eviter-Réduire Compenser -Accompagner et Valoriser (CERCAV) que le SADT pilote.

Durant l'année 2023, sur la base de l'étude de la simulation dynamique métapopulationnelle des espèces animales pour l'application de la séquence ERC réalisée par le BE TERROIKO, Nîmes Métropole a esquissé les prémices d'une stratégie écologique territoriale basée sur une planification de la compensation, amenée à s'enrichir avec l'élaboration d'une Trame Verte Bleue et Noire en cours dont la livraison est prévue durant l'année 2024.

L'objectif visé par Nîmes Métropole est toujours d'appréhender au mieux la séquence précitée pour assurer aux mieux sa prise en compte, sa mise en œuvre et sa déclinaison opérationnelle dans l'ensemble des projets de Nîmes Métropole.

Ainsi, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la stratégie d'aménagement de Nîmes Métropole, le SADT s'est attaché, en 2023 :

- A l'issue de la sécurisation foncière opérée à travers la mise en place d'un convention pré-opérationnelle Grands Projets avec l'EPF Occitanie et des premières acquisitions réalisées concernant le projet de renouvellement urbain de la **Porte Ouest -Nîmes- 60 ha** :
 - A préparer finaliser la rédaction de l'ensemble des pièces techniques de la consultation,
 - A lancer, avec l'appui et l'accompagnement de la Direction de la Commande Publique, une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre urbaine chargée de définir et concevoir le projet urbain métropolitain de la Porte Ouest dont le lauréat désigné est l'agence OBRAS ARCHITECTURE

Perspective 2024 : Démarrage des études du MOE urbaine et livraison du plan guide

- A l'issue de la sécurisation foncière opérée à travers la mise en place d'une convention pré-opérationnelles avec l'EPF Occitanie concernant le projet de renouvellement urbain de la **Porte Sud - Caissargues – 40 ha**, à poursuivre les études techniques nécessaires à la réalisation de la requalification d'Euro 2000 avec notamment la prise en compte de nouveaux éléments de nature à modifier substantiellement les études en cours.

Perspective 2024 : Livraison du plan guide à l'échelle de la Porte Sud et définition du montage opérationnel

- A l'issue des conclusions des études de préfaisabilité et techniques sur le secteur de **“Aérosud” sur Saint Gilles- 20 ha**- dont Nîmes Métropole est propriétaire :
 - A préparer, rédiger et finaliser l'ensemble des pièces techniques de la consultation,
 - A lancer, avec l'accompagnement et l'appui de la Direction de la Commande Publique, une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre urbaine chargée de définir et concevoir le projet d'un éco-parc d'activités.

Perspective 2024 : Désignation de la MOE Urbaine suite à la suspension de la procédure de consultation en cours - Démarrage des études de MOE urbaine et livraison de l'esquisse

- Une fois les conditions de transfert de propriété de l'aéroport Nîmes Grande Provence Méditerranée – SAINT GILLES- 271 ha arrêté :
 - A piloter l'ensemble des études techniques, de faisabilité et de programmation visant à valoriser le **secteur du BC5 – Saint Gilles - 3.2 ha**, site hautement stratégique situé à l'entrée de l'aérogare.

Perspective 2024 : Lancement d'une consultation opérateur en vue de l'aménagement du secteur du BC5

- A procéder à la préparation et à la rédaction de l'ensemble des pièces techniques, avec l'accompagnement et l'appui de la DCP, afin de lancer une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre urbaine chargée de :
 - Définir et concevoir un schéma d'aménagement et de développement durables de l'aéroport
 - Élaborer les études réglementaires nécessaires à l'obtention des différentes autorisations administratives requises sur le dossier
 - Assurer les missions de maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP, essentiellement sur le domaine des infrastructures, permettant la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics, en intégrant la dimension hydraulique et paysagère
 - Accompagner la maîtrise d'ouvrage sur le montage opérationnel, juridique et financier du projet.

Perspective 2024 : Lancement de la consultation, désignation de la MOE urbaine et démarrage des études

- A contrôler, à travers les Comptes Rendus Annuels aux Collectivités locales. (CRAC), les opérations d'aménagement concédées :
 - Le projet de requalification de la ZAE du Marché Gare.
L'année 2023 est marquée par la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Marché Gare, la reconnaissance de l'utilité publique et l'obtention de l'autorisation au titre de l'Article L L.214-3 du Code de l'Environnement par arrêtés préfectoraux.
 - Le projet Magna Porta (60 ha) recentré sur le secteur Manduel.

Perspective 2024 : Poursuite de contrôle des opérations d'aménagement concédées.

Le SADT a également continué, en 2023 à superviser l'achèvement des travaux de réhabilitation Mas Larrier et l'aménagement de l'Avenue Philippe Lamour (ex Avenue de la Gare, renommée en 2022) de Manduel.

Perspective 2024 : Dernières levées de réserve et livraison du Mas Larrier et livraison de l'Avenue Philippe Lamour

Le partenariat technique : Un maillon indispensable

Par ailleurs dans le cadre de son activité le SADT s'appuie pour réaliser certaines missions sur l'ingénierie locale, la SPL AGATE via différents modes de contractualisation mais aussi l'Agence d'Urbanisme de la région Nîmoise et alésienne conformément aux dispositions de l'article L132-6 du Code de l'Urbanisme. Association du type loi 1901, cet outil mutualisé, avec un mode de fonctionnement et de financement spécifique, donne lieu chaque année à l'élaboration d'un programme partenarial dont l'élaboration, le suivi et l'état d'avancement est assuré par le SADT.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Relations entreprises, implantation et développement & Animation Eco

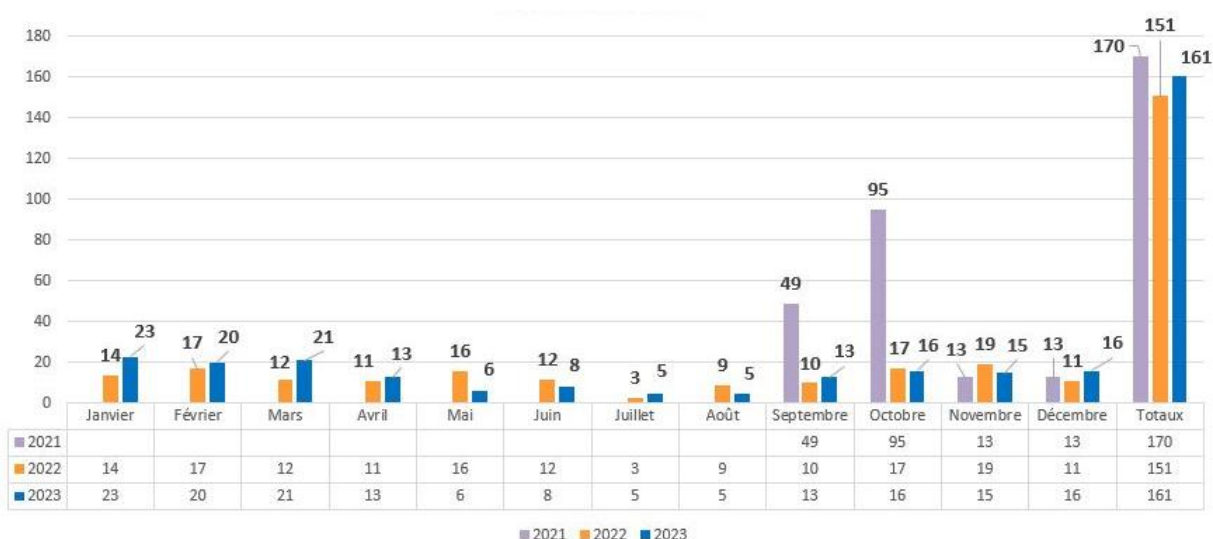
Le pôle implantation et développement des entreprises a les missions suivantes :

- Suivi des projets d'implantation stratégiques
- Participation aux missions d'études économiques concernant les aménagements des projets structurants (Magna Porta, Mitra Sud, Marché Gare ...).
- Commercialisation des terrains disponibles sur les Actiparcs de Nîmes Métropole (Bouillargues et Mitra).
- Montage et suivi des dossiers d'aides à l'investissement immobilier pour les entreprises.
- Accompagnement des demandes des entreprises à la recherche de locaux (bureaux, activités, entrepôts, commercialisation de la pépinière de Nîmes Valdegour), en lien avec les commercialisateurs privés.
- Commercialisation de la fibre de Nîmes Métropole « GECKO ».
- Recherche et mise sur le marché de nouveaux fonciers ou locaux inoccupés ou sous utilisés.
- Interlocuteur des communes pour les dossiers de Fonds de concours et des dossiers présentés en CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial).

Prospects traités depuis 2021

482 projets suivis en file active depuis 2021 :

- 170 sur 2021,
- 151 sur 2022,
- 161 sur 2023, Soit une moyenne de 13 projets / mois

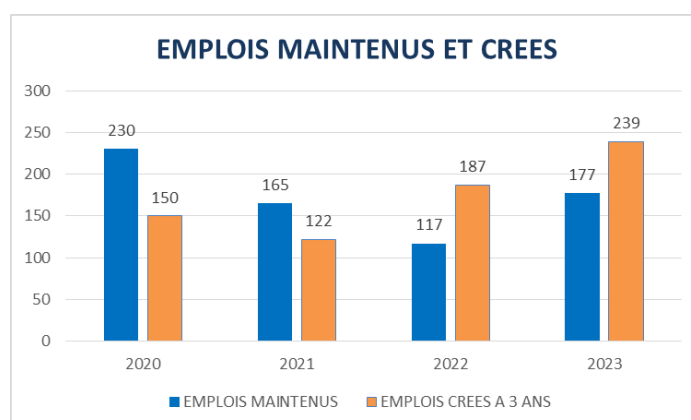
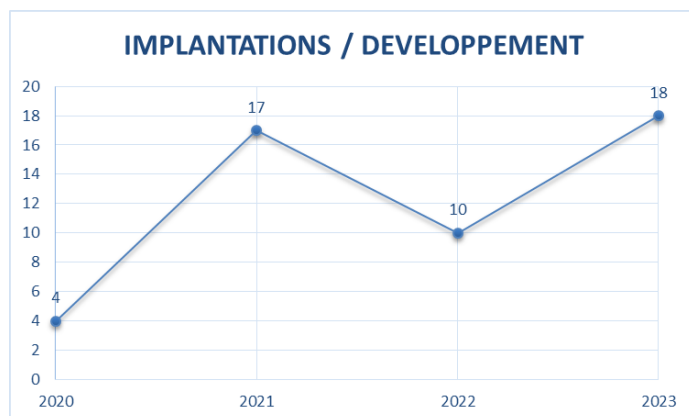


ANNEE	NB ENTREPRISES IMPLANTEES / ACCOMPAGNEES	EMPLOIS MAINTENUS	EMPLOIS CREES A 3 ANS
2020	4	230	150
2021	17	165	122
2022	10	117	187
2023	18	177	239
2024/25 (prévisionnel)	11	525	518
TOTAUX	60	1214	1216

Sont comptabilisés pour 2024/2025 dans ce total les entreprises sous compromis, « projets avancés » sur le point de se concrétiser par la signature de l'acte authentique.

Implantation et développement 2023

Actes authentiques signés (Hors projets dont la promesse est signée et le permis de construire déposé)



Ventes terrains Nîmes Métropole / 2023

	Preneur	Emplois maintenus	Créations immédiates	Créations à 2/3 ans	Total créations à 3 ans
	7 entreprises	97	63	103	166

Locations bureaux / ateliers pépinière / 2023

	Preneur	Emplois maintenus	Créations immédiates	Créations à 2/3 ans	Total créations à 3 ans
5 entreprises		0	8	2	10

Accompagnement ventes / locations parc privé / 2023

	Preneur	Emplois maintenus	Créations immédiates	Créations à 2/3 ans	Total créations à 3 ans
6 entreprises		80	0	63	63

Perspectives 2024 / 2025 ...

(Acte authentique à venir)

	Preneur	Emplois maintenus	Créations immédiates	Créations à 2/3 ans	Total création à 3 ans
2024					
8 entreprises		170	0	39	39
2025...					
3 entreprises		355	175	304	479

Aides financières 2023

Aides à l'immobilier

Une enveloppe 2023 de près de 500 000 € d'aides à l'immobilier au profit de 6 entreprises qui se sont implantées ou développées sur le territoire.

Entreprises bénéficiaires	Montant	Acompte ou solde
6 entreprises	499 830 €	

Aides aux loyers

Une enveloppe 2023 de près de 30 000 € d'aides aux loyers au profit de 4 entreprises du territoire.

Entreprises bénéficiaires	Montant	Acompte ou solde
4 entreprises	28 248 €	

Animation Eco 2023

Près de 2400 personnes ont pu participer et bénéficier des actions d'animation économique menées par la direction du développement économiques de Nîmes Métropole.

Thèmes / Formats	Nombre d'événements	Nombre de participants
RDV ECO	4	363
MOMENTS FORTS ECO	3	900
JOB DATING	5	600
ATELIERS THEMATISES	4	114
RENCONTRES / EVENEMENTS	8	418
TOTAUX	24	2395

Thèmes RDV Eco :

- Sobriété et transition énergétique... Entreprises, relevez le défi !
- Observatoire de l'immobilier
- Hydrogène renouvelable et ses usages en mobilité intensive - à quel horizon ?

Moments forts éco :

- Salon de la création d'entreprise
- Opération « Féria entreprises »
- Digiweek

Job Dating :

- JD Alternance
- JD Entreprises adaptées
- JD Métiers en tension
- Salon en ligne / JD Digiweek

Ateliers thématisés :

- Repenser et rendre efficaces mes recrutements
- # Acte 2 « Trucs et astuces pour recruter autrement ! »
- Facturation électronique obligatoire pour les entreprises
On vous explique, on vous dit tout, on vous accompagne !
- Accompagnement fiscal des PME

Rencontres / événements :

- Femmes chefs d'entreprises : Présentation NM et DEVECO
- Projet citoyenneté : Présentation Nîmes Métropole
- Offre de formation en alternance
- Master class sécurité des données
- Lancement 60 000 rebonds
- Startup challenge
- Jury professionnel Keyce Academy
- Afterwork GarDigital

Zones d'Activités Economiques (ZAE)

En 2023, Nîmes métropole a poursuivi la préfiguration de la transformation globale des ZAE de son territoire en renforçant les actions touchant à la fois au patrimoine voirie, à l'éclairage public, à la propreté ainsi qu'aux espaces verts, à la desserte en transport en commun, à l'accès à la fibre professionnelle, à la distribution en eaux et à la collecte des eaux usées ou encore à la collecte des déchets.

A travers la gestion planifiée et transversale de ces domaines techniques, NM entend préparer l'espace dédié à l'activité économique aux enjeux de territoire de demain :

- Garantir des infrastructures publiques en capacité de répondre aux besoins des entreprises déjà implantées et d'en accueillir de nouvelles (dimensionnement des chaussées, renfort de la desserte en eau et défense incendie, disponibilité énergétique, réduction du risque inondation, ...) ;
- Limiter l'impact des activités sur l'environnement avec la sobriété apportée à l'éclairage public, la désimperméabilisation et la végétalisation, le développement des espaces dédiés au mode doux, le déploiement d'une nouvelle offre de transport en commun... ;

Actions 2023

2023 marque le lancement du projet de réaménagement de la première zone d'activité à caractère commercial de Nîmes créée en 1986 : Ville Active. Fleuron de l'activité économique dans les années 90, la zone d'activité ville active apparaît aujourd'hui en perte d'attractivité pour partie en raison de son modèle d'aménagement obsolète et ses infrastructures vieillissantes. 2 ans d'études dont l'ambition sera de donner un nouvel essor économique à cette zone mais également la faire muter vers un modèle d'aménagement résilient et de gestion plus vertueux.

Un défi pour cette zone qui compte aujourd'hui plus de 750 établissements représentant 17 secteurs d'activité économique.

2023 a également permis de dérouler des opérations de petits aménagements plus fonctionnels de partie de zones, tels que la création de giratoire, des aménagements de fluidification du trafic, des aménagements de mise en sécurité, la création de pistes cycle et de mobilité douce, des modifications fluidifiant des circulations, des espaces de stationnements, la désimperméabilisation et la végétalisation d'espace,

Chiffres clés 2023 (hors gestion courante):

- 1 300 ml de réfection de voirie sur des axes majeurs très trafiqués (St Césaire, Grézan, Mas des Noyers)
- 1 200 ml de pistes cyclables en site propre créées,
- 65% de baisse de la consommation énergétique (-140 000 € entre 2020 et 2023)
- 500% de baisse de consommation d'eau (arrosage) entre 2021-2023 (15 000 m³ d'eau économisés),

Prospective 2024

- Etudes préalables / Projet de réaménagement de Ville Active
2024-2026 : 2 années d'études et de marchés pour définir un plan guide sobre et ambitieux ;
- 2 Projets de « petits réaménagement »
- 2 grands chantiers thématiques (diffus) :
 - Végétalisation & désimperméabilisation,
 - Finalisation du changement du parc d'éclairage public en LED
- Programmes travaux pluriannuel :
 - Réhabilitation de voirie,
 - Signalétique directionnelle routière des zones,
 - Bornes de puisage intelligentes,
 - Le déploiement des caméras.
- Suivi des travaux concédés : fin d'aménagement des ZAC : MITRA, Georges BESSE, Petit Verger.

Enseignement Supérieur – Recherche – Innovation (ESRI)

Nîmes Métropole constitue le troisième pôle d'enseignement supérieur de la Région Occitanie, après Toulouse et Montpellier.

Ce nombre d'étudiants est en progression forte et constante depuis plus de 15 ans, ce qui témoigne d'une dynamique de développement de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, au premier rang desquels l'Université de Nîmes.

Cependant, une part significative des jeunes sont encore contraints de quitter le territoire pour poursuivre ailleurs leurs études post-bac, faute d'une offre locale suffisante, ou en raison de l'attractivité de la vie étudiante dans des villes comme Montpellier ou Aix-Marseille. En conséquence, l'objectif principal de la mission "Enseignement supérieur, recherche et innovation" (ESRI) est de soutenir le développement de nouveaux cursus d'enseignement supérieur, en privilégiant plus particulièrement la mise en place de formations et la réalisation de thèses répondant aux besoins des entreprises du territoire et du marché de l'emploi local.

Un autre objectif essentiel est de soutenir les efforts de recherche et d'innovation, dans une perspective du développement économique du territoire.

Actions 2023

Soutien aux programmes de recherche, actions favorisant l'insertion professionnelle des doctorants, et développement des liens recherche publique / entreprises

- Cofinancement de 2 thèses à l'Université de Nîmes :
 - Influence de la méthode de largage de produits retardant sur leurs transferts dans l'environnement : ce projet entre dans les axes prioritaires de Nîmes Métropole, dans le cadre de la « défense / sécurité civile ».
 - Exploration du potentiel d'augmentation de la recharge des eaux pluviales dans les nappes phréatiques soumises à une forte pression hydrique dans une optique d'adaptation aux changements globaux : le cas de la nappe de la Vistrenque.
 - Soutien au Collège Doctoral : Il apporte aux doctorants les compétences spécialisées et l'expertise pour des postes de recherche et développement de haut niveau dans l'industrie ou les universités. Cette action facilite l'insertion professionnelle des doctorants et favorise l'entrepreneuriat, l'investissement dans la recherche, contribue à l'économie par la création d'innovation technologique ou la création d'entreprises innovantes
- Cofinancement de 3 masters à l'Université de Nîmes :
 - Master 2 en Management et Prévention des Risques.
 - Master 2 en Digital Learning Manager.
- Cofinancement d'un équipement à l'IUT :
 - Chaîne de production / Industrie du futur 4.0 » : chaîne de production robotisée, prévoyant le recyclage des plastiques, intégrant le tri, le broyage, la fabrication de gobelet et l'emballage.

Actions en faveur de l'orientation des étudiants, de la mobilité internationale, de la vie étudiante et de la sensibilisation à l'innovation et au monde de l'entreprise

- Actualisation de l'offre globale de formation du territoire présentée sur le site internet du Pôle métropolitain Nîmes-Alès (<https://www.nimes-ales.fr/la-vie-etudiante-a-nimes-et-ales>)
- Soutien au salon d'orientation Lycée Avenir, aux campus des métiers et des qualifications, et au dispositif PEPITE LR (Université de Perpignan).
- Cofinancement d'événements : Journée de l'Entrepreneuriat au lycée Saint Vincent de Paul, colloque FCA à l'IUT

Aéroport

En janvier 2023, Nîmes Métropole a créé son « pôle aéroport » au sein de la Direction du Développement Economique. L'objectif est d'assurer une bonne coordination de l'ensemble des services de la collectivité et de mieux s'interfacer avec les partenaires. Double mission : coordonner la **gestion administrative et financière** de l'aéroport et accompagner le **développement de son écosystème et de son emprise foncière**. De multiples actions complémentaires ont été conduites durant cette année 2023 charnière dans la stratégie de Nîmes Métropole pour son aéroport.

Gestion des contrats, des travaux et des financements aéroportuaires

Nîmes Métropole assure la gestion des contrats, des travaux et des financements pour répondre à l'exigence du quotidien aéroportuaire

Réorganisation administrative de la gestion de l'aéroport

Depuis janvier 2022 et **sur demande de la CRC**, Nîmes Métropole opère en direct la gestion des contrats des occupants privés et publics du périmètre aéroportuaire.

- Négociations et visites avec chacun des **18 titulaires** et détection des nouveaux besoins ;
- Formalisation et mise en application d'une **nouvelle grille tarifaire** plus cohérente
- Augmentation des **recettes 2021 & 2022 (800 K€ / an) et 2023 (1.1 M€)**

Négociations, préparation et mise en signature des nouvelles AOT

- **Détection & Accompagnement de prospects (10 projets)** et négociations des conditions d'implantations (lieux, prix, durée)
- **Contrats Implantation** aboutie de :
 - Ecole ICARE (AOT bureaux 10 ans)
 - Ecole MERMOZ (AOT bureaux 10 ans)
 - DGSCGC (contrat de 2 ans dans la perspective du contrat de 35 ans)
 - CONAIR (AOT terrain 2.832m² pour projet 30 M€)

Nouveaux projets fonciers et immobiliers sur l'aéroport

- **Négociation du transfert de propriété de l'aéroport avec l'Etat.**
- **Rénovation** des bâtiments B46 (**1.8 M€** pour l'innovation aéronautique) et Garons 2000 (**750 K€** par le délégataire EDEIS)
- **Etudes préparatoires à l'extension foncière** : 20ha au Sud (technopole aéro-risques) par le Service Aménagement,
- **Préparation de l'exploitation foncière** : lancement du projet BC5 par le Service Aménagement, pôle d'entreprises et de services, à l'entrée de l'aéroport
- Travaux préparatoires au futur **Schéma de Composition Générale de l'aéroport**, par le Service Aménagement
- Démarrage des travaux de renforcement de la **Défense Contre l'Incendie - DECI (4.2 M€)**, par le Service Construction

Contrôler la Délégation de Service Public (EDEIS 2022-2028)

- **Une année record : 252.566 passagers** pour 22.327 mouvements malgré un contexte national difficile avec le contrôle aérien (grèves à répétition)
- **Entretien et rénovation des équipements aéroportuaire (1.2 M€** d'investissements prévus par le délégataire en 2023)



Signature de l'acte de transfert de propriété de l'aéroport, avec le préfet et les services de l'Etat

Consolidation de l'écosystème public-privé aéroportuaire et renforcement de la visibilité du territoire en Europe et à l'international

Nîmes Métropole consolide l'écosystème public-privé aéroportuaire et participe à renforcer la visibilité du territoire en Europe et à l'international

Il s'agit d'animer l'écosystème local et de mieux intégrer l'aéroport dans son environnement régional, national et européen.

- Faire émerger un **accélérateur sur la filière aéro-risque au sein du bâtiment B46** ;
- Montage d'**Appels à Manifestation d'intérêts (AMI)** avec le pôle Aerospace Valley et OPTITEC
- Montage et accompagnement d'une **thèse** sur les largages aériens de retardant contre les incendies
- Associer Nîmes Métropole comme **partenaire financé à des projets collaboratifs européens** en lien avec le projet de Hub Européen de Sécurité civile à Nîmes
 - **NEMAUSUS** (oct 2021 – avril 2023) – budget financé 79 K€
 - **SEMEDFIRE** (dec 2023 – nov 2026) – budget financé 118 K€
- Accompagner la création du **Centre Européen d'Expertise sur les feux de forêt**, en suivant certaines recommandations du projet NEMAUSUS.
 - Organisation du premier **Comité de Pilotage en décembre 2023** sur la base de la Sécurité civile.
 - Vers une entité européenne avec Nîmes comme centre de gravité : **Hub.46**

Objectifs 2024-2026 - Pôle Aéroport : une mission ciblée de développement territorial

Piloter la transformation de l'aéroport

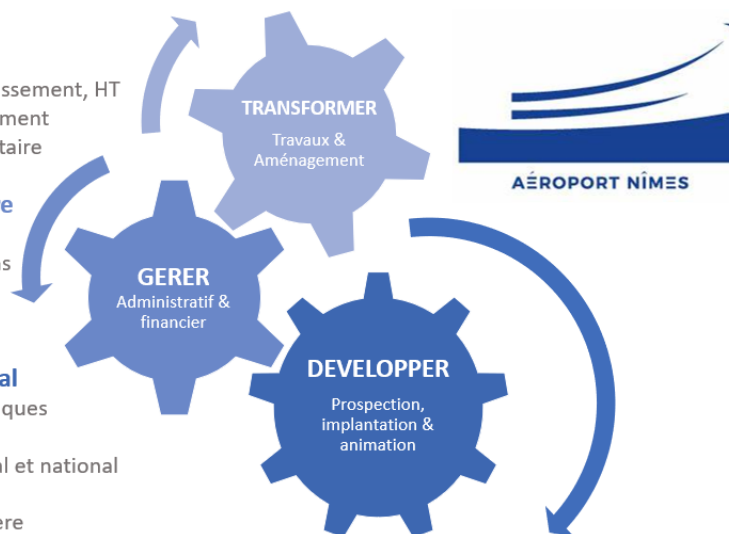
- Faire évoluer l'organisation foncière
- Construire les nouveaux réseaux : DECI, eau, assainissement, HT
- Orienter la programmation économique / aménagement
- Orienter la construction & la réhabilitation bâtementaire

Gérer l'organisation administrative et financière

- piloter le budget & suivre les engagements
- négocier, préparer, suivre les contrats et conventions
- contrôler la DSP
- mettre en œuvre le transfert de propriété

Développer un levier de rayonnement territorial

- Détecter, prospecter des nouveaux projets économiques
- Animer l'écosystème local public-privé
- Intégrer l'aéroport dans son environnement régional et national
- Développer le Hub européen de Sécurité civile
- Accompagner l'innovation et la recherche sur la filière



FONCIER

Le service foncier se compose de 4 agents (1 chef de service, 2 chargés de missions et 1 assistante foncier).

Les missions

Le service est le guichet unique foncier pour la collectivité, son rôle est de centraliser les missions foncières de l'ensemble des directions de Nîmes Métropole.

Associé en amont des projets, le service conduit les veilles, prospections, négociations de tout type de maîtrise foncière (acquisition, cession, servitude, bail emphytéotique, bail rural environnemental...) que ce soit en procédure amiable ou non. Son rôle est de mettre en place les outils et sécuriser les procédures foncières.

En collaboration avec les directions projets, l'agence d'urbanisme ou d'autres liens partenariaux, le service participe au renforcement d'une stratégie foncière globale de la collectivité ce dans un contexte de sobriété avec l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) à 2050 fixé par la loi climat et résilience.

Bilan d'activité par DGA

Direction de l'eau et de l'assainissement

Prospective et Grands Projets - Eau potable (budget de l'eau)

- **Projet création du réservoir d'eau – Av M Juin Nîmes**
 - Cession emprise foncière et mise en place de servitudes
- **Projet renouvellement réseau AEP ST GILLES**
 - Mise en place de servitudes

Assainissement- Réseaux Eaux Usées (budget Assainissement)

- **Ouvrage Transfert EU de la VAUNAGE**
 - Négociation achat ou servitude réseau EU avec 12 propriétaires

Hydraulique inondations (budget Grand cycle de l'eau)

- **CADEREAU UZES ET SES AFFLUENTS**
 - **DUP Zone urbaine dense Projet d'aménagement en tunnelier** (Toujours en cours)
 - Suite et fin de la phase Administrative / Déclaration projet saisine préfet
 - Nombreuses acquisitions et mise en place de servitudes de tréfonds, et de convention d'occupation temporaire, protocoles transactionnels
- **CADEREAU CAMPLANIER - Barrage MEJEAN- Toujours en cours**
 - 4 Négociations amiables propriétaires pour servitude passage/acquisitions/COT- régularisation foncière

-
- **CADEREAU DU VALLADAS**
 - Poursuite négociation
 - **CADEREAU PONDRE – Bassin CANTEPERDRIX**
 - Régularisations et négociations en cours
 - **CADEREAU MITTAU**
 - Régularisations et négociations (toujours en cours)

Préservation de la ressource en eau

- Acquisition de la parcelle ZO 152 à Bouillargues – 1,65ha
- Acquisition de 8,5 ha à Bouillargues
- Acquisition de la parcelle AK 147 à Manduel – 0,5 ha
- 3 Baux Ruraux Environnementaux à Bouillargues

DGA de l' Environnement et Mobilité

Environnement

Conventionnement pour la mise en place de compensations environnementales pour la création de la nouvelle déchèterie

Mobilité

- **Aire de covoiturage Nîmes Ouest**
 - Poursuite des échanges avec VINCI, CCI et promoteurs
- **Aire de covoiturage Nîmes Est**
 - Finalisation des acquisitions nécessaires au projet
- **Agrandissement dépôt de bus/Av Bompard Nîmes**
 - Acquisition d'un terrain avec bureaux et entrepôts pour agrandir le dépôt de bus
- **Cessions de divers délaissés de la T2**
- **Création d'un P+R- BERNIS**
 - Acquisition des parcelles AX 55 /AX 118

DCTDM

- **Déchèterie**
 - Acquisition parcelle ZE 120 à Bouillargues pour la création d'une ressourcerie /réemploi déchets

DGA Aménagement du Territoire

Aménagement

- **Concession Marché Gare - Nîmes**
 - Cession à titre d'apport à la concession MG d'un ensemble de parcelles sur marché gare
 - Suivi/contrôle des acquisitions réalisées par la SPL AGATE
- **Grézan 5 -Nîmes**
 - Mas Florival : lancement et suivi de la procédure d'expulsion / collaboration avec SG pour vider les lieux/estimation et visites pour cession
 - Procédure en référé
 - Mise en place éco pâturage pour entretenir la propriété
 - Négociation pour cession à EPTB Vistrenque de parcelles sur ZAE Grézan 5.
- **Nîmes Sud – Nîmes-Générac-Milhaud**
 - Acquisition emprises pour la future ZAE en partenariat avec l'EPF Occitanie (portage)
- **Porte Ouest - Nîmes**
 - Rédaction avenant à la convention pré-opérationnelle avec l'EPF (modification du budget à 25 000 000€)
 - Veille foncière / traitement des DIA
 - Suivis/réunions régulières avec l'EPF sur la stratégie foncière et acquisitions
- **.Magna Porta - Manduel Redessan**
 - Cession parcelles à la SNCF (régularisation)
- **Porte Sud (densification ZAE + ZAC Habitat) - Caissargues**
 - Veille foncière sur le périmètre projet / traitement des DIA/ échanges avec Mairie et EPF...
 - Suivis/réunions régulières avec l'EPF /service aménagement sur la stratégie foncière et acquisitions
- **Mitra Sud/Aéroport**
 - Mise en place d'éco pâturage mitra 1 et mitra sud
 - Collaboration au transfert de l'aéroport (identification/sélection du parcellaire avec services de l'Etat)
 - Multiples divisions parcellaires
- **Compensations environnementales – Territoire Nîmes Métropole**
 - Rédaction de baux ruraux env./commodat... avec rédaction décisions associées
 - Mise en place des compensations pour la déchetterie de St Gilles (dc/contrat)
 - Suivi de la procédure et mise en place de d'un bail précaire sur un tènement de 9ha (commune de MANDUEL) acquise initialement pour de la compensation, laissé en friche

Développement économique

- **Densification dans les ZAE**
 - Poursuite du travail d'identification des « dents creuses » dans les ZAE de Nîmes Métropole en binôme avec la direction du développement économique
 - Etude d'opportunité, mise en contact propriétaires avec agence
- **2. Réalisation de l'inventaire des ZAE**
 - Mise en place d'une équipe projet pour répondre à la loi « climat et Résilience », partenariat avec l'agence d'urbanisme, benchmark auprès d'autre EPCI, mise en place d'une stratégie, réalisation d'un outil d'identification des « dents creuses », potentiels fonciers, parcelles sous densifiées, vacance
- **Identification des friches urbaines sur le territoire de Nîmes Métropole**
 - Mise en place d'un partenariat avec l'Au, stratégie et lancement de la mission d'identification de friches urbaines sur les 39 communes
- **Cessions locaux**
 - Locaux square de la couronne : rédaction délibération de cession/diagnostic/suivi notaire (toujours encours)
- **PARC DELTA- Bouillargues**
 - Prémption parcelle AA 55 ZAC Parc Delta à Bouillargues – 0,25 ha – 150

Aménagement ZAE

- **VILLE ACTIVE – Nîmes**
 - Groupe de travail sur la requalification des voies de Ville active
- **KM DELTA**
 - Acquisition de délaissés de voiries auprès de la CCI

Projet Alimentaire Territorial

- Participation au groupe de travail « Recensement des friches agricoles » avec la SAFER, la Chambre d'Agriculture et l'Agence d'Urbanisme : prospections, identification et recensement des friches sur le terrain pour actualiser l'application « Vigifriches »
- Participation stratégie foncière du PAT

Habitat

- Cession à Habitat du Gard d'un tènement foncier route de Courbessac pour la construction de logements sociaux et équipements publics

Bilan activités transversales toutes DGA

- **Recensement du patrimoine immobilier de Nîmes Métropole**
 - Récupération/centralisation des actes authentiques + information aux assurances
 - Collaboration avec l'appui de la Direction du Numérique pour la future application « Patrimoine immobilier de Nîmes Métropole » sur l'outil MyCarto avec la mise à jour des données par direction et par projet
- **Veille foncière hebdomadaire**
 - Veille foncière hebdomadaire Listing DIA Vile De Nîmes pour l'ensemble des Directions

-
- 27 envois de notification pour opportunité foncière dont 2 pour le projet Porte-Ouest et 25 pour les projets liés à la prévention inondation/Cadereaux/Direction de l'Eau
 - 57 Traitements Notification de la veille foncière pour le Projet Porte-Sud à Caissargues
 - 6 envois de notification pour opportunité foncière dans le cadre de la Veille foncière hebdomadaire VIGIFONCIER dans le cadre des compensations environnementales
 - 22 Traitements Notifications SAFER
 - 20 instructions des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) sur les Zones d'Activités Economiques Communautaires
 - Collecte et Suivi des DIA auprès de 5 communes du Territoire pour l'observatoire immobilier
- **Recherche de documents d'urbanisme**
 - Recherche de documents d'urbanisme (permis de construire, DIA, permis d'aménager etc) à la demande des Directions sur le logiciel Droit de Cités
 - Collecte des valeurs foncières pour 17 communes du territoire
- **Expertises foncières**
 - Développement de l'outil de prospection foncière avec l'agence d'urbanisme
 - 23 demandes d'évaluation domaniale, saisine, suivi, visite
 - 1 consultation experts agricole ou immobilier
 - 3 Consultations pour demande de Diagnostics Techniques Immobiliers
 - Consultations Géomètre pour demande de travaux géomètre
 - 14 Demandes de renseignements au Service de la Publicité Foncière
- **Développement des liens partenariaux**
 - SNCF Immobilier : réunions régulières sur les projets de NM sur les sites SNCF, échanges sur les opportunités, lancement d'un groupe de travail sur le réaménagement/réaffectation des arches
 - SAFER : réunions régulières sur les compensations, les évolutions des prix et opportunités foncières
 - AUDRNA : consolidation de l'outil foncier et ajout de paramètres, formation avec les agents, études de densification et extension des ZAE
 - CEREMA : mise en place d'échanges réguliers sur les avancées juridiques dans le domaine du foncier
 - Agence Régionale de Développement Economique : mise en place d'échange et participation régulière aux séminaires traitant des sujets fonciers

POLITIQUES CONTRACTUELLES ET RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Le service Politiques Contractuelles et Recherche de Financements est en charge de deux missions indissociables : d'une part, le pilotage des politiques contractuelles en assurant la concertation avec les partenaires, la préparation des maquettes financières, la mise en œuvre et le suivi des dispositifs d'intervention pluriannuels des partenaires institutionnels et d'autre part, la recherche et le suivi de financements nationaux et européens pour permettre la réalisation des projets avec une part d'autofinancement la plus faible possible.

Animation et suivi des politiques contractuelles

La validation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) en mars 2023 a permis à Nîmes Métropole, chef de file, de travailler étroitement avec les partenaires (Région Occitanie, le Département du Gard, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes et la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA)) et les porteurs de projets pour la réalisation du Programme Opérationnel annuel. Ainsi, en 2022-2023, 81 opérations ont été co-financées par la Région Occitanie dans le cadre du CTO sur le territoire Garrigues et Costières de Nîmes pour un montant total d'aides publiques de près de 41 millions d'euros (10 millions d'aides régionales, 9 millions d'aides départementales et 8,7 millions d'aides d'Etat)¹.

Le lancement officiel de l'Approche territoriale Intégrée (ATI) a eu lieu le 28 juin 2023. Lors de ce comité de pilotage de lancement, les membres (Nîmes Métropole chef de file, Région Occitanie (autorité de gestion), Département du Gard, PETR GCN, CCBTA, Préfecture du Gard, Conseil de Développement de NM et Conseil de développement du PETR²) ont approuvé le Règlement Intérieur et la méthodologie de pré-sélection des opérations. La seconde partie de l'année 2023 a donc été consacrée à l'identification de projets potentiellement éligibles à la priorité 5 du Feder et l'instauration d'un dialogue de gestion étroit avec l'ensemble des partenaires et porteurs de projets.

Recherche de financements

L'année 2023 a été marquée par un accompagnement accru des communes membres de Nîmes Métropole (hors Ville de Nîmes). En effet, dans le cadre de l'accompagnement proposé à ses communes membres en tant que chef de file CTO (Contrat Territorial Occitanie) et ATI (Approche territoriale Intégrée), Nîmes Métropole est l'interlocuteur privilégié des partenaires financiers pour les politiques contractuelles et la recherche de financements. NM met donc à disposition des communes de son territoire, en particulier les communes éligibles BCO, qui le souhaitent l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement de leurs projets.

Dans un contexte de plus en plus contraint, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser toutes les ressources à disposition pour mener à bien les projets du territoire. Ainsi, la recherche et la diversification des financements est un pivot du bon fonctionnement des collectivités et une nécessité pour réaliser leurs projets de développement. Afin de capter et sécuriser les différents types de financement s'offrant aux communes, il est essentiel pour le territoire de mettre en cohérence l'ensemble de ses politiques publiques

¹ Le montant de subventions départementales et étatiques affiché ici ne concerne que des opérations également co-financées par la Région Occitanie et ne sont donc pas le reflet de l'intervention financière réelle du Département et de l'Etat sur le territoire.

² Le Conseil de Développement du PETR n'est pas encore créé.

et de penser ses projets de façon transversale, en recomposant leurs plans de financement sur la base de partenariats plus larges et complexes. Ainsi, en offrant aux communes membres ses compétences et son accompagnement en termes de recherche de partenaires et de financements, mais aussi de montage de dossiers, Nîmes Métropole entend agir de façon systémique au service d'un développement cohérent, harmonieux et solidaire de l'ensemble de son territoire, tout en renforçant l'articulation entre recherche de financements externes et fonds de concours de l'agglomération.

En effet, ces derniers constituent une source de financement des projets communaux qui viendra s'ajouter aux financements existants des autres partenaires financeurs afin de produire l'effet levier ultime nécessaire à la réalisation des projets.

La recherche de partenaires financiers pour réaliser les projets ambitieux de Nîmes Métropole a permis d'obtenir en 2023 un montant total de subvention de 25 461 012 euros, dont 14 053 400 pour le PAPI 3.

A noter que Nîmes Métropole fait partie des 74 premiers lauréats au niveau national du Plan de transformation des zones commerciales – entrées de ville. Ce dispositif, piloté par la Direction Générale des Entreprises (DGE), l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) a été lancé en septembre 2023 et vise à transformer le modèle des zones commerciales afin de les adapter aux enjeux actuels et favoriser la mixité fonctionnelle.

Une opération a été retenue dans le Gard : la ZAE Euro 2000, Porte Sud d'agglomération à Caissargues, projet porté par la Direction Aménagement et Planification Durable de Nîmes Métropole en étroite collaboration avec la commune.

Projet Alimentaire Territorial Nîmes Métropole



Suite à la définition en 2022 du plan d'actions du PAT, validé en conseil communautaire le 23 mai 2022, la mise en place de groupes de travail a permis de consacrer l'année 2023 au lancement opérationnel des grands projets.

Ces derniers se rassemblent désormais sous 2 axes prioritaires, s'inscrivant logiquement dans les compétences de la communauté d'Agglomération, avec d'une part la volonté forte de soutenir notre agriculture et de l'aider à se préparer aux enjeux climatiques, démographiques, économiques, et d'autre part, l'ambition de renforcer nos filières locales alimentaires et de promouvoir la richesse de notre terroir.

Tout au long de l'année, des échanges de nature méthodologique et stratégique ont été établis ou confortés avec la DRAAF, les réseaux national et départemental des PAT, ainsi que les collectivités parties-prenantes du Programme National pour l'Alimentation aux côtés de Nîmes Métropole : Région Occitanie, Département du Gard et Alès Agglomération.

Au total, ce sont plus d'une dizaine d'actions initiées, avec certains projets planifiés sur plusieurs années.

Principaux projets initiés concernant le renforcement de l'agriculture :

Projet de reconquête des friches agricoles en vue d'une remise en culture et de l'installation de nouveaux exploitants, en collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Nîmes Alès, la Chambre d'Agriculture du Gard, la Safer, l'EPTB Vistre Vistrenque. Délibération CC du 11/12/2023.

Un recensement des friches agricoles, sur les communes de Caissargues, Bouillargues et Manduel, a eu lieu d'avril à juin 2023. Une catégorisation des parcelles recensées a ensuite été effectuée de septembre à novembre en prenant en compte de nombreuses caractéristiques dans le but de les prioriser : qualité du sol, eau, biodiversité, accessibilité, zonage, localisation par rapport aux différentes zones d'intérêt.

Le contact des propriétaires terriens et la mise en relation avec les porteurs de projet sont prévus pour l'année 2024.

Projet de dynamisation des transmissions d'exploitations agricoles, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard, la MSA et la participation de l'Addearg et Terre de liens. Délibération CC du 15/05/2023.

Une identification des exploitants concernés a été effectuée par nos partenaires grâce à leur base de données en septembre/octobre 2023. Des courriers et emails, accompagnés de questionnaires, ont été envoyés à l'ensemble de cette liste de contacts en novembre-décembre 2023 afin de connaître leurs besoins et intentions. Ils ont ensuite tous été invités à un événement transmission organisé dans les locaux de Nîmes Métropole le 11 janvier 2024. L'objectif est ensuite d'accompagner les exploitants qui en ont besoin, dans les différentes étapes de la transmission.

Autres projets sur cette thématique :

- Soutien au développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement : accompagnement par l'Institut Agro Montpellier, novembre 2023-mars 2024
- Soutien au développement de l'économie agricole locale :
 - Soutien du syndicat AOP Olives et huile d'olive de Nîmes. Délibération CC du 25/09/2023
 - Soutien de la fédération gardoise des vins IGP. Délibération du 25/09/2023
- Soutien de la SCIC Vignobles Associés. Délibération CC du 15/05/2023
- Soutien de l'évènement « de ferme en ferme », avril 2023

Principaux projets initiés concernant le développement des filières alimentaires locales et la valorisation des productions

Développement des filières locales céréales sur le territoire du Pôle Métropolitain Nîmes Alès.

Le projet a été initié en 2022 et les résultats du diagnostic ainsi que les recommandations ont été partagées en juin 2023. Le projet de la gamme farine-pains 100% gardoise a ainsi été sélectionné en septembre/octobre 2023, avec un objectif de lancement commercial fin 2024.

L'accompagnement a été réalisé par le bureau d'études Ceresco et Alès Myriapolis.

Structuration et développement de la logistique alimentaire locale sur le territoire du Pole Métropolitain Nîmes Alès.

L'étude a tout d'abord était initiée et préparée pour être réalisée sur le territoire de Nîmes Métropole.

En cours d'année 2023, un repositionnement du périmètre de l'étude a permis son élargissement au territoire du Pôle Métropolitain Nîmes Alès.

Suite au désistement du bureau d'études sélectionné, le marché va être relancé en 2024, avec l'accompagnement de l'agence d'urbanisme Nîmes Alès dans le cadre de son contrat annuel avec le PMNA.

Projet d'infrastructure intercommunale pour la restauration collective

Un premier comité de pilotage s'est tenu le 13 novembre 2023 afin de valider les objectifs et étapes de ce projet. Il a également permis de partager le cahier des charges de l'étude sur laquelle les recommandations du projet d'infrastructure pourront s'appuyer. L'étude débutera en 2024.

Autres projets sur cette thématique :

- Sensibilisation et valorisation de l'arboriculture locale auprès des scolaires, avec la Chambre d'agriculture du Gard. Délibération CC du 27/03/2023.
- Les défis de l'alimentation sur 3 territoires de Nîmes Métropole : Leins Gardonnenque, Vaunage et Redessan, avec la Fédération des Civam.
- Préparation des JMS 2024, avec la Chambre d'agriculture du Gard.

Ce plan d'actions a fait l'objet d'une présentation en conférence des maires le 17 novembre 2023.

Pour finir, une plénière s'est tenue le 14 décembre 2023 dans les locaux de Nîmes Métropole. L'ensemble des acteurs du territoire concernés par le PAT de Nîmes Métropole se sont rassemblés pour assister au bilan des actions, clôturer cette année et partager les perspectives 2024.

FINANCES / CONTRÔLE DE GESTION / COMPTES ADMINISTRATIFS

Budget, gestion de la dette et de la trésorerie

Budget

Le point marquant est l'élaboration pour l'équipe des 1er **CFU** pour les 3 budgets en M57 (OM, PPL, GCE). Nîmes Métropole fait partie de la 2ème vague de l'expérimentation. Ce chantier d'ampleur a été une réussite malgré un logiciel TOTEM de la DGCL qui n'est pas à la hauteur.

L'équipe s'est également investie en 2023 sur la décentralisation de la saisie du Budget Supplémentaire dans les services. Et grâce à de la pédagogie, les arbitrages ainsi que le vote du BS ont été réalisés dans les délais prévus.

Au niveau de la dette

Nîmes Métropole gère une dette de près de 450 M€ répartie en une centaine d'emprunts différents. Le suivi de cet encours constitue une tâche essentielle qui nécessite une rigueur importante. Le service en charge de la gestion de la dette a piloté deux consultations ayant permis le renouvellement de la ligne de trésorerie et la négociation de deux emprunts (1M€ à l'aéroport et 9M€ aux Transports).

L'équipe de la DIRFI continue à piloter avec la plus grande efficacité sa trésorerie pour l'ensemble de ses budgets. Celle-ci fait l'objet d'un suivi quotidien car l'enjeu pour la direction des finances est notamment de parvenir à répondre aux besoins de financement de la collectivité avec l'anticipation nécessaire sans créer un excédent qui pourrait être couteux avec la hausse des taux d'intérêt. Cette gestion suppose une bonne connaissance des flux de trésorerie futurs (dépenses et recettes). En 2023, dans la continuité d'une gestion dynamique de la trésorerie deux emprunts revolving ont été remboursés temporairement lors de phases d'excédents de trésorerie pour réduire les frais financiers payés.

La politique de provisionnement

La politique de provisionnement de Nîmes Métropole, décrite dans le règlement budgétaire et financier, a été poursuivie :

Les risques ont été intégralement passés en revue. Des provisions ont été constituées ou actualisées à l'appui des informations recueillies par la Direction des finances. Les risques associés à la détention d'emprunts structurés font l'objet d'une provision actualisée en fonction de la durée résiduelle des contrats et des anticipations de marché.

Production comptable

En quelques chiffres :

- Environ **13 400 mandats** ont été établis
- Plus de **5 703 titres** ont été émis sur l'exercice
- Les 152 rejets de mandats effectués par le SGC ont fait l'objet d'un suivi individualisé et d'une analyse systématique.

Les efforts d'amélioration de la qualité comptable ont été poursuivis avec un apurement des opérations sous mandat (compte 458) pour les budgets annexes des Ordures Ménagères et des Transports.

En parallèle, un travail de régularisation des Etats de Développement des Soldes pour tous les budgets de Nîmes Métropole a été mené avec une reprise des années antérieures à 2023, en collaboration avec le SGC.

Les actions entreprises pour renforcer les contrôles et prévenir les dérives ont été poursuivies :

En 2023, quatre contrôles de régie ont été diligentés avec l'aide du SGC (les deux régies d'AAGV, celle de la culture et enfin Vélo tango).

Le pilotage attentif des restes à recouvrer a permis une nouvelle diminution de l'encours. Nîmes Métropole est, en effet, passée d'un montant de 27.4M€ en 2022 à 5.7M€ en 2023 concernant le montant des titres à recouvrer.

La gestion comptable des immobilisations

La gestion comptable des immobilisations, dont la Chambre régionale des comptes a souligné la faiblesse, a connu de nouvelles améliorations :

- 141 M€ d'investissements ont été mis en service,

A noter pour le budget Transports, l'intégration de la **T2** avec plus de 96,6M€ d'intégration de travaux et 20M€ de subventions.

- En 2023, il y a eu un transfert des frais d'études en travaux pour 2 802 000 €.

2^{ème} fait marquant est l'intégration complète dans le patrimoine de Nîmes Métropole des communes du territoire de **Leins Gardonnenque** (484 fiches d'immobilisation créées pour 11,7M€ et 132 fiches de subventions pour 3,7M€) et l'intégration dans l'actif également du **Syndicat Mixte de l'Aéroport** suite à sa dissolution pour 3 710 000€.

Enfin, toujours dans le champ de la gestion patrimoniale il y a eu en 2023 la mise en place d'un inventaire physique pour la régie Vélo Tango.

Fiscalité et fonds de concours

Fiscalité

Le service a poursuivi ses actions d'optimisation à la fois pour les impôts ménages et économiques. L'accent a été mis sur une amélioration des liens avec la DDFiP et notamment en termes de retour d'informations suite aux signalements effectués.

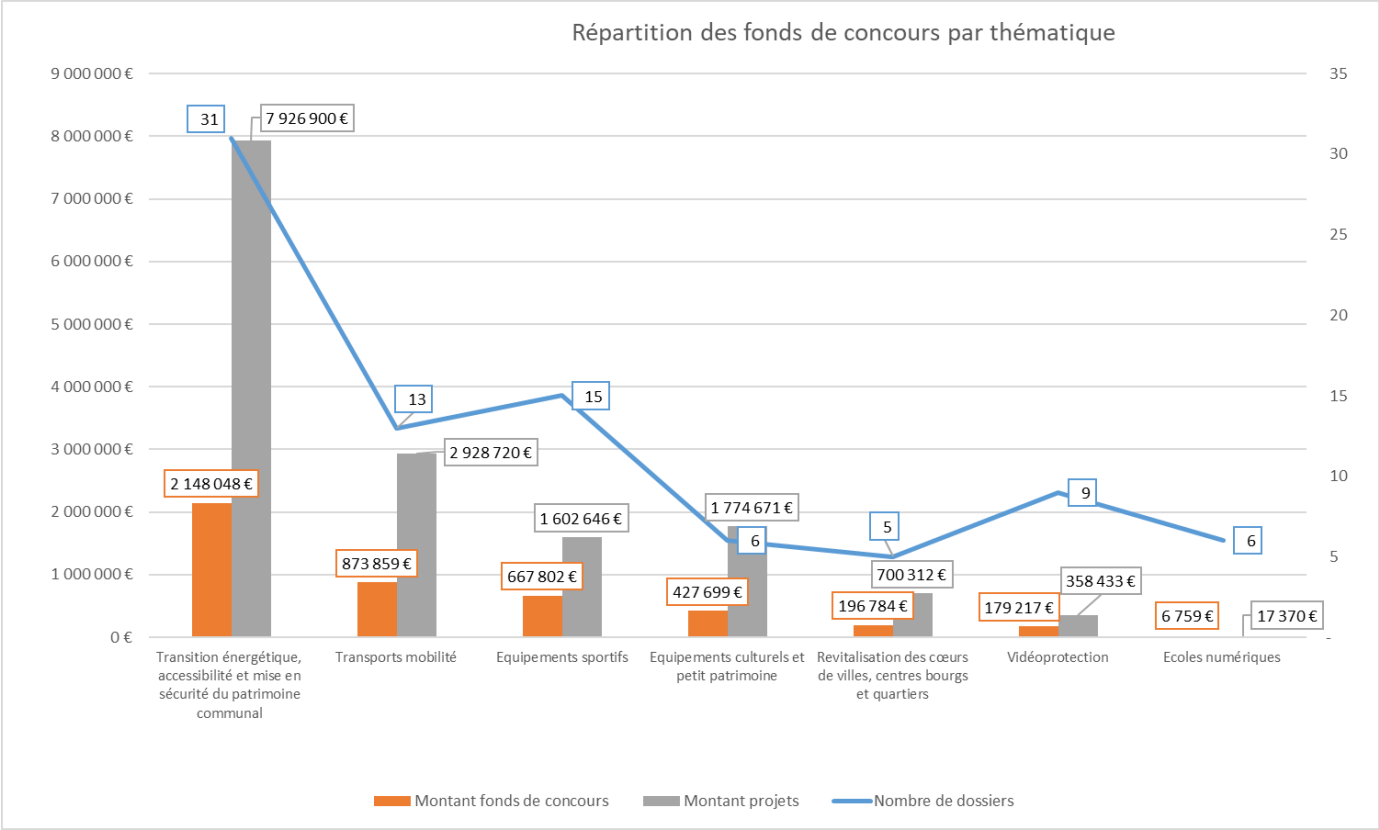
Nous avons également poursuivi, en collaboration avec les services centraux de Bercy et aux côtés de 19 autres collectivités, le développement d'une solution universelle d'échange et de suivi du traitement des signalements effectués par les collectivités. L'objectif est d'aboutir à un outil collaboratif unique permettant d'optimiser la chaîne de traitement des signalements et leur prise en compte. Une première expérimentation a débuté fin 2023 avec comme objectif un déploiement de l'outil complet en 2024.

Le projet phare de 2023 reste la préparation de la mise place de la taxe de séjour communautaire sur la majorité du territoire de notre EPCI (36 communes concernées). Cette démarche a notamment nécessité une montée en compétences des équipes, l'acquisition d'une solution informatique et la constitution d'une base de données des hébergeurs (plus de 140 sans prendre en compte les hébergeurs utilisant des plateformes numériques).

Fonds de concours

En 2023, 85 projets communaux ont fait l'objet d'un fonds de concours. Cela représente un montant de 4,5 M€ d'aide pour un montant total de projet de 15,3 M€.

La répartition par thématique est la suivante :



Equilibre des comptes administratifs 2023

Budget principal et budgets annexes

Fonctionnement

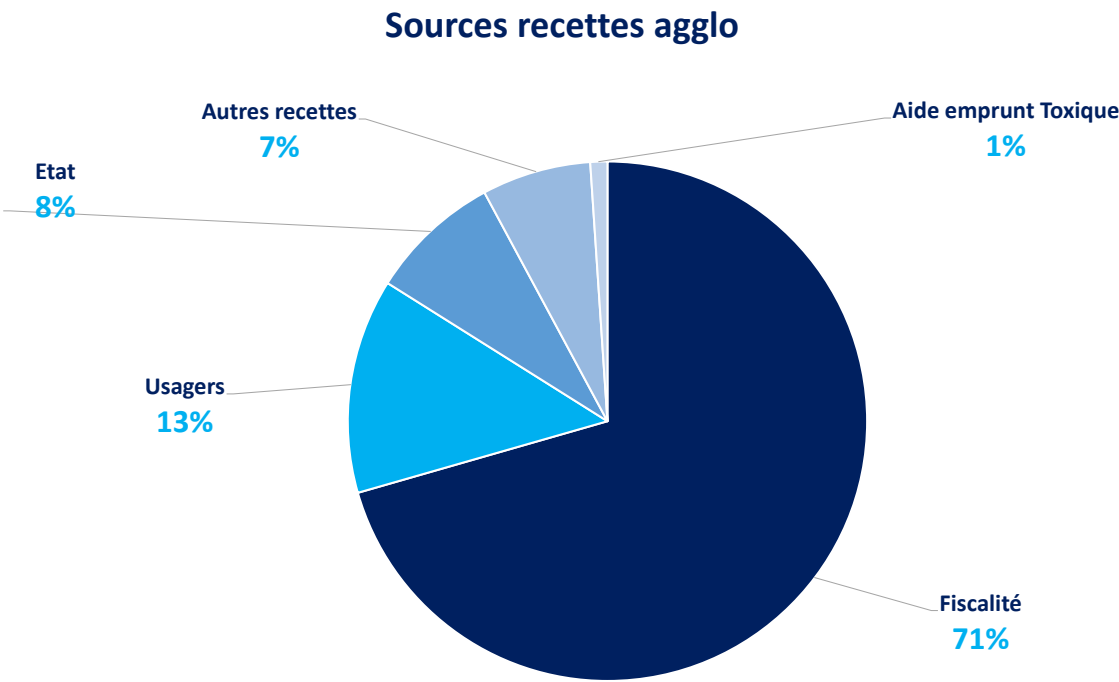
Dépenses	278,1 M€	Recettes	340,3 M€
Personnel	24,9 M€	Fiscalités	183,1 M€
Reversements aux communes	49,2 M€	Dotation globale de fonctionnement	21,8 M€
Contrats de prestations de services	58,3 M€	Autres compensations	4,2 M€
Charges à caractère général	53,9 M€	Autres produits	11,0 M€
Intérêts de la dette	13,9 M€	Produit des services	33,4 M€
Autres dépenses	0,2 M€	Subventions et participations	9,5 M€
Exceptionnel	7,5 M€	Produit financier	2,8 M€
Opérations interbudgétaires	27,8 M€	Exceptionnel	2,1 M€
Dotations aux provisions	0,3 M€	Exceptionnel Cessions	2,2 M€
Opérations Internes	42,2 M€	Opérations interbudgétaires	27,8 M€
		Dotations aux provisions	1,0 M€
		Opérations Internes	7,7 M€
		Résultats CA 2022 reportés	33,8 M€
Résultat fonctionnement			62,2 M€

Investissement

Dépenses	158,8 M€	Recettes	114,5 M€
Travaux et acquisitions	74,0 M€	Dotations subventions et FCTVA	24,4 M€
Subventions et Fonds de concours	9,5 M€	Autres recettes	2,0 M€
Autres dépenses	1,5 M€	Produits des emprunts	39,2 M€
Remboursement dette en capital:	37,4 M€	Affectation des résultats 2021	17,8 M€
Opérations comptes Tiers	5,9 M€	Opérations comptes Tiers	10,4 M€
Opérations internes	14,3 M€	Opérations internes	48,8 M€
Reports de dépenses	16,2 M€	Reports recettes	17,1 M€
		Résultats CA 2022 reportés	-45,3 M€
Résultat investissement			-44,3 M€

Résultat consolidé	17,9 M€
---------------------------	----------------

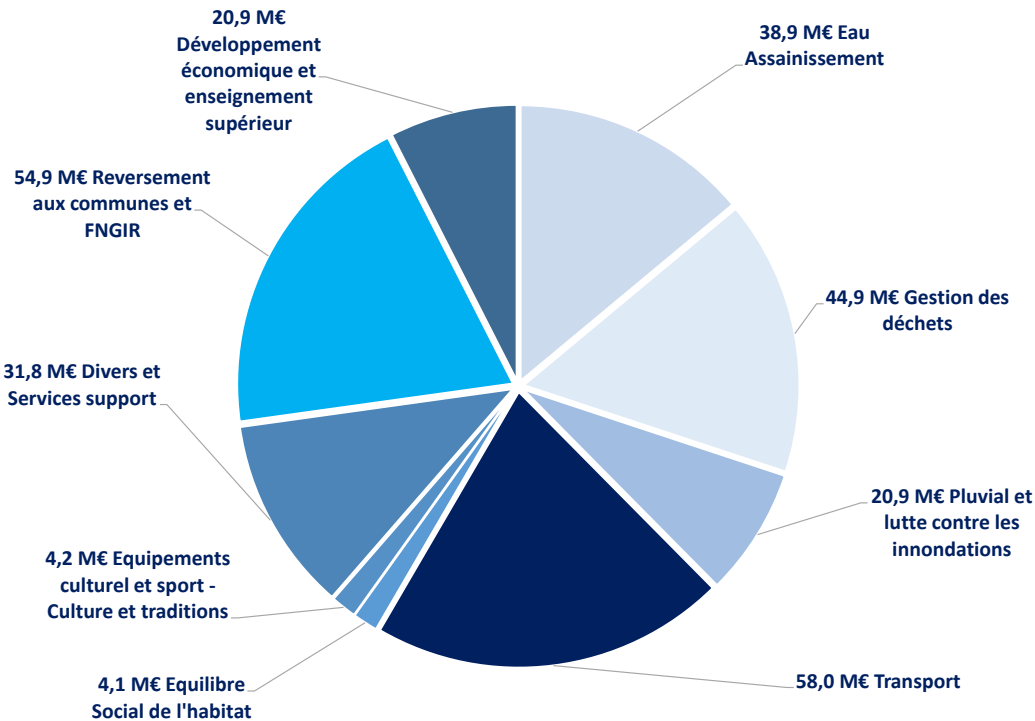
La source des recettes de Nîmes Métropole en 2023



Fiscalité directe	38,7 M€
Fraction TVA	56,8 M€
Compensations fiscalité	7,0 M€
TEOM (taxe enlèvement ordures ménagères)	40,8 M€
GEMAPI (taxe lutte contre les inondations)	2,8 M€
Versement Mobilité	41,4 M€
Total	187,5 M€

Les réalisations budgétaires 2023

Répartition des dépenses par politique



60 M€ de capacités d'autofinancement	208 M€ de dépenses de fonctionnement	268 M€ de recettes de fonctionnement	84 M€ de dépenses d'équipement brutes	59 M€ de dépenses d'équipement nettes
--	--	--	--	--

483 M€ de dette	8,1 ans Ratio de désendettement
--------------------	---------------------------------------

- Les dépenses de fonctionnement continuent de progresser à un rythme inférieur à celui des recettes. Cette évolution positive permet de dégager des capacités d'autofinancement satisfaisants et de contenir l'endettement.
- Les dépenses projets d'investissements restent soutenues
- Le ratio de désendettement s'améliore et reste inférieur aux imites imposés par la réglementation.

Les grands projets d'investissement en 2023

<u>Préserver notre environnement</u>	35,7 M €
• Extension & renouvellement des réseaux	13,9 M€
• Pompage NIMES Ouest	6,6 M€
• Autres investissements eaux et assainissement	12,1 M€
• Amélioration de nos déchèteries	1,5 M€
• Gestion des déchets	1,6 M€
<u>Mobilité : assurer un maillage cohérent de notre territoire</u>	10,7 M €
• Finalisation de la ligne TCSP	1,2 M€
• Renouvellement de la flotte des bus	4,5 M€
• Autres investissements mobilité (Réseaux bus, parking relais ...)	5 M€
<u>Assurer la protection des biens et des personnes</u>	18,7 M €
• Papi 2 & 3	13,6 M€
• NPNRU	1,1 M€
• Pluvial	2,7 M€
• Habitat	1,3 M€
<u>Développement économique et aménagement du territoire</u>	8,9 M €
• Aménagement et entretien des ZAE	3,5 M€
• Gecko	1,3 M€
• Aides à l'installation des entreprises	0,5 M€
• Ville intelligente Smart City (90% compteurs d'eau)	1,4 M€
• Bâtiments aéroport B46	1,5 M€
• Autres aménagement aéroport	0,4 M€
• Autres investissements développement économique	0,3 M€
<u>Soutient aux projets des communes</u>	6,2 M€
<u>Amélioration des bâtiments communautaires</u>	1,5 M€

Contrôle de gestion

L'année 2023 a enduré comme 2022 une forte inflation. Cette inflation calculée par l'INSEE à fin décembre 2023 s'établissait à + 4,9 % sur un an glissant.

La croissance s'est considérablement réduite.

Les taux d'intérêts restent à un niveau élevé. (En moyenne 4,5% pour les nouveaux emprunts)

La rigueur et le recentrage sur les compétences fondamentales, depuis ce début de mandat, permettent de limiter au maximum l'emprunt tout en réalisant le programme d'investissement.

Ainsi en 2023 :

- Les dépenses de fonctionnement ont progressé à un rythme inférieur à celui des recettes de fonctionnement
- L'épargne brute progresse pour atteindre 60 M€
- Les projets d'investissements sont réalisés à hauteur de 83 M€
- L'endettement continue à se maintenir à un niveau inférieur à celui de 2020 et reste stable depuis 3 ans : 483 M€

En raison du ralentissement de la croissance, la prospective financière continue d'être alimentée afin d'anticiper au mieux l'avenir.

Cette prospective se construit avec la participation active de toutes les composantes de Nîmes Métropole. Elle a servi à la préparation du cadrage pour le budget.

La rédaction du rapport d'orientation budgétaire du budget 2024 a nécessité un fort investissement. Très complet, il apporte une information riche aux élus et aux habitants de Nîmes Métropole.

Les hypothèses de construction du budget y sont détaillées et les perspectives financières de Nîmes Métropole y sont dévoilées.

Il fournit une information abondante et garantit une grande transparence vis-à-vis des élus.

Le plan pluriannuel d'investissement a été régulièrement actualisé pour que notre collectivité dispose d'une prévision détaillée à jour des projets d'investissement à réaliser et des financements associés (FCTVA et subventions). L'existence de ce PPI permet une supervision globale des investissements et une maîtrise de l'endettement.

Un support actif a été apporté aux directions opérationnelles afin de les accompagner sur des sujets majeurs pour la collectivité : rédaction d'un rapport d'incidence quant à la sortie de 4 communes du syndicat des déchets SRE, prospective financière de l'EPTB etc

Recettes :

Depuis le 1^{er} trimestre 2023, un suivi consolidé des recettes a pu être mis en place au sein de la collectivité.

Ce suivi se découpe en plusieurs parties :

- Une attention particulière est désormais portée quotidiennement à la justification des recettes (P503) de chacun des budgets de la collectivité. La totalité des anciennes recettes qui étaient en attente de traitement ont pu être identifiées et titrées.

-
- Les demandes de paiement des subventions sont traitées de manière efficace et globale de la préparation de la demande, à l'engagement de la recette, à son identification sur le P503 et à son titrage. Un rappel de la procédure a été nécessaire afin que chacun comprenne la nécessité d'engager la subvention dès lors qu'elle est attribuée et que les travaux ont commencé (subventions d'investissement), ceci afin d'améliorer la prospective budgétaire et les prévisions de trésorerie.
 - Un tableau de bord utilisé en interne a été réalisé afin de permettre une vérification de la cohérence entre les recettes votées et les engagements et émissions des titres réalisés sur chaque budget. Il permet également un suivi renforcé de la bonne exécution des engagements ainsi que sur le respect des délais impartis pour le titrage des recettes.

Un tableau de bord a également été mis en place afin de faciliter la gestion des recettes récurrentes par les directions, en externe. Ce document sera envoyé à toutes les directions, dès le début de chaque année, pour que chacun puisse réaliser les engagements et émettre les titres de recette dans les meilleurs délais.

Cet examen de l'intégralité des budgets, permet un suivi régulier des recettes attendues et évite un retard sur le titrage de ces recettes.

L'importance du traitement des recettes et ses conséquences positives pour la dette de la collectivité commence à être intégré.

CENTRE INTER URBAIN DE VIDEO PROTECTION (CIUVP)

Présentation et fonctionnement du CIUVP

La fonction première du CIUVP est d'assurer la supervision des systèmes de vidéoprotection. Il intervient donc dans les domaines de la prévention, de la dissuasion et de la répression de la délinquance mais aussi en cas de situations de sinistres.

Le CIUVP n'est pas une salle de commandement. Il signale des faits, des situations et traite les demandes des forces de l'ordre. Il informe et n'interfère en aucun cas sur les décisions des postes de commandements.

En plus de faciliter le travail des forces de l'ordre, il contribue aussi à l'alerte, à la prévention et au suivi des risques majeurs (inondation, feux...).

Organisation

Le CIUVP compte un effectif total de 26 personnes et dont l'organisation s'orchestre autour de deux services distincts :

- Des Brigades de Roulements qui fonctionnent en 24/24h et 7 /7 jours, selon un schéma de petite et grande semaine. Elles sont composées chacune d'entre-elles d'un chef d'équipe et de trois opérateurs.
- Une Brigade recherches qui fonctionne du lundi au vendredi en horaires administratifs. Elle est composée d'un chef d'unité et de deux opérateurs.

Il exploite un parc total de 1433 caméras réparties, sur 22 collectivités adhérentes à la brique « vidéoprotection » de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, comme suit :

- Commune de Bezouce : 16
- Commune de Bouillargues : 35
- Commune de Cabrières : 18
- Commune de Caissargues : 21
- Commune de Caveirac : 25
- Commune de Clarensac : 12
- Commune de Dions : 1
- Commune de Générac : 10
- Commune de la Calmette : 9
- Commune de Langlade : 21
- Commune de Lédénac : 9
- Commune de Manduel : 31
- Commune de Marguerittes : 66
- Commune de Milhaud : 29
- Ville de Nîmes : 731
- Nîmes métropole : 216
- Commune de Poulx : 15
- Commune de Rodilhan : 48
- Commune de Redessan : 21
- Commune de Saint Chaptès : 3
- Commune de Saint Gervasy : 15
- Commune de Saint Gilles : 64
- Commune de Sernhac : 17

Missions et procédure du CIUVP

Le CIUVP dispose de plusieurs missions relatives à la circulation, à la sécurité des personnes et des biens, c'est ainsi que les opérateurs doivent réagir face à différentes situations :

- Accidents et problèmes de circulation
- Infractions commises sur la voie publique en violation de la loi ou d'arrêtés municipaux
- Incendies, intempéries et catastrophes naturelles
- Intrusions dans les bâtiments communaux et déchetteries
- Mise en place de surveillance...

Les opérateurs sont habilités à avertir les différents services de police, pompiers en fonction de l'évènement constaté en direct. L'opérateur doit rédiger une main courante pour relater l'évènement en question et donner le plus de renseignements possibles sur l'évènement et les individus concernés auteurs / victimes.

Les opérateurs peuvent également effectuer à la demande des services de police un renvoi d'images au Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale (CIC), au Poste Central de la Police Municipale (PCPM) et au Centre Opérationnel de Renseignements de la Gendarmerie (CORG) pour leurs permettre en cas de besoin de visionner les caméras via leurs PC d'exploitation.

De nouvelles missions, en lien avec l'Hyperviseur communal de Nîmes, ont également été attribuées aux opérateurs mettant en avant la coopération et la coordination entre les différents services de la ville et de l'Agglomération de Nîmes Métropole.

L'opérateur du service des recherches effectue des relectures sur les enregistrements. Il réalise cette mission dans le cadre de réquisition judiciaire des services de police et de gendarmerie. Le service des recherches a accès aux enregistrements sur une période de 15 jours et, à défaut, les images sont automatiquement écrasées. Il est sollicité à la suite de différentes infractions comme des meurtres, tentatives de meurtres, tentatives de viols, vols, stupéfiants, recherche d'individus, point de chute... Il se place alors comme un facilitateur et une aide dans le travail d'analyse. Par la suite, il s'occupe de l'extraction des images à destination des services enquêteurs.

Le professionnalisme des agents travaillant au CIUVP a été mis en avant à plusieurs reprises dans la presse. Il y a quelques mois de cela, paraissait :



REDESSAN La vidéosurveillance de Nîmes métropole retrouve rapidement un enfant de 11 ans en fugue

AS - LMIN - VOUSBI EOPS

NÎMES Double interpellation grâce à la vidéoprotection

Abonnement requis. Voir conditions sur Playvid.com

Regarder la Vidéo

Photo Regardez maintenant une multitude de vidéos. >

Une nouvelle intervention grâce au dispositif de vidéoprotection.

J jeudi 29 février, aux alentours de 02h15 du matin, les opérateurs vidéo du Centre interurbain de vidéoprotection de Nîmes Métropole (CIUVP) ont repéré deux individus au comportement suspect, au niveau de la rue Guillemette à Nîmes. Après quelques minutes à suivre les agissements de ces derniers, le flagrant délit ne s'est pas fait attendre. Le CIUVP a

Paramètres cookies

FAITS DIVERS
PUBLIÉ ILY A 7 JOURS - MISE À JOUR LE
11.03.2024 - BORIS DE LA CRUZ - 1 MIN - VU 3773
FOIS

NÎMES Le véhicule abandonné à cause de l'orage au Mas de Mingue permet l'arrestation de 4 suspects



La brigade anti-criminalité et la Section d'Intervention de la Police Nationale ont procédé à l'arrestation de plusieurs individus actuellement en garde à vue.



Ils avaient abandonné leur véhicule lors d'un violent orage samedi en soirée. Une panne qui a permis de remonter jusqu'à quatre jeunes hommes qui avaient quitté le secteur à pied avant d'être repérés par les caméras de vidéo surveillance de la ville. Si les policiers voulaient retrouver les passagers et le conducteur de cette Megane signalée volée à Marseille, c'est que ce véhicule a été aperçu un peu plus tôt dans la soirée, en escortant des individus qui avaient tiré en direction d'un logement du même quartier.

Les quatre suspects, tous originaires de la région parisienne, sont encore en garde à vue ce lundi autour de cette enquête ouverte pour "tentative de meurtre" et "association de malfaiteurs", dans un contexte de conflit autour du trafic de drogue dans les quartiers sensibles nîmois.

Ceci-étant, dans de très nombreuses affaires parfois même très médiatisées, le CIUVP a participé et contribué grandement à la réussite de ces enquêtes judiciaires sensibles.

Statistiques

Le service des recherches a traité un total de 3 382 réquisitions judiciaires en 2023.

- 424 demandes sans éléments exploitables
- 1524 recherches se sont révélées négatives
- 1434 recherches se sont avérées positives

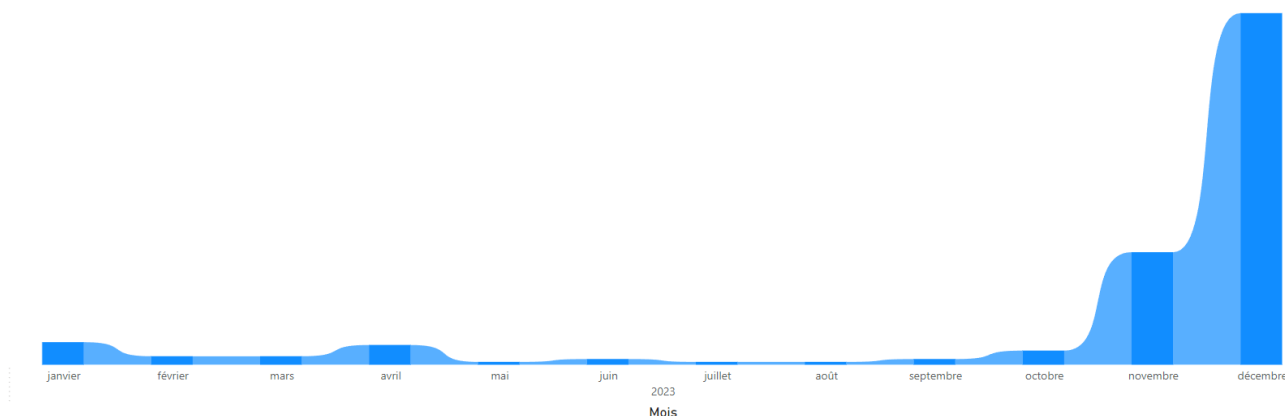
Les opérateurs ont rédigé 8 598 mains courantes.

Par exemple, au cours des trois derniers mois de 2023, le service a notamment porté une attention particulière sur les dépôts sauvages. Une problématique et une mission particulièrement importante pour les collectivités. Cette directive a été suivie et s'est traduite par une augmentation de 2390 % de mains courantes rédigées à destination des services concernés.

Nombre de mains courantes par Année, Mois et Type

Type ● Encombrants

↑ ↓ || △ ◇ ○ □ =



Projets réalisés et prospectives

Migration du CIUVP de la CANM dans le centre d'hypervision communal de la Ville de Nîmes depuis octobre 2023.

Développement de l'Hyperviseur de Nîmes

Regrouper sur un même site plusieurs services communautaires intervenant dans la gestion de l'espace public autour du CIUVP et **déployer de nouveaux usages dits « non sécuritaires » des caméras**.

L'idée est de passer de « *la supervision à l'Hypervision (supervision multi métiers)* » :

L'agrégation de données issues de différents superviseurs métiers ou capteurs d'une collectivité permet de piloter l'action de plusieurs services au quotidien et d'optimiser la gestion de l'espace public ou la gestion de crise (aide à la décision). L'Hyperviseur restitue les informations collectées sur du SIG, cartographie en temps réel et tableaux de bord avec courbes, graphiques...

Toutes ces données croisées, agrégées et visualisées permettent d'appréhender une situation dans sa globalité et d'optimiser son traitement.



Déploiement nouvelle technologie.

Les caméras de vidéoprotection existantes peuvent générer des données afin d'optimiser la gestion de l'espace urbain et son attractivité. Ainsi, grâce à l'Intelligence Artificielle (I.A) différents « objets » visualisés par une caméra de vidéoprotection pourront être désormais classifiés et comptés. Pour ce faire, nous pouvons utiliser un logiciel algorithmique : « WINTICS ». Les données produites permettent de générer des alertes, du comptage et des statistiques dans l'optique pour les services demandeurs de pouvoir réévaluer ou réadapter les politiques publiques.

Plusieurs types d'utilisations sont possibles notamment, en matière de :

- Trafic routier / stationnement
- Comptage multi modal
- Analyse et mesure précise de la fréquentation d'un lieu ou d'un évènement

Vidéo Verbalisation à l'échelle intercommunale (en cours d'étude)

La vidéo-verbalisation permet de relever certaines infractions au Code de la Route en utilisant les caméras issues d'un dispositif de Vidéoprotection, installées sur le domaine public. L'objectif étant d'inciter les automobilistes à respecter la législation et à faire cesser les incivilités quotidiennes.

Développement de la vidéoprotection dans le champ des compétences CANM

Sécurisation sur tout le territoire de CANM :

- Zones d'Activités économiques (Z.A.E)
- Réservoirs d'eau
- Déchèteries

GRANDES INFRASTRUCTURES

Contournement Ouest de Nîmes CONIMES

Contexte

Le projet de contournement Ouest de Nîmes (CONIMES) est porté par l'Etat, représenté par la DREAL Occitanie. Par délibération n° 2022-01-019 du 03/02/2022, le conseil communautaire a émis un avis favorable à la réalisation du projet, cet avis étant formulé dans le cadre des articles L.122-1 V et R.122-7 II du code de l'environnement, qui vise à recueillir l'avis des collectivités concernées par le projet sur le dossier qui sera soumis à enquête publique, préalablement au lancement de celle-ci. Les enjeux et bénéfices du projet pour le territoire de Nîmes Métropole ont été explicités dans ladite délibération.

Description du tracé :

Le projet est constitué d'une route nouvelle de 12,3 km environ avec un branchement sur la RN 106 actuelle et l'A9, ainsi que des échanges aux routes départementales RD999 (route de Sauve), RD40 (route de Sommières) et RN113 au Sud.

L'itinéraire est constitué de deux tronçons :

Une partie Sud, constituant la section autoroutière du projet, qui prend naissance au niveau de la RN 113 à Milhaud, se raccordant directement à l'autoroute A9 via la création d'un ouvrage de franchissement supérieur des voies ferrées SNCF et création d'un nouvel échangeur autoroutier avec une sortie permettant de desservir le quartier de Saint-Césaire, se raccordant à la voirie locale (RD40 vers Sommières, et RD 640 vers Nîmes) sur 2,5 km environ ;

Une partie Nord, qui relie l'échangeur « Saint Césaire » et se raccorde à la route d'Alès, au droit du Camp des Garrigues, après avoir franchi la route d'Anduze et la voie ferrée Nîmes Alès. Cette section emprunte un tracé en frange des communes de Nîmes et de Caveirac, sur 10 km environ.

L'enquête publique s'est déroulée du 06 février au 09 mars 2023 (voir détails en annexe). A son issue, la commission d'enquête a émis un avis favorable, assorti des deux réserves suivantes :

- qu'un agrément soit préalablement trouvé entre le Maître d'Ouvrage, Nîmes Métropole et les entreprises concernées sur la position de l'échangeur E2 Sud.
- qu'un agrément soit préalablement trouvé entre le Maître d'Ouvrage et les élus de la commune de Milhaud sur le raccordement du CONIMES à la RN 113.

L'arrêté ministériel déclarant d'utilité publique le projet de contournement ouest de Nîmes emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nîmes, Milhaud et Caveirac et le classement de la future voirie en route express doit intervenir au plus tard 1 an après l'enquête publique, soit au plus tard le **8 mars 2024**.

Le travail réalisé en 2023 avec les services de la DREAL a consisté à poursuivre le partenariat technique, afin de permettre la bonne tenue de l'enquête publique. A cet effet, des entretiens ont été menés avec les commissaires enquêteurs pendant l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, des échanges techniques ont été menés afin de permettre la levée des deux réserves et l'obtention de la DUP au 1^{er} semestre 2024.

De nombreuses réunions ont eu lieu au cours du second semestre 2023 :

- Secteur Saint-Césaire :
 - o Réunion DREAL/ NM/ Président association entreprises St Césaire : fin août 2023. Plusieurs variantes sont présentées.
 - o Rencontres DREAL/ entreprises : septembre / Octobre.
 - o Une solution convient aux entreprises mais impacte fortement l'aire d'accueil des gens du voyage.
 - o Une autre solution préserve l'aire d'accueil des gens du voyage, mais impacte le bassin de Canteperrix : la DREAL a recueilli les données d'entrée auprès du service prévention des inondations de NM et doit obtenir l'accord de la DDTM service eaux sur cette variante.

NM a reçu le courrier du préfet le 30/01/2024, demandant au conseil communautaire de NM de se positionner sur une variante.

L'association des entreprises de Saint-Césaire devra également se positionner, une réunion est prévue le 08/02 prochain avec le Président des associations, le service dév éco de NM et la DREAL afin de répondre aux dernières interrogations des entreprises.

L'objectif est d'obtenir un consensus afin de permettre à la commission d'enquête de lever la réserve « Saint Césaire ».

- Secteur Milhaud :
 - o Réunion DREAL/ NM/ maire et élus de Milhaud : début septembre 2023. Un accord a été trouvé concernant le raccordement sur le giratoire d'entrée de Milhaud avec la RN 113.

La DREAL a transmis un plan à la commune de Milhaud afin que celle-ci puisse délibérer. Ce plan permettra de faire évoluer le périmètre de l'emplacement réservé et acter l'accord de la commune sur la solution proposée, ce qui devrait permettre à la commission d'enquête de lever la réserve « Milhaud ».

Concernant le plan de financement, un courrier a été adressé au préfet de Région par le Président de Nîmes Métropole le 25/09/2023, rappelant la mobilisation des élus des six exécutifs* en faveur du projet et demandant l'ouverture des négociations du volet mobilités du CPER 2023/2027. Les entretiens ont débuté au 1^{er} semestre 2024.

**Région Occitanie, Conseil départemental du Gard, Alès agglomération, commune de Nîmes, commune d'Alès et Nîmes Métropole.*

L'ensemble des échanges a conduit à une délibération de Nîmes Métropole pour le secteur de Saint-Césaire et une délibération de la commune de Milhaud début 2024 et l'obtention de la déclaration d'utilité publique par arrêté ministériel le 08 mars 2024.

Par rapport à l'option de base présentée au dossier d'enquête publique, les services de la DREAL ont précisé que l'une et l'autre variante n'ont pas d'incidence financière notable sur le coût global du projet, au regard de leurs caractéristiques, les écarts entre les variantes restant dans les marges d'imprécision des estimations faites au stade d'avancement des études.

Les suites attendues :

Après la DUP, les autres procédures à mener sont les suivantes :

- Enquête parcellaire et arrêté de cessibilité : **enquête publique** visant à déterminer les parcelles devant être acquises, et rechercher les propriétaires, titulaires de droits et autres intéressés. Elle sera menée par le **Préfet du Gard**.

-
- L'expropriation : en cas de désaccords pour la cession des parcelles. Procédure menée devant le Juge de l'expropriation.
 - L'archéologie préventive. Procédure menée par le Préfet en application du code du patrimoine, afin d'examiner si le projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques, pouvant comporter la réalisation d'un diagnostic archéologique, la réalisation d'une fouille ou l'indication de la modification de la consistance du projet permettant d'éviter en tout ou partie la réalisation des fouilles.
 - L'autorisation environnementale, **enquête publique d'une durée de 3 mois.**

Portant sur les items suivants :

- L'autorisation au titre de la loi sur l'eau.
- L'autorisation de défrichement.
- La demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées.
- Les installations classées pour la protection de l'environnement (concerne la phase chantier).

Calendrier prévisionnel :

Dans le dossier d'enquête publique sont mentionnées les dates suivantes :

- Autorisation environnementale : enquête publique fin 2024/ début 2025, arrêté fin 2025.
- Enquête parcellaire : à définir.
- Archéologie préventive : à définir.
- Travaux : à préciser, le dossier de DUP indique une mise en service 2028.

Le coût du projet

Le Contournement Ouest de Nîmes est un projet d'infrastructure routière inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 à hauteur de 10 M€ HT, pour ce qui concerne les études et les acquisitions foncières. L'Etat participe à hauteur de 50% et les 3 collectivités partenaires, à savoir la Région Occitanie, le Département du Gard et le pôle métropolitain Nîmes/ Alès sont engagés à hauteur de 1/3 des 5M€ restant chacun, soit 1,67 M€. Ces 1,67 M€ étant répartis de moitié pour chacune des communautés d'agglomération du PMNA, soit 835 k€ à la charge de Nîmes Métropole.

Le montant des travaux de l'opération est évalué à 212,2 M€ HT (page 45 de la pièce C du dossier d'enquête publique). Le dossier indique une répartition 44% de la part de l'Etat/ 56 % pour les collectivités territoriales. Le coût de la section purement autoroutière ne figure pas au dossier.

La répartition financière précise reste à affiner dans la partie routière du CPER 2024/2027.

ANNEXE 1 : Enquête publique

L'enquête publique s'est déroulée du **06 février au 09 mars 2023**, elle a porté sur les items suivants :

- Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du CONIMES ;
- Enquête publique concernant la mise en compatibilité des PLU de Nîmes, Caveirac et Milhaud ;
- Enquête publique portant sur le classement de la voirie en tant que route express ;

La Commission d'enquête a remis son rapport (133 pages + 13 annexes) ainsi que ses conclusions et ses avis (56 pages) à Madame la Préfète du Gard le 21 avril 2023. Les avis sont les suivants :

Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux :

AVIS FAVORABLE,

A la déclaration d'utilité publique, avec les réserves suivantes :

- qu'un agrément soit préalablement trouvé entre le Maître d'Ouvrage, Nîmes Métropole et les entreprises concernées sur la position de l'échangeur E2 Sud.
- qu'un agrément soit préalablement trouvé entre le Maître d'Ouvrage et les élus de la commune de Milhaud sur le raccordement du CONIMES à la RN 113.

Enquête publique concernant la mise en compatibilité des PLU de Nîmes, Caveirac et Milhaud ;

AVIS FAVORABLE,

A la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, avec les réserves suivantes :

- que la déclaration d'utilité publique soit prononcée par l'autorité compétente.
- que le règlement et les documents graphiques soient actualisés.

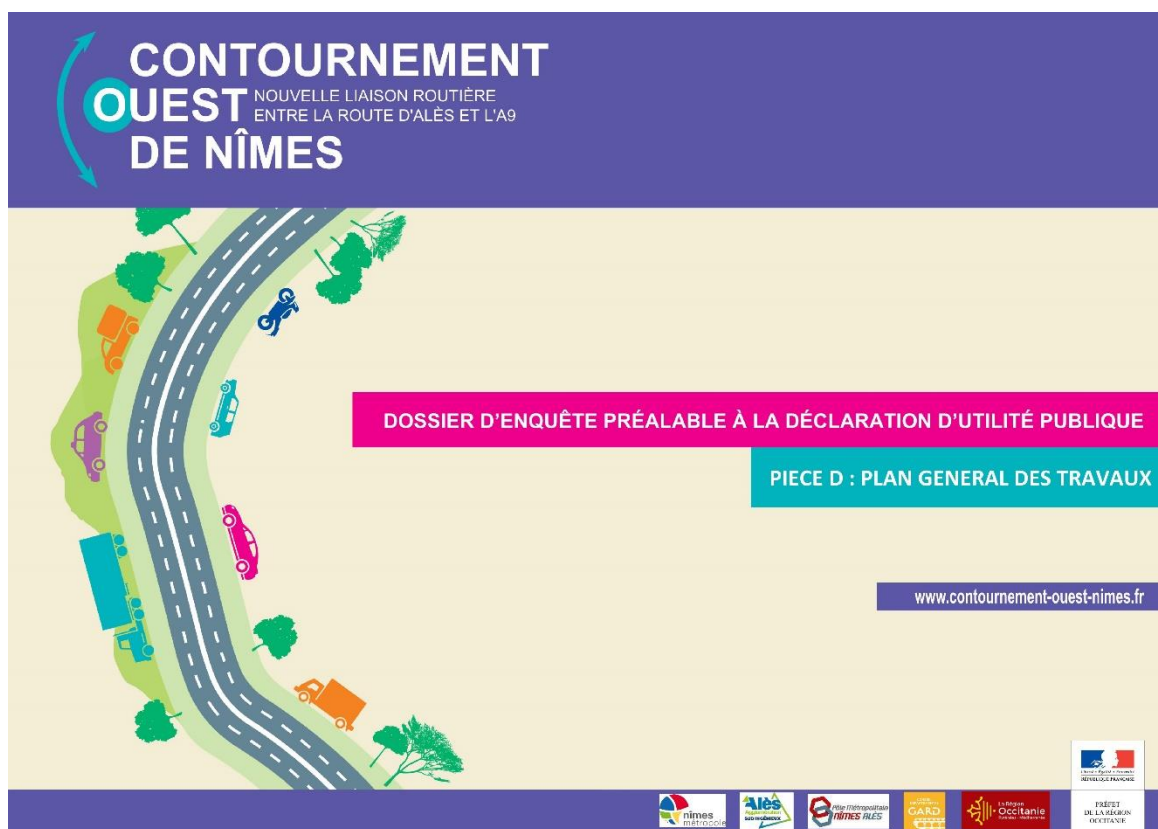
Enquête publique portant sur le classement de la voirie en tant que route express ;

AVIS FAVORABLE.

- Au classement de la voirie nouvelle en route express.

ANNEXE 2 :

Plan général des travaux version enquête publique de 2023.



MAÎTRE D'OUVRAGE

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Direction Transports – Division Maîtrise d'Ouvrage de Montpellier

520, allée Henri II de Montmorency – CS 69007

34064 MONTPELLIER Cedex 2

HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date	Commentaire
V1	07/2021	Version initiale
V2	10/2021	Intégration des remarques d'ARN – Version CIS
V3	03/2022	Reprise suite aux avis de la concertation CIS – Version AE
V4	12/2022	Version DUP

PREAMBULE

Depuis 20 ans, les acteurs territoriaux évoquent la nécessité d'un contournement routier à l'Ouest de l'agglomération de Nîmes, Le Contournement Ouest de Nîmes (CONIMES) est envisagé comme une infrastructure destinée à désaturer et requalifier la RN106 au droit de Nîmes.

Le présent dossier est constitué en vue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de Contournement Ouest de Nîmes. L'état est le maître d'ouvrage de ce projet représenté localement par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL Occitanie).

Un processus itératif d'études et de concertation conduit depuis les années 2000 a conduit à retenir la tracé, exposé dans le présent dossier, de contournement de la ville de Nîmes entre la RN106 et la RN113, comprenant notamment un système d'échange avec l'A9.

Le présent document permet de présenter le plan général des travaux.¹

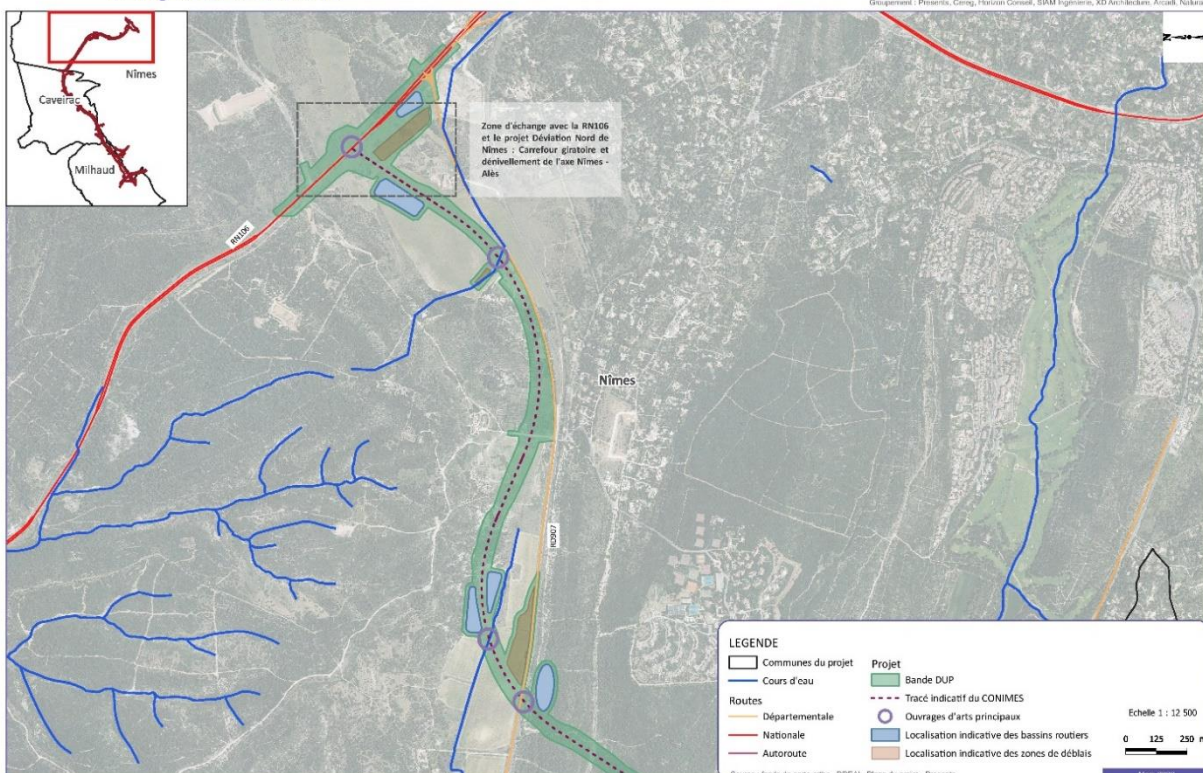
DEFINITION DE LA BANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

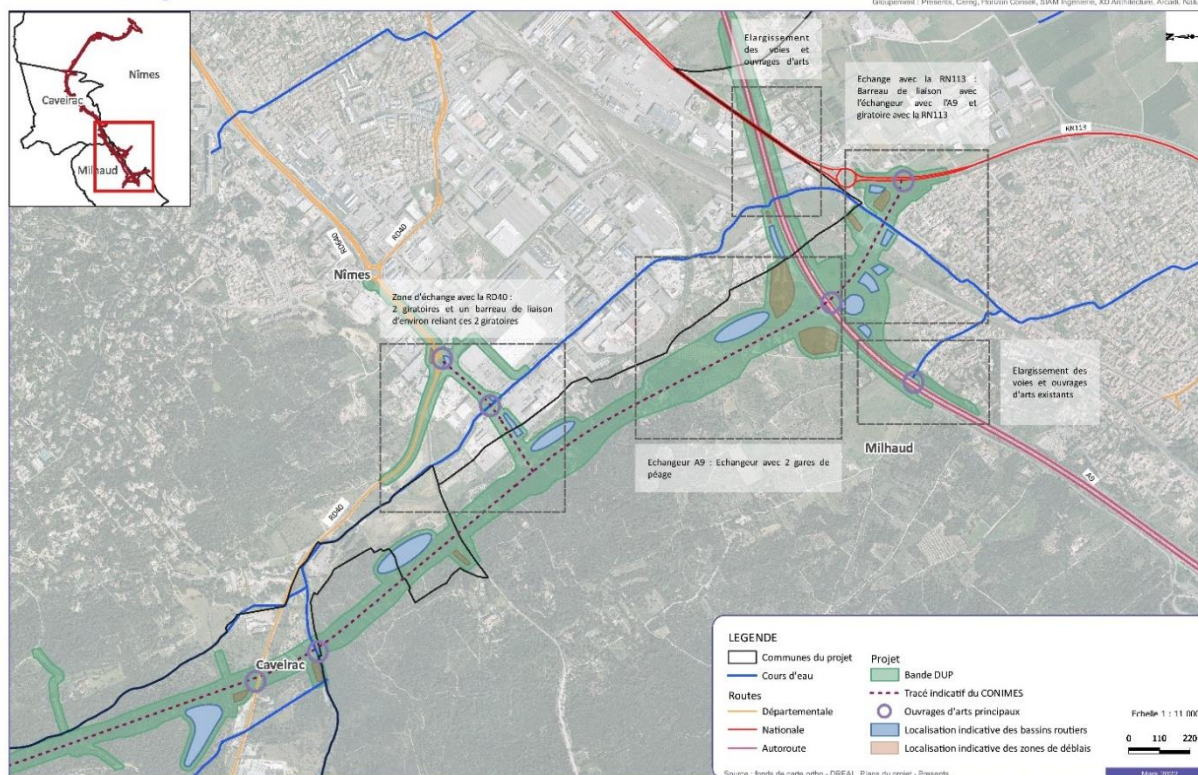
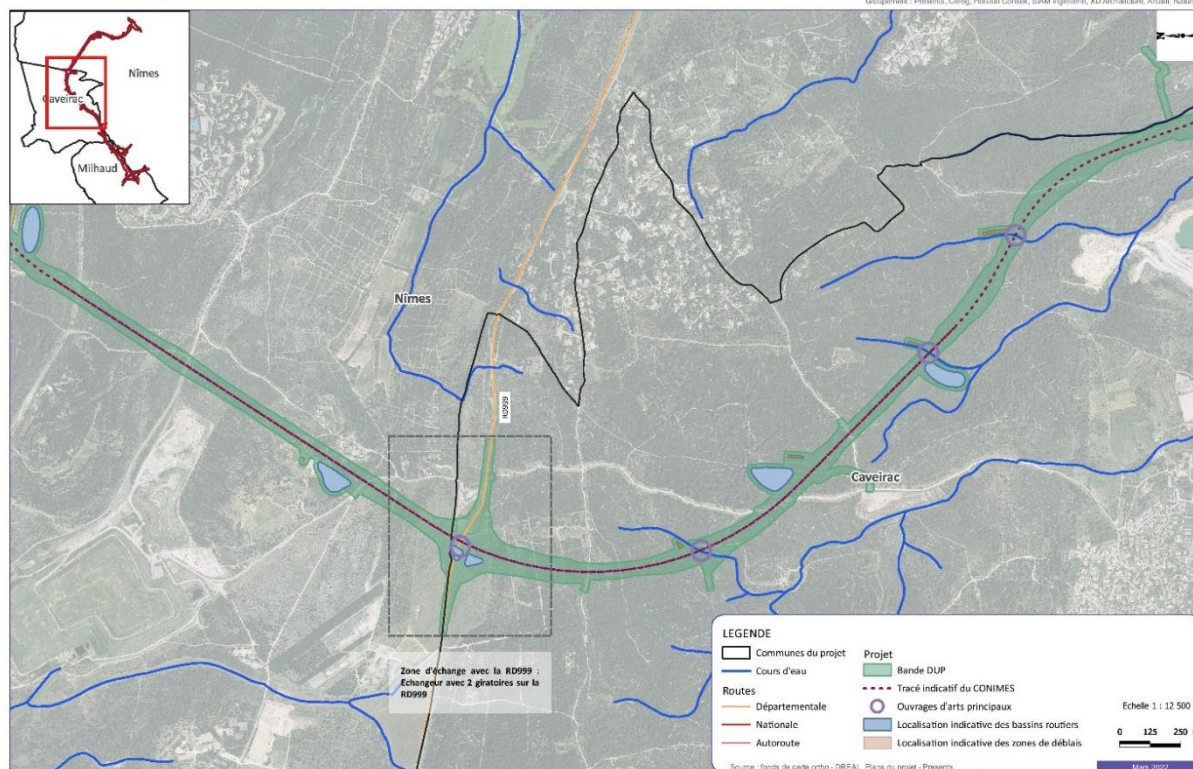
La bande DUP correspond aux **surfaces susceptibles de faire l'objet d'une expropriation**. Cette bande inclut la **totalité des emprises directes du chantier (jusqu'aux terrassements) élargie de 15 m de part et d'autre**.

Elle comprend donc également **des surfaces nécessaires à la réalisation d'aménagements et mesures connexes** mais nécessaires à la réalisation du projet (ex : bassin de compensation ; compensation de remblais en zone inondable...)

¹ Le périmètre soumis à la Déclaration d'Utilité Publique (fuseau DUP) est plus large que l'emprise potentielle dans laquelle s'inscrit le projet tel qu'il est défini dans le présent dossier. Ce fuseau permet d'intégrer les évolutions à apporter au projet suite à l'enquête publique et aux études de conception détaillée.

Les emprises définitives nécessaires à la réalisation du projet seront portées à la connaissance du public au stade de l'enquête parcellaire.





NÎMES SUD

Contexte

L'ancienne base travaux dite « Oc'via » de la ligne à grande vitesse Nîmes-Montpellier fait l'objet d'un projet d'aménagement économique d'ensemble divisé en 3 sous-secteurs (voir plans en annexes) :

- Un secteur agro-écologique, réservoir de biodiversité exceptionnel,
- Un futur établissement pénitentiaire d'une capacité de 700 places, sous maîtrise d'ouvrage APIJ (agence pour l'immobilier de la justice)
- Un secteur dédié à l'accueil d'activité économique (future ZAE de Nîmes Métropole) avec :
 - Un plateau de 17 ha pour l'accueil d'une unité logistique embranchée fer (FM logistic)
 - Un plateau de 1,5 ha complémentaire.

Dans ce contexte, Nîmes métropole a diligenté, en 2023, les prestations suivantes :

Etudes liées à l'accessibilité de la zone :

Etude d'accessibilité au site niveau faisabilité, confiée au bureau d'études Artélia :

Cette étude, pilotée par la Direction des Grandes Infrastructures, a été menée en collaboration avec :

- L'APIJ ;
- FM Logistic ;
- Le CD30 ;
- SNCF réseaux ;
- Le CEREMA.

Du fait de la présence du Lek d'outarde sur la partie Nord de la zone, il n'est pas possible d'envisager des travaux d'élargissement de la RD13 dans ce secteur. L'accès Nord sera donc réservé aux modes doux et à la desserte en transport en commun.

Les projections de trafic résultant des projets de centre pénitentiaire et de la future base logistique ont par conséquent un impact fort sur le carrefour RD262/ RD 13 au sud de la zone, et la simulation de création d'un carrefour giratoire géré par feux n'a pas convaincu SNCF réseau, ni le Céréma, qui ont rejeté ce scénario d'aménagement.

Il a donc été décidé d'étudier la création d'un ouvrage d'art de franchissement de la ligne SNCF Nîmes-Grau du Roi, les études de conception ont été confiées à Artélia et les conclusions sont prévues au printemps 2024.

Montant estimatif des travaux : 8 M€ HT (euros 2022), comprenant l'ouvrage d'art et les raccordements aux voiries départementales RD262 et RD13 longeant le site. Ce montant sera à confirmer suite aux investigations géotechniques, courant 2024.

En parallèle, afin de préparer les dossiers réglementaires, les études suivantes ont été engagées à partir d'octobre 2023 :

- Etude environnementale «4 saisons » permettant d'évaluer l'impact du projet sur l'environnement et les éventuelles mesures de réduction et de compensation à prévoir pour le projet routier, confiée au bureau d'études Biotope ;
- Etude géotechnique préalable, réalisée par le bureau Géotec.

Prospections foncières et acquisitions foncières par l'EPF

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'ancienne base travaux du contournement Nîmes-Montpellier et suite à la délibération AMT N° 2021 - 03 – 051 en date du 25/05/2021, la convention pré opérationnelle n°0671GA2021 dénommée «Ancienne base travaux du contournement ferroviaire Nîmes Montpellier-Opération d'aménagement économique, Axe 2 » a été signée le 24/06/2021 avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie afin d'assurer le portage foncier nécessaire à la réalisation de ce projet d'aménagement.

A ce jour, l'EPF Occitanie a acquis auprès de SNCF RESEAU le 27/12/2022 une emprise foncière de 35ha 67a 71ca au prix de 392 448.10 €.

Une prochaine acquisition auprès de SNCF RESEAU est prévue à l'été 2024, pour une contenance de 15ha 18a 08ca et d'un montant de 166 988.80 € soit 1.10/m².

Etudes de desserte en eau potable et assainissement de la zone

La direction de l'Eau a diligenté des études de dimensionnement des réseaux afin, d'une part, de desservir le site global (site pénitentiaire + base logistique), et d'autre part, assurer l'alimentation en eau potable et assainissement de la commune de Générac, qui bénéficiera ainsi à terme d'une alimentation de secours, le site étant actuellement desservi par le forage de l'ancien SIVOM Beauvoisin/ Générac.

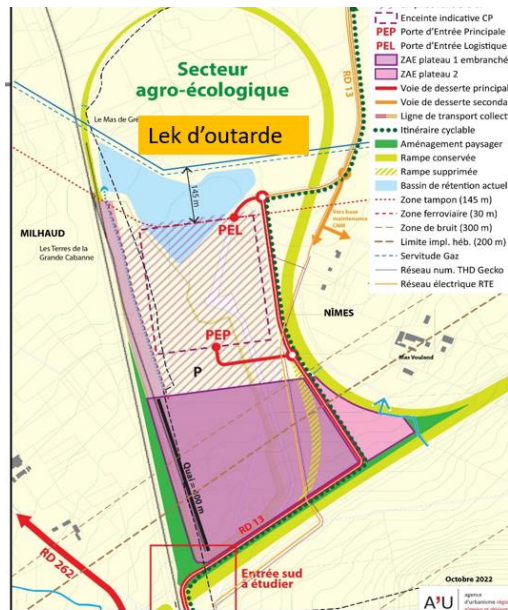
Le coût des réseaux s'évalue à 9,5 M€HT (euros 2022), selon la répartition suivante :

	Site pénitentiaire et ZAE	NM (desserte de la commune de Générac)
Eau potable : 6 M€	2,2 M€	3,8 M€
Assainissement : 3,5 M€	1,1 M€	2,4 M€

Les investissements nécessaires ont été inscrits au PPI de Nîmes Métropole pour 2026/2027.

L'objectif de Nîmes Métropole pour 2024 et les années suivantes est de s'assurer des conditions de réalisation de la future zone d'activités économiques, dans un calendrier compatible avec les enjeux de desserte (accès et adduction en eau potable et assainissement), avec une mise en service du centre pénitentiaire fin 2027, et de conduire l'ensemble des procédures réglementaires y concourant.

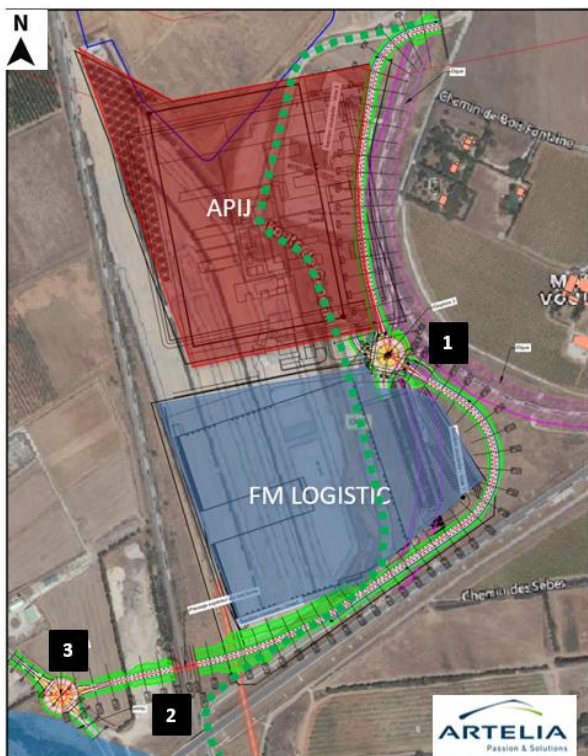
ANNEXE 1 :schéma d'ensemble



- Secteur agro-écologique, réservoir de biodiversité extraordinaire, LEK d'OUTARDE, espèce protégée
- Futur établissement pénitentiaire d'une capacité de 700 places, 350 emplois directs
- Secteur dédié à l'accueil d'activité économique avec un plateau pour une unité logistique



ANNEXE 2 : desserte projetée



Option « élargie » à la zone logistique

Détail des aménagements dans leur globalité:

1. Dévoiement de la RD 13 et création d'un giratoire pour l'accès au centre pénitentiaire et plateforme logistique
2. Création d'un passage supérieur sur la voie ferrée Nîmes Grau-du-Roi
3. Création d'un giratoire sur la RD 262

Source : CA NIMES et Artelia

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS ET ENCOMBRANTS

La communauté d'agglomération a choisi de déléguer la compétence traitement à deux syndicats de traitement distincts :

- Sud Rhône Environnement pour les communes de Bernis, Caissargues, Marguerittes et Milhaud,
- SITOM Sud Gard pour les 35 autres communes.

Collecte des déchets ménagers

La compétence collecte est exercé selon deux modes de gestion : les marchés de prestations de service et la régie telle que :

Compétence		Modalités d'exploitation	Acteur exerçant la compétence opérationnelle (au 31/12/2023)
Collecte	Précollecte des déchets	Marché de prestation	SULO (fourniture de bacs)
			PTL SAS (fourniture de sacs)
			SULO (distribution et maintenance d'équipements de précollecte)
	Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte	Marché de prestation	SUEZ (Nîmes)
			OCEAN SAS (Générac, Vaunage, Leins Gardonnenque et Garrigues Est, Nord)
			NICOLLIN (Saint-Gilles, Garons, Boullaruges)
			PAPREC COVED (Bernis, Caissargues, Marguerittes, Milhaud)
	Collecte des emballages en apport volontaire	Marché de prestation	NICOLLIN
	Collecte du verre	Marché de prestation	SUEZ (Collecte en bacs sur Nîmes)
			VIAL (Collecte en apport volontaire)
	Collecte des papiers	Marché de prestation	NICOLLIN (Collecte en apport volontaire)
	Collecte des encombrants	Marché de prestation	LVD Environnement (37 communes hors Nîmes et Bouillargues)
			PAPREC COVED (Nîmes)
	Exploitation des déchèteries (15)	Régie	6 déchèteries en haut de quai (Bezouce, Caissargues, La Rouvière, Marguerittes, Milhaud, Poulx)
		Marché de prestation	LVD Environnement (haut de quai Saint-Gilles, et Vaunage)
			PASINI (bas de quai Milhaud, Marguerittes, Caissargues, Bezouce et Poulx)
			OCEAN (Grimaudes, Redessan, Garons, Sainte-Anastasia, Nîmes Ancienne Motte, bas de quai La Rouvière)
			NICOLLIN (Nîmes Saint Césaire, Nîmes Lauzières)

Faits marquants de l'année 2023 :

- Changement de mode de gestion pour la collecte en porte-à-porte :

Nîmes Métropole a souhaité changer de mode de gestion pour la collecte en porte à porte des déchets sur les secteurs Leins Gardonnenque et Garrigues-Est. Ces secteurs ne sont plus collectés en régie mais par un prestataire de service depuis le 1^{er} avril 2023. Le marché de collecte en porte-à-porte a été attribué à la société Océan.

- Renouvellement des marchés suivants :

- Collecte en porte-à-porte en groupement de commande avec la Communauté de communes Pays d'Uzès pour les communes de Sainte-Anastasie, Dions, Saint-Chartes et La Calmette (sortant : Suez / attributaire : Océan)
- Collecte en porte-à-porte des encombrants hors Nîmes sur rendez-vous (sortant : LVD Environnement / attributaire : LVD Environnement)
- Collecte en porte-porte des déchets ménagers sur la Ville de Nîmes (sortant : Suez / attributaire : Suez)
- Collecte des encombrants sur la ville de Nîmes (sortant : Coved / attributaire : Coved)
- Fourniture des bacs (sortant : Sulo / attributaire : Sulo)
- Fourniture des sacs (sortant : Sulo / attributaire : PTL SAS)
- Exploitation des déchèteries de Nîmes (sortant : Groupement Océan/Nicollin / attributaire : Groupement Océan/Nicollin)
- Location, transport et compactage de bennes de déchèteries (sortant : COVED / attributaire : PASINI)
- Exploitation des déchèteries de GRIMAUDES et de Redessan (sortant : LVD Environnement / attributaire : Océan)
-

- Lancement du marché de collecte de Nîmes incluant des clauses de performance avec des objectifs ambitieux pour améliorer le geste de tri et maîtriser les coûts du service
- Début de l'uniformisation des bacs sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole (bac gris pour les ordures ménagères résiduelles et jaunes pour le tri sélectif)
- Réduction des fréquences de collecte pour s'adapter aux besoins réels des usagers sur les communes de la Vaunage, du secteur Nord et de Nîmes au 2 octobre 2023
- Mise en place de bennes DEA à la déchèterie de Redessan, Saint Césaire, Les Lauzières

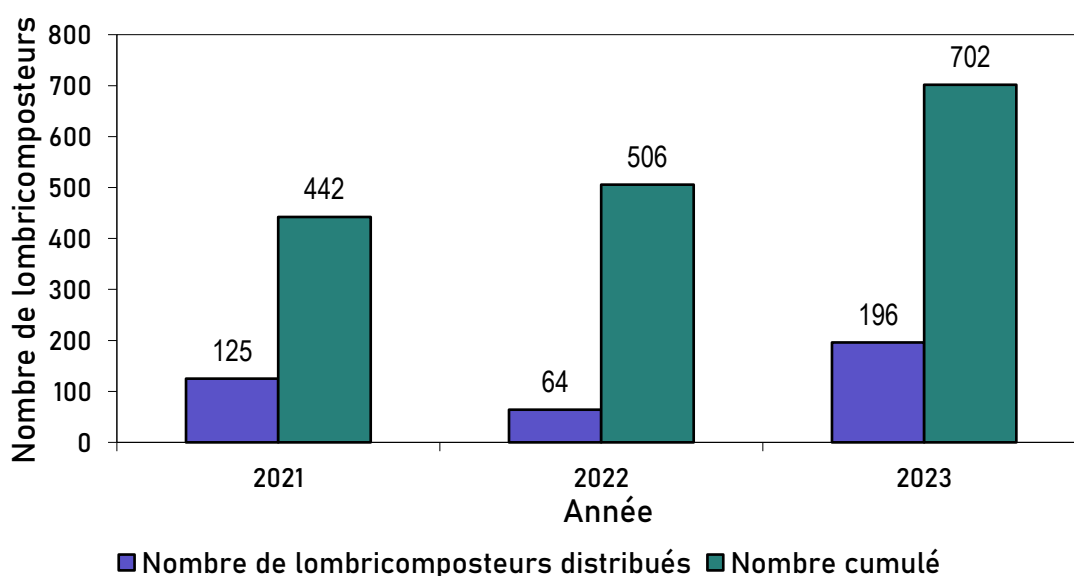
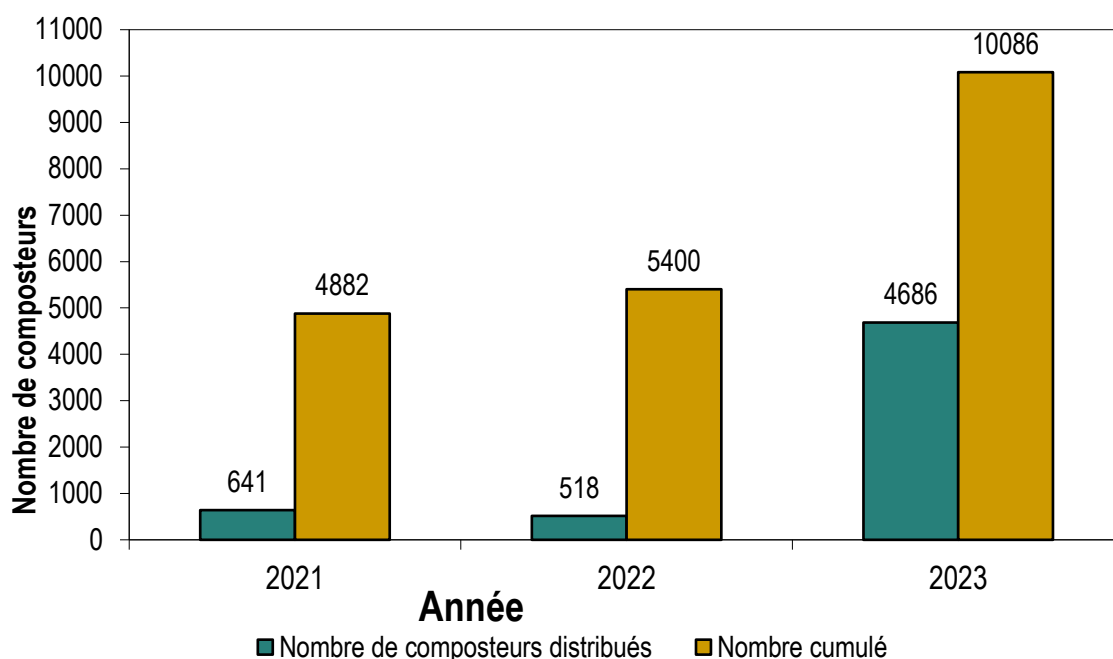
Chiffres clés :

- 67 648 tonnes d'ordures ménagères collectées soit 261.44 kg par habitant
- 10 958 tonnes de tri sélectif collectées soit 42,35 kg par habitant
- 26 % de refus de tri en moyenne
- 6 396 tonnes de verre
- 62 554 tonnes collectées en déchèterie
- 31 015 bacs changés dont 22 771 sur la Ville de Nîmes dans le cadre de l'opération d'uniformisation des bacs et d'ajustement des dotations de bacs en fonction des évolutions de fréquence
- 3 665 badges d'accès en déchèterie pour les particuliers délivrés
- 358 badges d'accès en déchèterie pour les professionnels délivrés
- 4686 composteurs distribués

Prévention

Sur le volet prévention, Nîmes Métropole a mené des actions tout au long de l'année 2023 pour sensibiliser les usagers et réduire à la source la production de déchets. Dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers, 162 classes des écoles ont été sensibilisées au tri ou à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

En 2023, Nîmes Métropole a mis en œuvre le programme « Territoire 100% Compostage » consistant à mettre à disposition à titre gratuit un composteur ou un lombricomposteur à tous les habitants du territoire qui en font la demande. Dans ce cadre, le nombre de dispositifs distribués est inédit :



Pour l'habitat collectif et les centres de villages, 8 aires de compostage partagé ont été installées.



Aire de compostage partagé à Générac



Composteur



Lombricomposteur

Déchèterie de Caissargues



Mise en conformité de la couverture incendie
installation d'une bâche souple hors sol de 120m3



Mise en place de butées à l'arrière des bennes

Déchèterie de Garons



Cuves huiles minérales (avant)



Mise en conformité des cuves huiles minérales (après
(pose sous abri)

Relations usagers

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence, Nîmes Métropole met des moyens importants pour la relation avec les usagers notamment pour résoudre les problématiques que peuvent rencontrer les administrés et les tenir informés.

Faits marquants de l'année 2023 :

- Ouverture d'un espace accueil usagers en centre-ville de Nîmes au 8 rue Régale
- Mise en place d'une application dédiée pour le service public de gestion des déchets « Mon Service Déchets »

Chiffres clés :

- 30 758 appels honorés en 2023 (50% de plus qu'en 2022 du fait de la modification des collectes sur la commune de Nîmes)

EQUIPEMENTS ET PROJETS

Les missions

La Direction Equipements et Projets a pour missions principales la gestion du patrimoine mobilité et la gestion des compétences climat et énergie.

Plus concrètement les actions liées à la mobilité intègrent la gestion du Gros Entretien / Renouvellement (GER) et des investissements, mais aussi le suivi de la maintenance courante du patrimoine.

Les actions liées au climat et à l'énergie impliquent la mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique, le conseil aux communes sur la gestion de l'énergie, et les études pour la mise en place d'un plan d'investissement concernant les rénovations énergétiques des bâtiments et le développement d'équipement de production d'énergie renouvellement (photovoltaïque principalement).

Des actions de sensibilisation au développement durable sont mises en œuvre, à l'attention de tout public.

Les actions phares de l'année 2023

L'année 2023 a été particulièrement marquée par un travail transversal au sein de la Direction concernant le renouvellement de la DSP. Un accent particulier a été mis en œuvre sur l'ensemble des actions en faveur de l'énergie et du climat : projets de mise en place d'ombrières photovoltaïque et travaux de rénovation énergétique sur les dépôts, poursuite de la transition énergétique des véhicules, actions de sobriété, ...

La réflexion sur la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement concernant le photovoltaïque a été poursuivie afin d'aboutir à une mise en œuvre opérationnelle dès 2024/2025.

Les projets liés à la mobilité

La poursuite de la transition énergétique et l'acquisition de matériels roulants :

Un ensemble d'actions a été mené afin de poursuivre celles conduites depuis plusieurs années concernant la transition énergétique des véhicules et du dépôt : réalisation d'un marché pour la mise en place charge lente (objectif de mise en service pour mi 2024), renouvellement du parc bus avec l'acquisition des premiers véhicules électriques et biocarburant. Le mix énergétique retenu par la Collectivité pour les années à venir est donc le suivant : biogaz, électrique, biocarburants (B100 et HVO).

Le programme d'acquisition a été particulièrement important en 2023 notamment avec l'acquisition d'un grand nombre d'autocars afin de permettre le transport scolaire assis.

Le programme de l'année a été le suivant :

- 30 autocars (12 et 13 mètres, biocarburant B100)
- 6 autobus (12 mètres, 100% biogaz)
- 1 autobus gabarit réduit (10 mètres, électrique)
- 2 minibus (6 mètres, diesel)

A noter qu'un travail a été mené pour doter les véhicules d'une nouvelle livrée afin d'être en adéquation avec la transition énergétique menée. Cette dernière a été présentée au public tout début 2024.



Nouveau bus électrique

La gestion de l'obsolescence des systèmes et la poursuite de la modernisation numérique des outils de mobilité :

Afin de disposer d'outils d'exploitation opérationnels il est nécessaire en complément des programmes de maintenance de gérer l'obsolescence des systèmes. En fonction du système concerné il est possible de mettre à jour les logiciels d'exploitation et/ou les équipements associés ou de les renouveler. A ce titre les actions suivantes ont été mises en œuvre :

- Mise en œuvre du système de gestion du carburant (système de suivi des pleins et des consommations des carburant gasoil et gaz),
- Etude de migration du système billettique (y.c. intégration de l'open paiement généralisé),
- Poursuite du renouvellement du système radio,
- Marché de renouvellement système de priorité feux,
- Marché de renouvellement du système de vidéoprotection et de cellules de comptage,
- Mise en œuvre d'une plateforme de données mobilité. L'objectif de cet outil est de disposer d'un « silo » de données transport permettant de décroiser les données des systèmes transport majeurs (SAEIV, billettique, cellules de comptage, priorité aux feux, ...) afin d'analyser le fonctionnement du réseau à partir de données et de statistiques croisées.

La poursuite des études et des travaux d'infrastructures :

Le travail mené depuis le début du mandat concernant les parkings relais (P+R) / parkings de covoiturage / pôles d'échanges multimodaux (PEM) s'est poursuivi en 2023 avec :

- La finalisation des études du PEM de Langlade et du parking de covoiturage de Nîmes Ouest (réalisé en partenariat avec Vinci)
- La poursuite des études des PEM de Marguerittes et Nîmes Mas Lombard
- Des travaux en faveur de la vitesse commerciale des lignes de la Vaunage ont pu être réalisés entre les communes de Caveirac et de Nîmes (réalisation par le CD30), avec une suite (et fin) prévue en 2024 entre Caveirac et Langlade.

Le travail de mise en œuvre d'un plan vélo sur le territoire :

Suite à la prise de compétence fin 2021 concernant le développement d'infrastructures cyclables entre les communes de l'Agglomération l'année 2023 a été marquée par un travail d'étude et de terrain afin d'élaborer le plan vélo de la Collectivité. Ce plan vélo a pu être réalisé en cohérence de planning avec le schéma départemental.

2023 a été marquée par le 1^{er} évènement de Mai à vélo sur le territoire qui a rencontré le succès espéré avec un bilan de 44 animations sur le territoire de 16 communes pour un classement dans le top 5 national.

CLIMAT ENERGIE

Les missions

Les actions liées au climat et à l'énergie impliquent la mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique, le conseil aux communes sur la gestion de l'énergie et les études pour la mise en place d'un plan d'investissement concernant les rénovations énergétiques des bâtiments et le développement d'équipement de production d'énergie renouvellement (photovoltaïque principalement). Le pôle a également la charge de la mise en œuvre du PCAET document cadre de la collectivité au sein du projet de territoire d'écométropole et l'ambition de devenir un territoire à énergie positive en 2050.

Le pôle organise de nombreuses animations tout au long de l'année sur la sensibilisation au développement durable et au changement climatique, à l'attention de tout public.

Les actions phares de l'année 2023

L'année 2023 a été marquée par la délibération d'arrêt du projet de PCAET en conseil communautaire du mois de septembre qui sera définitivement adopté en septembre 2024 après consultation et prise en compte des avis des PPA et du public. Les événements d'envergure à destination du grand public tel que Tous au bois, la fête des jardins ou le jour de la nuit ont été reconduits en 2023 et ont chacun été une réussite avec l'ensemble des ateliers complets. Face à la forte augmentation du prix de l'énergie en 2023, de nombreuses communes de l'agglomération ont mis en œuvre l'extinction nocturne de l'éclairage public.

La mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique, le conseil aux communes sur la gestion de l'énergie, et les études pour la mise en place d'un plan d'investissement photovoltaïque

En 2023, le service Énergie Patrimoine de Nîmes Métropole a mené à bien de nombreuses missions pour améliorer la gestion énergétique de l'agglomération et de ses communes.

Les bâtiments stratégiques de Nîmes Métropole – Piscine NEMAUSA, PALOMA, les Colisées et le dépôt bus TANGO, Pépinière Valdegour - ont fait l'objet d'un suivi énergétique approfondi afin d'en optimiser les performances. Cette démarche minutieuse a permis d'identifier des pistes d'amélioration concrètes et de mettre en œuvre des actions ciblées pour réduire leur consommation énergétique.

Soucieux d'identifier les potentielles économies d'énergie, le Service Énergie Patrimoine a réalisé 7 audits énergétiques internes dans les bâtiments de Nîmes Métropole. Parallèlement, 5 audits énergétiques externes ont été menés auprès des communes afin de les accompagner dans l'amélioration de leurs performances énergétiques. Ces actions de sensibilisation et d'accompagnement ont permis de mettre en lumière des leviers d'optimisation concrets et d'engager des démarches de rénovation énergétique ambitieuses.

Pour favoriser le développement de projets solaires sur le territoire, 5 études photovoltaïques internes et 7 études photovoltaïques externes ont été réalisées. Ces études approfondies ont permis d'évaluer la faisabilité et la rentabilité d'installations solaires sur des sites spécifiques, contribuant ainsi à l'essor d'une production d'énergie propre et durable.

En application du décret Tertiaire, l'ensemble des bâtiments de l'agglomération a été déclaré sur la plateforme OPERAT et leurs consommations énergétiques ont été mises à jour. Des études complémentaires ont également été lancées afin de définir des stratégies efficaces pour atteindre les objectifs ambitieux fixés par le décret en matière de réduction des consommations d'énergie.

Le Service Énergie Patrimoine a joué un rôle crucial dans l'accompagnement des communes dans le cadre du dispositif des zones d'accélération. Cette mobilisation a permis de faciliter la mise en œuvre de projets de rénovation énergétique et d'orienter les communes vers des solutions de financement adaptées.

L'implication des communes dans la recherche de financements pour leurs projets de transition énergétique s'est concrétisée par l'instruction de 31 dossiers de fonds de concours dont 12 bâtimentaires et 19 en éclairage public, pour un montant total de 7,5 millions d'euros.

En conclusion, l'année 2023 a été marquée par une mobilisation du Service Énergie Patrimoine de Nîmes Métropole en faveur d'une transition énergétique ambitieuse et durable. Les nombreuses actions menées à bien témoignent de l'engagement fort de l'agglomération et de ses communes pour réduire leur empreinte carbone et préserver l'environnement.

Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial a été arrêté en conseil communautaire en septembre 2023. Ce PCAET répond aux 4 ambitions au service de la transition écologiques présenté dans un plan d'action transversale en 10 axes regroupant 37 fiches projets et 103 actions qui seront déployées au cours des 6 prochaines années. L'ensemble de ces actions permettra à la collectivité de poursuivre la dynamique enclenchée autour du projet de territoire Nîmes éco Métropole et de s'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive en 2050.

La mise en œuvre d'actions d'animations et de sensibilisation en faveur du développement durable

Les actions de sensibilisation en faveur du développement durable mises en œuvre depuis plusieurs années ont été reconduites en 2023. Parmi les actions récurrentes les plus impactantes nous pouvons retrouver : l'aire terrestre éducative, l'animation de sujets biodiversité avec des associations des quartiers prioritaires de la Ville, la réalisation de défis biodiversité en direction des écoles (ABC), la mise en œuvre de micro-forêts partenariales et l'animation de la fresque du climat en direction des partenaires qui ont signé une convention micro-forêt.

Les évènements annuels d'envergures ont été reconduits en 2023 : « Tous au bois ! », les rendez-vous nature, et la fête des jardins collectifs.

RDV nature 2023

16 rendez-vous nature ont été organisés en 2023 sur l'ensemble du territoire de Nîmes Métropole qui ont accueillis au total environ 150 personnes sur des thématiques autour du développement durable allant de l'initiation aux plantes comestibles à des balades contées en passant par la découverte de la faune et flore des différents paysages de Nîmes Métropole.

Nombre d'animations : 16 animations réalisées ; 1 animation annulée

Nombre total de participants : 148 personnes (118 adultes + 30 enfants)

Défi biodiversité

Il s'agit d'un projet annuel à destination des scolaires, 10 classes ont été retenues pour cette année.

Avec leur professeur des écoles, les élèves ont répondu aux défis avec succès. Ce projet est coordonné avec l'aide de Tiffany Vatin de l'association Arthure membre du réseau du CPIE Gard. Tout au long de l'année avec l'aide d'animateurs, les enfants ont élaboré un récit sur la thématique de la biodiversité prenant la forme d'un Kamichibai.

Fresque du climat et économie circulaire

Animation de 8 fresques du climat, 7 autour de l'économie circulaire auprès de public varié (entreprise, agents publics, écoles, grand public)

Aires Terrestres Educatives

Sur la commune de Bouillargues, une aire éducative a été créée par deux classes de CM1 et CM2. 13 animations sur l'aire et dont 3 conseils de la Terre ont été réalisés. Le 18 décembre après-midi a eu lieu une inauguration, ce travail réalisé par les enfants a été possible grâce au service protocole de l'agglomération de Nîmes Métropole. Cette inauguration a été réalisée dans le cadre du travail de panneau d'information et de sensibilisation de l'ATE des élèves. Plus de 40 personnes adultes et les deux classes ont été présentes.

Sentier Smart'Flore

Installation des panneaux informatifs et QR code pour le sentier botanique "Smart'Flore" au bois des Noyers le 7 février.

Vacances apprenantes

Pendant 4 jours, 4 associations des Quartiers Prioritaires de Nîmes Métropole ont participé à une journée découverte nature. L'objectif des vacances apprenantes est de rendre accessible le patrimoine naturel et culturel.

En effet dans le cadre d'un projet d'éducation à l'environnement à destination des Quartiers Prioritaires de l'Agglomération de Nîmes Métropole, le service Politique de la Ville et le service de Développement Durable proposent une sortie nature à destination des enfants des associations des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV).

Pour l'année 2023 l'entité paysagère choisie a été La Vaunage avec comme lieu de visite l'Huilerie et oliveraie du Bois sacré à Maruéjols avec qui a été organisé une journée autour du cycle de l'olivier et des ateliers autour de la biodiversité et l'oléiculture.

Semaine environnement dans les écoles

Durant la semaine de l'environnement, Nîmes métropole est intervenue pour des animations nature dans 5 classes au sein de l'école Marcel Pagnol de Bouillargues et 2 classes de l'école maternelle de Clarensac.

Dorlotoires à Abeilles sauvages

Journée du 9 mars mise en place du dorlotoire d'Abeilles sauvages dans le jardin de la maison de la nature et du patrimoine de la commune de St Gilles avec la présence de 4 classes sur une journée.

Animation sur les insectes et les Abeilles sauvages, notamment en lien avec la pollinisation.

Santé environnement

Dans le cadre de la santé et l'environnement, Nîmes métropole a participé à la réunion annuelle dans les locaux de l'ARS Nîmes avec la FREDON. Présents : Département du Gard, CBN Med, Syndicat mixte du Gardon, EPTB Vidourle, ...

Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur les projets territoriaux actuels sur la santé et l'environnement et de permettre de réfléchir à des projets communs, tel que le RDV Nature 2024 sur la thématique des plantes allergènes avec la FREDON.

Le jour de la nuit 2023

Pour cette édition 2023 du Jour de la Nuit ce sont 10 communes qui ont participé à l'extinction de leur éclairage public. De plus, 3 d'entre elles ont co-organisé avec Nîmes Métropole des animations de sensibilisation à la problématique de la pollution lumineuse.

Les micro-forêts

6 micro-forêts ont été implantées au sein d'entreprises, d'associations et de structures publiques. Des panneaux pédagogiques ont été posés à leurs abords. Nîmes Métropole a aussi sensibilisé les salariés des entreprises aux dérèglement climatique via l'outils de la fresque du climat.

Fête des jardins collectifs

8ème édition de cet évènement. Au programme : une dizaine d'animations en lien avec le jardinage naturel sur la commune de Rodilhan

Tous au Bois

3ème édition sur le thème transversal de la transition écologique. Une dizaine d'animations réparties sur 2 journées afin de favoriser le lien avec la nature au sein du bois des Noyers : créations artistiques, ateliers pratiques et spectacle vivant.

ORGANISATION DES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

Poursuite de la mise en place du nouveau réseau TanGO

Dans la continuité du nouveau réseau Tango mis en place en 2022, qui a permis de renforcer les services de transport avec 10 % d'offre kilométrique supplémentaire, avec des liaisons plus rapides et plus nombreuses, Nîmes Métropole a mis en place de nouveaux produits transports en 2023 :

- Une zone Allobus sur les communes de Leins Gardonnenque, fonctionnant de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h00, et proposant des connexions sur les gares TER du territoire, ou la ligne 61.
- Une zone Allobus pour les étudiants, afin de répondre aux besoins de déplacement les dimanches soir pour les arrivées sur Nîmes en train, et les jeudis soirs pour des sorties en centre-ville, dans l'optique de favoriser le lien social étudiant.

Des résultats de fréquentation très positifs

La fréquentation du nouveau réseau confirme la pertinence de la restructuration engagée. Ainsi, la fréquentation annuelle est passée de 12 932 797 voyages en 2022 à 13 998 678 voyages en 2023, ce qui représente une progression de la fréquentation de + 8% par rapport à 2022.

L'objectif de fréquentation du nouveau réseau a été dépassé, puisque l'ambition était de retrouver le niveau de fréquentation d'avant Covid.

Une enquête ciblée sur le nouveau service Allobus

En 2023, une enquête a été menée pour connaître le niveau de satisfaction du service Allobus. Il est de 77,4% dont 41,9% de « Très satisfait ».

77,4% des répondants utilisent Allobus Garrigues/Marguerittes. L'arrêt Paloma est l'arrêt le plus utilisé pour les montées et descentes, dû principalement à la suppression de la ligne 12 en heures creuses.

83,9% des usagers réalisent une correspondance avec une autre ligne du réseau et 22,6% des répondants n'utilisaient pas le réseau avant la mise en place du service Allobus.

Côté profil, la majorité des utilisateurs sont des salariés et des étudiants (51,6%), la part des scolaires représente 32,3%.

Focus sur la desserte des zones d'activités économiques

A l'instar de la fréquentation du réseau, la desserte des zones d'activités économiques est encourageante.

Une adaptation des transports scolaires à la pénurie de conducteurs

L'année 2023 a été marquée par des adaptations au regard des problématiques de pénurie de conducteurs toujours persistantes. Ainsi, un nouveau Plan de Transport Adapté a été mis en place en mars 2023.

Comme lors de chaque rentrée de septembre, au regard des fréquentations constatées sur certains services ou des courses supprimées, des adaptations ont été nécessaires.

Des lignes Tempo ou Commerciales se sont vu attribuer de nouveaux renforts pour garantir la prise en charge des usagers et éviter les laissés à quai (T2, L51, L17, T216, etc.). A contrario l'offre sur d'autres lignes a été revue à la baisse avec la suppression de doublages non nécessaires (L21, L22, T217, T206, etc.), le passage d'horaires en TAD (T231), voire la suppression de la ligne (T215, T232, T108).

Enfin, un travail conséquent de sensibilisation auprès d'établissements scolaires a été engagé afin d'éviter que les horaires d'entrée ou de sortie des élèves soient trop concentrées sur 1 ou 2 créneaux. Deux collègues se sont prêtés à l'expérimentation de la mise en place d'une sortie de classe à 15h00. Cela a permis d'éviter l'ajout de véhicules sur les sorties de 16h00 ou 17h00, où de nombreux moyens sont déjà engagés.

Dispositifs évènementiels et touristiques

Au regard de l'ampleur des évènements qui animent le centre-ville de Nîmes, des services de transport sont mis en place pour proposer une solution de déplacement aux visiteurs et touristes.

A cet égard, de nouvelles navettes Féria ont été mises en place, à destination des communes de Leins Gardonnenque (deux navettes), et à destination des Hôtels de Ville Active. Elles sont venues compléter les 9 navettes existantes qui desservent les villages de l'Agglomération depuis maintenant de nombreuses années.

Les lignes Feria 1 et Feria 2 qui ont vu le jour lors de la Feria des Vendanges 2022 ont été reconduites à la Pentecôte 2023.

Également, la desserte des grands évènements (spectacles romains, festival de Nîmes, soirs d'été, renforts de Noël) a été améliorée avec l'ajout de la ligne T2 en soirée en plus de T1 historiquement en place.

Le dispositif navette pour le Pèlerinage de Santa Cruz a également été revu, le nouvel itinéraire permettant de connecter les poches de stationnement et faciliter les accès pour des personnes âgées ou ayant des difficultés de se déplacer, le secteur du sanctuaire étant fortement dénivélé.

L'aéroport de Nîmes Grande Provence Méditerranée est en perpétuel développement avec l'arrivée de nouvelles liaisons à destination de Porto et Dublin, la navette aéroport a vu son offre de service étoffée en conséquence.

Expérimentation T2

Lors des grands évènements estivaux de 2023, Nîmes Métropole a expérimenté avec succès l'utilisation de l'axe Rue de la République - Place des Arènes - Boulevard de Bruxelles - Avenue Feuchères avec la ligne T2, grâce à un partenariat bâti avec la Ville de Nîmes et la Préfecture pour garantir la sécurité des personnes dans ce périmètre hermétique aux véhicules motorisés lors des manifestations.

Pour accompagner cette solution, la Communauté d'agglomération et son délégataire ont sécurisé le secteur avec l'aide d'un prestataire de sécurité. Des Bornes Automatiques anti véhicules Béliers ont été également financées par Nîmes Métropole sur les deux sens de circulation au niveau de la Rue de la République pour renforcer le dispositif.

Mise en place de déviations travaux privilégiant la concertation

Le réseau Tango doit s'adapter aussi aux besoins des communes ou des quartiers en mutation permanente. Ainsi, la mise en place de déviations est une action quasi quotidienne, mais certaines ont plus d'impact ou ont nécessité de gros travaux d'étude préalable au regard des contraintes techniques ad hoc.

Pour exemple, la déviation mise en place en novembre 2023 sur la commune de Clarensac : Nîmes Métropole a mis en place un dispositif de concertation pour faciliter son acceptation.

La sûreté du réseau de transport collectif

Mise en place d'un Pass sûreté

Nîmes Métropole a instauré « Pass sûreté », gratuit à destination des forces de l'ordre (gendarmes ; policiers nationaux et municipaux) pour les inciter à emprunter les transports en commun sur leurs trajets domicile - travail et déplacements privés.

Il s'agit d'une mesure dissuasive à l'égard de potentiels auteurs d'incivilités.

Sécurisation de la desserte des collèges Jules Verne et Condorcet

Grâce à l'implication de Nîmes Métropole et au soutien de la Préfecture, des médiateurs Tango et des quartiers ont été mobilisés pour pacifier les lignes Tempo concernées et permettre un fonctionnement normal.

La satisfaction des usagers du réseau : une priorité

De nombreuses actions ont été menées en 2023 pour répondre au mieux aux usagers, parmi lesquelles :

- La mise en place d'un logiciel de suivi des demandes des usagers.
- Le traitement de plus de 500 demandes d'usagers du réseau de transports collectifs ayant sollicité Nîmes Métropole (courriers, mails, appels téléphoniques, réunions publiques, etc.).
- L'organisation de 30 rencontres avec les établissements scolaires
- L'animation de rencontres et d'échanges tout au long de l'année avec les comités de quartier, les établissements scolaires et les associations pour adapter au mieux l'offre des transports en commun de l'agglomération.
- La participation à 24 Conseils de Quartiers, 5 assemblées générales de Comité de quartiers et 12 visites de secteurs, ainsi qu'aux assemblées générales et rencontres spécifiques avec les comités de quartiers.
- L'accompagnement des équipes de TanGO pour l'organisation d'ateliers pour informer les usagers (seniors, scolaires, estudiantines, AlloBus...)
- L'accompagnement des communes tout au long de l'année sur des thématiques ciblées
- Les rencontres avec les associations représentatives des personnes à mobilité réduite et des usagers en situation de handicap.

Poursuite des efforts pour la mise en accessibilité du réseau

Nîmes Métropole a actualisé son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SDA AD'AP) sur la base du nouveau réseau. Une programmation de mise en accessibilité d'une dizaine d'arrêts par an a été actée et plusieurs études de conception ont été menées en interne pour un lancement des travaux en 2024.

Grâce aux efforts de Nîmes Métropole, près des trois-quarts des points d'arrêts desservis par les lignes régulières bénéficient de quais accessibles (530 quais concernés). A ce jour deux tiers des usagers bénéficient d'un arrêt accessible.

Des interventions pour assurer le bon fonctionnement du réseau

Nîmes Métropole a poursuivi en 2023 ses interventions sur les voiries de l'agglomération pour permettre une exploitation du réseau Tango dans les meilleures conditions.

Des interventions multiples ont été réalisées (poteaux d'arrêts, panneaux, potelets, barrières, travaux de réparation de chaussée ou d'équipements, ...), parmi lesquelles :

- L'entretien de la Signalisation Lumineuse Tricolore avec le remplacement de cartes électroniques et intervention sur potence
- La mise en œuvre de la campagne annuelle d'entretien du marquage des arrêts urbains et péri-urbains et des couloirs bus urbains et plateformes TCSP
- Le suivi de l'entretien des espaces verts et le nettoyage des plateformes TCSP et P+r
- Une vingtaine de réunions de terrain pour défendre le réseau Tango et l'adapter lors des travaux
- Le toilettage des arrêtés de circulation concernant les plates-formes de TCSP pour clarifier les usagers et faciliter le respect du site propre
- Le remplacement de la pompe du forage Parnasse,
- Le raccordement éclairage public cheminement piéton P+R Paloma
- Le remplacement de platelages en bois station T1 Ecusson
- Les travaux de réparation sur déformation chaussée VL route de Saint-Gilles (ex-RD42)
- Des travaux d'amélioration sur P+r Clavas

AFFAIRES JURIDIQUES

Au sein de la direction de la commande publiques et des affaires juridiques se trouve le service "affaires juridiques" qui comprend un pôle « assurances » avec 2 agents et un pôle juridique comprenant une assistante juridique, 3 juristes et une chargée du patrimoine.

En effet, depuis la fin du 1er trimestre 2023, le patrimoine immobilier de Nîmes métropole n'est plus géré par le service immobilier de la ville de Nîmes mais directement par l'agglomération via le service juridique.

Les missions du service juridique sont :

La sécurisation des actions de Nîmes Métropole

- Fiabiliser et sécuriser l'action de la collectivité par le biais du contrôle de la légalité des actes administratifs de Nîmes Métropole (délibération, décision, arrêtés ...)
- Rédaction d'analyses juridiques, réalisation des recherches juridiques et apport d'une expertise juridique en lien avec les directions sur les projets de Nîmes Métropole (54 avis produits)
- Défendre les intérêts de Nîmes Métropole dans les procédures contentieuses dans tous les domaines relevant de sa compétence : rédaction des requêtes et mémoires en défense et représentation devant les juridictions administratives et judiciaires, suivi des procédures confiées aux avocats (23 nouvelles procédures en 2023 + suivi des contentieux en cours des années précédentes)

La gestion de la sinistralité

- Déclaration et suivi des dossiers d'assurance : responsabilité civile, dommages aux biens, flotte automobile, protections diverses (43 nouveaux sinistres en 2023)
- Aide à la rédaction des clauses assurantielles des conventions
- Participation aux expertises

La gestion du patrimoine immobilier

- Rédaction et suivi des baux (conventions, avenants, dénonciation) et des actes relatifs aux occupations précaires. 26 dossiers immobiliers gérés en 2023.
- Actualisation des loyers, charges et redevances, suivi des impayés en lien avec la direction financière

ARCHIVES

Le service des Archives est un service mutualisé entre la ville de Nîmes et Nîmes métropole. Il comprend un effectif de 7 agents (5 en ETP).

Les missions

Ses missions sont de collecter, classer, conserver, communiquer et mettre en valeur les dossiers produits par les services de la ville de Nîmes et de Nîmes métropole.

Le service gère plus de 7 km d'archives.

[Nos missions - Archives de Nîmes \(nimes.fr\)](https://nimes.fr)

Présentation des locaux

Les locaux administratifs d'une surface d'environ 549 m² sont situés 22 rue Pradier à Nîmes. Ils comprennent une salle de lecture de plus de 100 m² qui est ouverte au public, des magasins de stockage (A, B, C, D) et une salle des plans. La salle de lecture accueille 5 postes de travail et un poste informatique dédié aux lecteurs, un espace bibliothèque et documentation.

L'ensemble des locaux rue Pradier contiennent au total environ 2747 mètres linéaires (ml) de rayonnages utilisés.

Les autres locaux de stockage sont situés :

- Au sous-sol de Carré d'art (magasins E et F): 2 salles d'une surface totale de 468 m² environ contenant respectivement 1756 ml et 1965 ml de rayonnages utilisés ;
- Au site des trois ponts, route d'Uzès (magasin K) : 2 salles, une mezzanine, une salle de tri d'une surface totale d'environ 200 m² contenant environ 632 ml de rayonnages utilisés ;
- Au Colisée 2 (magasin J): une salle contenant environ 260 ml de rayonnages utilisés.
- Le dépôt de Grézan a été supprimé suite à son évacuation fin 2022.

Principales données d'activité de l'année 2023

Collecte

Lors de l'année 2023, le service des archives a réalisé environ 12 actions auprès des services producteurs des deux collectivités (états des lieux, diagnostics, préparation des versements d'archives physiques, enlèvements en vue d'une élimination...).

Au niveau de la collecte, le service a recueilli 48 mètres linéaires d'entrées de nouvelles archives physiques et 3,40 mètres linéaires d'archives physiques privées.

Eliminations

Le service des archives a procédé à un certain nombre d'éliminations physiques (dossiers expirés 2022 et antérieurs) avec l'aide des manutentionnaires. Au total 218,51 mètres linéaires ont été éliminés.

Bilan Eliminations 2023	Mètres linéaires (ml)
Eliminations 2022 (dossiers expirés Pradier, Colisée...)	57,31*
Opération BRL	113,6
Opération Carré d'art	47,6
total	218,51
*dont environ 10,25 ml Nîmes métropole	

Une grosse opération d'éliminations a concerné le site de BRL qui était sinistré. Cette opération a mobilisé le service manutention de la ville de Nîmes et des archives. Environ 6 tonnes de papiers et cartons ont été éliminés et recyclés, le site a été totalement évacué.

Communication

En 2023 le service des archives a accueilli 50 lecteurs (tout public et agents) et organisé 81 séances en salle de lecture. Environ 795 articles ont été communiqués aux lecteurs lors de ces séances ou par voie dématérialisée dont 125 aux services versants des deux collectivités.

Environ 817 demandes de recherches par correspondance (courrier papier, courriel, téléphone...) ont été traitées dont 79 demandes de recherches généalogiques ou historiques, 114 demandes de recherches professionnelles (notaires, géomètres, journalistes...), 241 demandes de recherches administratives pour les services versants des deux collectivités.

Concernant les démarches dématérialisées (via France connect) :

- 198 demandes de transmission de copies de documents d'urbanisme ont été traitées via les démarches simplifiées en ligne pour les professionnels (notaires, agents immobilier, agents des deux collectivités...) et les particuliers.
- 19 demandes de consultation des fonds des archives ont été traitées via les démarches simplifiées en ligne pour les agents des deux collectivités.

Valorisation

Suite au lancement du site internet des archives de Nîmes [Archives de Nîmes \(nimes.fr\)](https://archives-de-nimes.fr) en juillet 2023 les données de fréquentation sont les suivantes :

- Nombre de pages et vues sur le site internet : 15 666
- Nombre de visites (connexions) : 2 587

Le service des archives a participé :

- aux journées internationales des archives du 5 au 11 juin 2023 en publiant des informations sur le site internet des archives pour le public mais aussi intranet pour les agents.
- aux journées européennes du patrimoine du 16 au 17 septembre 2023 en créant quatre galeries sur le site internet des archives offrant une balade virtuelle dans le patrimoine vivant de Nîmes. Ce travail a nécessité environ une trentaine de recherches sur les thématiques et la numérisation d'environ 150 documents d'archives.

Une galerie sur le site internet a été créée du 1^{er} novembre au 31 décembre 2023 pour célébrer l'entrée à l'UNESCO de la Maison carrée.

Nouvelles procédures dématérialisées

Des ateliers de travail avec le service de la relation usagers de la ville de Nîmes et la direction informatique (démarrés en 2022) ont permis la mise en place de nouvelles procédures dématérialisées:

ATELIER process

Après la mise en ligne des formulaires dématérialisés (France connect) pour les démarches d'urbanisme en mars 2022, compte-tenu de leur bon fonctionnement auprès des usagers, il a été décidé fin 2023 de mettre ligne cette démarche pour les services internes des 2 collectivités.

Une base de CO archives dans DENIM et un TAG archives dans intranîmes ont été créés comprenant tous les tutos et formulaires nécessaires aux demandes de communication de documents et demandes de versements par les agents des services ainsi que pour les rendez-vous en salle de lecture.

ATELIER Ligeo diffusion

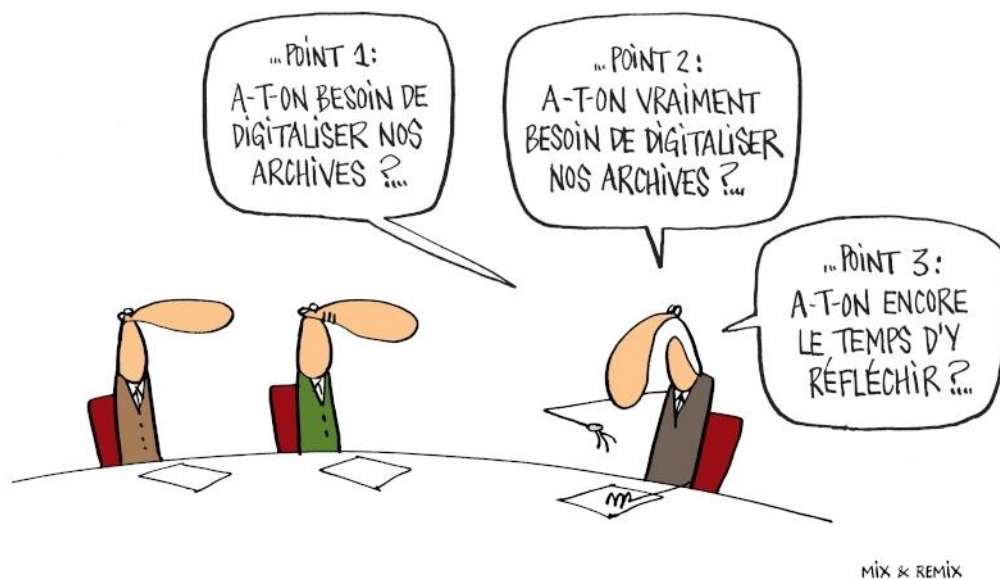
Le site internet des archives de Nîmes a été mis en service en juillet 2023. Une formation au logiciel et la préparation des contenus à mettre en ligne dans le site internet dédié aux archives a mobilisé une partie des agents du service. Ce site présente les missions du service et permet aux usagers de rechercher, consulter et télécharger des documents en ligne notamment pour les recherches relatives à l'état civil et au recensement. Il donne beaucoup d'informations sur les procédures d'accès aux archives.

ATELIER système d'archivage électronique (SAE)

Réflexion sur la mise en œuvre d'une politique d'archivage électronique et l'organisation des versements des archives électroniques à conserver dans le SAE par les services des assemblées notamment. Il a été décidé de suspendre cet atelier au 3^{ème} trimestre 2023 compte-tenu des besoins de formation à programmer.

Collaboration avec les Délégués à la protection des données

Ce travail d'échange et de collaboration a permis la mise à jour du registre de traitement des activités du service, une analyse d'impact sur le stockage des données, la sensibilisation à la sûreté et à la cybersécurité des données, les mentions à apporter sur le site internet.



COMMANDE PUBLIQUE

- 135 consultations lancées ou validées par le service de la commande publique pour Nîmes Métropole, ou MERCATURA, (appel d'offres, procédure avec négociations ou dialogue compétitif, MAPA, consultations subséquentes)
- Gestion de la commission d'appel d'offres (CAO) : 15 réunions de la CAO pour 41 marchés attribués et 10 avenants présentés pour avis
- Gestion des avenants : 45 avenants traités et notifiés
- Traitement et notification des actes de sous-traitance : 28
- Activité de renseignement et conseil en matière d'exécution des contrats
- Activité de conseil sur l'exécution et la préparation des délégations de service public (*NEMAUSA et Transports*)